

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29^e SEANCE

Séance du Lundi 22 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 5633).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 5633).
3. — Loi de finances pour 1983. — Discussion d'un projet de loi (p. 5634).

Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; André Fosset, au nom de la commission des finances ; Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget ; René Monory, Mme Hélène Luc, M. Raymond Bourguin.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Christian Poncelet, Josy Moinet, Jean-Pierre Fourcade, Henri Duffaut, Alfred Gérin, Henri Caillavet, Roland du Luart, Paul Girod, le ministre.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Dépôt d'un rapport (p. 5672).
5. — Dépôt d'avis (p. 5672).
6. — Ordre du jour (p. 5672).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du vendredi 19 novembre 1982 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 22 novembre 1982, le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 94, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 94 et 95 (1982-1983).]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances est fixé à aujourd'hui, lundi 22 novembre 1982, à seize heures.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier M. le ministre du budget d'avoir accepté que je m'exprime le premier à cette tribune. Le procédé me paraît heureux pour la clarté du débat. En effet, m'ayant entendu, vous pourrez tout à loisir, monsieur le ministre, répondre aux observations et critiques, hélas ! nombreuses, que la commission des finances du Sénat formule à l'endroit de votre budget.

Il y a dix-huit mois, le Gouvernement faisait trois paris : l'économie mondiale se réveillerait à la fin de 1981, la consommation intérieure, dopée par les transferts sociaux, relancerait l'activité et ferait reculer le chômage, enfin, l'industrie répondrait à l'effort demandé et assurerait l'équilibre du commerce extérieur. Je me souviens que vous appeliez cela, monsieur le ministre, voilà tout juste un an, « une relance maîtrisée, une relance pour l'emploi et une relance économe en importations ».

Ces trois paris, mes chers collègues, la France les a perdus. La reprise de la croissance en Europe et dans le monde ne s'est pas produite, malgré la décreue des taux d'intérêt, malgré des signes d'amélioration aux Etats-Unis. De toute façon, la reprise de l'activité ne profitera qu'aux pays qui s'y sont le mieux préparés. La France, nous allons le voir, n'est pas de ceux-là.

Vous avez, monsieur le ministre, sous-estimé la fragilité de l'industrie française, frappée, après le remarquable redressement des années 1979 et 1980, par le second choc pétrolier et minée par la montée des charges sociales. Une relance en solitaire ne pouvait donc que servir la concurrence étrangère. Nous l'avions dit ; nous n'avons pas été écoutés ; c'est ce qui s'est produit.

Du coup, les deux dévaluations successives du franc en huit mois — fait unique dans l'histoire économique du pays — ont avorté. Elles témoignent de la chute de compétitivité de notre appareil de production et de la gravité des coups qui lui ont été portés. Pire, une crise financière se profile aujourd'hui derrière la crise économique.

Tel est ce qu'il faut bien appeler le bilan des erreurs commises. Elles étaient inscrites dans le budget pour 1982 et nous les avions dénoncées. Aujourd'hui, il semble que le Gouvernement prenne conscience du mal fait au pays. Selon lui, le budget pour 1983 devrait corriger le cap.

Qu'en est-il exactement ? Et d'abord, qu'en est-il de l'environnement international ? Il ne sera pas favorable. La prévision de croissance pour 1983 dans les pays de l'O. C. D. E. ne dépasse pas 1 p. 100. Le dollar poursuit son ascension. Or chaque fois qu'il renchérit de dix centimes, ce sont nos importations qui s'alourdissent de 2 milliards de francs. D'ailleurs, s'il venait à baisser, c'est le mark qui remonterait et notre position dans le système monétaire européen deviendrait très difficile.

Le système monétaire international est en crise. La manne pétrolière est tarie. L'endettement des pays de l'Est et du Sud atteint 650 milliards de dollars sur lesquels on estime que 450 milliards seront difficilement recouvrables. De nombreux pays en voie de développement sont en faillite virtuelle. Ce sont malheureusement nos clients et nos débiteurs. Bref, l'ère de la croissance à crédit est bien finie.

Dans cette stagnation générale, le contraste entre trois pays qui semblent devoir tirer leur épingle du jeu — les Etats-Unis et le Japon, d'une part, la République fédérale d'Allemagne, longtemps exemplaire, mais qui ne l'est plus, d'autre part — est plein d'enseignement.

Les Etats-Unis traversent une rude épreuve. C'est le prix dont ils doivent payer les excès commis hier et qui se sont traduits par l'effondrement de leur productivité. Mais les indices clefs de l'inflation, de la balance des paiements, des taux d'intérêt, se redressent. Quant au Japon, il poursuit très en avant sa course à l'efficacité technologique et commerciale.

Au contraire, la République fédérale d'Allemagne n'est plus ce qu'elle était, et il est utile de savoir pourquoi. Grande nation exportatrice de biens d'équipement et, ne l'oublions pas, notre premier client, elle est atteinte, à coup sûr, par la crise mondiale de l'investissement.

Mais le plus grave n'est pas là. Depuis dix ans, elle a laissé proliférer les dépenses de personnels et les transferts sociaux aux dépens des projets d'avenir. Malgré un endettement public record — il est passé, entre 1970 et 1980, de 18 à 35 p. 100 du produit national brut — les équipements ont régressé de 25 à 19 p. 100 de la dépense publique.

Il y a là, mes chers collègues, une leçon qu'il convient de méditer. Elle vaut d'ailleurs pour l'Europe entière où l'on constate une sclérose des structures, la montée du chômage, l'explosion des dépenses sociales, l'accumulation du retard technologique, le fléchissement de l'effort de défense, autant de signes d'un déclin de vitalité.

Mais, et c'est ce qui nous concerne d'abord ici, sur cette Europe, la France, en dix-huit mois, n'a cessé de perdre du terrain. La relance de la consommation qu'elle a prétendu pratiquer seule a fait long feu. Dans un mois, notre déficit commercial approchera le record historique de 100 milliards de francs. Les bénéficiaires des transferts sociaux se sont portés, comme nous l'avions prévu, acheteurs de produits étrangers. L'augmentation de la dépense publique — plus 27,5 p. 100 pour cette année — même appuyée sur une croissance de 3,3 p. 100, était déjà démesurée ; avec une croissance d'à peine la moitié, elle devient intolérable. Cela aussi, mes chers collègues, rappelez-vous le, nous l'avions dit.

Il a fallu attendre le 18 octobre dernier pour que le Gouvernement, de son côté, s'en aperçoive et donne un formidable coup de frein. Il a annulé d'un coup 20 milliards de francs de crédits d'équipement, dont près des trois quarts aux dépens de la défense nationale.

En somme, monsieur le ministre, vous avez procédé en catastrophe à une réduction des dépenses annuelles auxquelles le Sénat vous avait, par ma bouche, demandé de procéder à temps et avec raison.

Dois-je vous rappeler que vous déclariez, le 23 novembre 1981 : « Le gel de 15 milliards de francs portera d'une manière uniforme sur les autorisations de programme afin de ne pas modifier l'ordre des priorités choisies. » Reconnaissez avec moi que nous en sommes loin.

Sous la pression d'un déficit budgétaire qui se creusait sous nos pas, l'inflation ne pouvait manquer de reprendre. De fait, l'écart avec nos voisins étrangers était de six points, en juin dernier, contre trois au début de 1981. Il a donc fallu bloquer les prix et les salaires, procédure d'une telle nocivité que toutes les nations industrielles y ont renoncé, car elle conduira inmanquablement à une régression du pouvoir d'achat, et donc de l'activité.

Dans le même temps, la rentabilité des entreprises, coincée entre la hausse de la T. V. A. et le blocage de leurs prix, s'effondrait et connaissait le recul le plus sévère depuis 1959. Du coup, l'investissement a chuté de 3,5 p. 100 en 1981 et sera nul en 1983.

Reste l'emploi. Le Gouvernement a, sur ce point, remporté une victoire, mais une victoire à la Pyrrhus. Le cap des deux millions de chômeurs est dépassé, je le concède, de peu. Le chômage, c'est vrai, a moins progressé chez nous que chez nos voisins, mais il faut bien savoir à quel prix. La création de 205 000 fonctionnaires, c'est-à-dire à peu près dix fois plus qu'il n'en fallait, coûte, en année pleine, 23 milliards de francs.

Quant à la pré-retraite, dont bénéficient aujourd'hui 450 000 personnes, elle représente une charge redoutable de 27 milliards de francs. Si j'ose m'exprimer ainsi, de pareils coups, nous ne les répéterons pas d'ici longtemps. Nous sommes voués désormais à subir impuissants la reprise du chômage.

Mais le plus grave — et je voudrais terminer par ce point le tableau rapide qu'il convenait de faire de la situation créée à l'issue du budget de 1982, le plus grave, dis-je, c'est la crise financière qui menace.

Je constatais, dans une note de conjoncture de mai dernier, que les grands équilibres financiers allaient se rompre ; c'est aujourd'hui chose faite.

Nos réserves monétaires, or inclus, ont été amputées du tiers. Si l'on s'en tient à nos seuls avoirs en devises, ils ne représentent plus aujourd'hui que six semaines d'importation.

Pour parer aux pressions sur le franc, qui nous auraient conduits à une troisième dévaluation, nous avons emprunté 28 milliards à l'étranger. D'ores et déjà sérieusement entamée, la moitié — dit-on — serait d'origine japonaise ; curieuse façon, vous en conviendrez, de préparer la bataille de Poitiers.

Notre balance des paiements s'est retournée. Son déficit atteindra 70 milliards en fin d'année.

Le voile qui recouvrait le chiffre exact de notre dette extérieure vient d'être levé. Nous savons maintenant qu'elle a doublé en deux ans. Elle atteint aujourd'hui 45 milliards de dollars, soit, au cours de 6,80 le dollar, 240 milliards de francs ; soit, au cours de 7,20 — le cours actuel — 320 milliards de francs.

Nous nous retrouvons, mes chers collègues, parmi les pays les plus endettés du monde.

Certes, je sais bien qu'il faut mettre en regard nos 180 milliards de créances sur l'étranger, mais combien de nos débiteurs, qui appartiennent en majorité aux pays du tiers monde, sont réellement solvables ? Je sais bien aussi que, rapportée à la production intérieure brute, cette dette est pour le moment tolérable ; mais au rythme où elle croît, elle ne le sera pas longtemps.

Quant à la dette intérieure, elle est passée de 420 milliards de francs, au début de l'année 1981, à 600 milliards de francs en juin dernier ; fait plus grave, là-dessus, près de 480 milliards de francs représentent des emprunts à court terme, dont 220 milliards en bons du Trésor. Ainsi, le déficit de 1982, par son financement malsain, a été sans contestation possible l'une des causes principales de l'inflation.

Comment, dans ces conditions, faire face à la demande de capitaux en provenance du secteur public élargi qui, tous besoins confondus, dépassera 60 milliards de francs l'an prochain ? Cette somme représente à elle seule la moitié du marché obligataire. Que restera-t-il pour le privé si les entreprises publiques se tournent vers l'étranger comme on les y convie ? C'est la dette extérieure qui s'alourdira d'autant.

Enfin, et pour couronner le tout, la montée inexorable des prélèvements obligatoires se poursuit. Le Président de la République leur avait fixé un butoir. Rappelez-vous : on ne devait pas dépasser 42 p. 100 ; nous en sommes à 44,5 p. 100. Ces prélèvements rongent l'épargne et pèsent sur la consommation des biens marchands ; s'ajoutant au blocage des rémunérations, ils interdisent le maintien du pouvoir d'achat.

Tel est, mes chers collègues, le bilan de dix-huit mois d'erreurs.

Pour la France et pour vous-même, monsieur le ministre, nous aurions souhaité qu'il soit moins lourd. Il aurait rendu l'élaboration de votre budget pour 1983 moins difficile et, surtout, plus crédible.

En effet, d'entrée, je constate que vous cédez à la même illusion que l'an dernier. Vous escomptez une croissance de 2 p. 100, soutenue par celle des exportations qui serait de 5,3 p. 100. En fait, compte tenu de ce que l'on sait de l'environnement international, cette croissance dépassera difficilement 1 p. 100. Du coup, le déficit que vous prévoyez à hauteur de 118 milliards de francs sera largement dépassé. En soi, ce chiffre est déjà trop élevé puisqu'il représente, par rapport à 1982, une nouvelle aggravation de la dépense publique de 23,5 p. 100.

Or, monsieur le ministre, vous n'aurez plus, désormais, le bénéfice d'une bonne rentrée de T. V. A. ou d'un haut rendement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux que payaient hier les banques et qui reflétait le taux excessif de l'argent puisque ce taux — tout le donne à penser — va baisser.

Si vous deviez, ce que nous ne souhaitons pas, recourir une fois de plus, à la fin de l'année prochaine, à une réduction drastique des dépenses que vous nous demandez aujourd'hui de voter, comme vous l'avez fait le 18 octobre dernier, à quoi servirait — je vous le demande, mes chers collègues — le débat parlementaire ? Comment nous prononcer sur un budget dont nous savons, d'ores et déjà, qu'il ne pourra pas être exécuté ?

Certes, par rapport à 1982, je le reconnais, vous tentez de redresser la barre : les interventions économiques et sociales augmentent de 34 p. 100, chiffre considérable, malheureusement lié aux malheurs des entreprises.

En revanche, les dépenses de fonctionnement diminueraient, selon vous, de 10 p. 100 ; la dépense publique augmente de 11,8 p. 100, mais la pression fiscale, toujours selon vous, resterait inchangée. Telle est l'apparence.

En fait, la réalité est passablement différente. En matière de fonctionnement, votre budget porte le poids de 200 000 emplois publics créés en dix-huit mois. Or, voilà que vous créez à nouveau 13 000 emplois, c'est-à-dire, disons-le tout net, 10 000 de trop si l'on tient compte des 3 000 postes concernant la police et la gendarmerie, affectés à la sécurité et qui sont, en effet, indispensables.

Cela représente une dépense de un milliard de francs que vous auriez pu, vous et nous, épargner, à quoi il faut ajouter le prix de la décentralisation, dont on parle trop peu, ce qui représente d'ores et déjà, au bas mot, une aggravation de 2, 3 ou 4 points de la fiscalité locale.

M. Christian Poncelet. Et c'est un minimum !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Premier exemple, mes chers collègues — et nous en retrouverons d'autres — d'un transfert vers les collectivités locales de charges qui incombent jusqu'alors à l'Etat.

Cette même tendance, on la retrouve dans ce qu'il faut bien appeler — le mot a été contesté, mais je crois que l'on ne peut pas en employer d'autre — une entreprise systématique de débudgétisation qui vise à minorer les dépenses de l'Etat tout en aggravant l'impôt.

Que l'on me comprenne bien : je ne mets pas en cause les modifications apportées ça et là à la présentation du budget. Elles ne datent pas d'aujourd'hui. Mais comme mon prédécesseur à cette tribune le demandait en 1973 et en 1975, comme je le demandais moi-même en 1979, encore convient-il de rétablir la vérité, la clarté des chiffres pour permettre la comparaison. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Il reste que les chiffres dont nous disposons révèlent une orientation qui est sans discussion celle d'un désengagement de l'Etat.

En voulez-vous quelques exemples ?

La contribution du budget au fonds de développement économique et social passe de 8,2 milliards à un. La différence, soit 7 milliards, sera demandée aux banques nationalisées, qui constituent la première vache à lait de l'Etat et dont on peut se demander comment leur crédit à l'étranger résistera à un pareil traitement.

Le fonds spécial des grands travaux créé pour réaliser non pas, comme nous l'avions espéré un instant, des opérations nouvelles, mais simplement celles que le budget avait prévues et qu'il ne pouvait pas financer, est alimenté par une taxe sur les produits pétroliers, soit un prélèvement non inscrit au budget, mais supporté par le consommateur de un milliard de francs.

La bonification des prêts à l'agriculture sera prise en charge à hauteur de 650 millions par le crédit agricole, seconde vache à lait du régime.

Avec un tel procédé, la fiscalité peut ne pas augmenter, mais la pression fiscale réelle, celle que supportent par des voies diverses les contribuables, augmentera bel et bien.

Dans le même temps, on constate une sous-estimation flagrante des dépenses. Ici encore, trois exemples.

Le fonds de compensation de la T. V. A. versée aux communes, jusqu'alors considéré au budget du ministère de l'intérieur comme une dépense en capital, est compté aujourd'hui en diminution de recettes. Ce sont 8 milliards de francs qui disparaissent. Il en va de même de la taxe sur les salaires perçue par l'Etat sur ses agents.

La charge de la dette publique ne devrait, d'après le budget, augmenter que de 11 p. 100 contre 42,5 p. 100 en 1982. Or, mes chers collègues, le dernier emprunt d'Etat — il est tout récent — vient d'être proposé au taux de 15,25 p. 100. Dans de telles conditions, ce pourcentage de 11 p. 100 n'est pas crédible ! Or, il faut savoir que chaque point d'intérêt représente 2 milliards de francs. Ce sont donc à nouveau près de 8 milliards de francs qui s'évanouissent comme par enchantement.

La charge des intérêts de l'emprunt 1973, indexé sur l'or, qui nous vaut chaque année un échange, toujours fructueux, avec mon honorable collègue M. Duffaut, en commission des finances et parfois en séance publique, est calculée sur le cours du lingot à 63 000 francs ; or, il titre aujourd'hui beaucoup plus de 90 000 francs !

M. Paul Jargot. C'est la faute à Giscard !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Enfin — j'insiste sur ce point auprès de vous, mes chers collègues, et auprès de vous, monsieur le ministre — nulle part n'est prise en compte la couverture inévitable, par le budget, du déficit de l'U.N.E.D.I.C. qui, malgré la récente augmentation des cotisations patronales et salariales, s'éleva à près de 15 milliards de francs.

On ne voit pas apparaître davantage le déficit de la sécurité sociale qu'il faudra bien couvrir et qui, malgré le plan de rattrapage mis en place aujourd'hui, sera du même ordre.

Au total, et en comptant au plus juste, ce sont près de 50 milliards de francs — j'ai bien dit 50 milliards ! — qui sont ainsi escamotés au titre des dépenses.

Si nous les prenons en compte, ces dernières augmentent non pas de 11,8 p. 100, mais de plus de 15 p. 100. Le déficit budgétaire atteindrait, dans ces conditions, 3,3 p. 100 du produit intérieur brut ; il dépassera donc largement la barre fatidique, et déjà trop élevée, des 3 p. 100 du P.I.B.

En vérité, mes chers collègues, il semble bien que tout se passe comme si nous étions en face de deux budgets, l'un à usage externe, soucieux de rassurer nos créanciers et de sauvegarder envers et contre tout la crédibilité de notre monnaie, l'autre à usage interne, impuissant à éteindre le feu de joie allumé l'an dernier et qui couvrera longtemps. Or, c'est ce second budget, le vrai, celui que supporteront les Français et qui dictera l'avenir de notre pays au cours des douze mois à venir, qui intéresse d'abord le Parlement.

M. Charles Pasqua. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Si nous l'analysons dans ses grandes masses, d'un point de vue capital qui est celui de l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement liées au présent et celles d'équipement qui sont le gage du futur, nous devons être inquiets. Je voudrais, là encore, vous citer quelques exemples.

Le ministère de la culture a vu grossir ses effectifs de 1 870 agents entre 1980 et 1983, alors qu'il manque 380 magistrats à la justice. Je vous le demande, mes chers collègues, de quoi avons-nous le plus besoin aujourd'hui : est-ce d'animateurs culturels ou de juges ?

Mme Hélène Luc. Des deux !

M. Christian Poncelet. Vous n'avez pas les moyens de payer les deux !

M. Maurice Blin, rapporteur général. La consommation des crédits qui ont été alloués largement l'an dernier au ministère de la culture a donné lieu, je vous en prends à témoin, à un évident gaspillage.

Je connais des villes auxquelles on a quasiment imposé des contrats culturels. Mais, dans le même temps, la ligne budgétaire créée en 1980, abondée par le Sénat et consacrée à la rénovation des églises rurales, est détournée de son objet, c'est-à-dire, en réalité, supprimée.

Au ministère du travail, l'agence nationale pour l'emploi a été dotée, entre 1980 et 1983, de 2 200 personnes supplémentaires. Elle en compte aujourd'hui 12 000 ; or, on sait qu'elle assure, en tout et pour tout, 7 000 placements par an. On mesure, mes chers collègues, le coût du service rendu !

Mme Hélène Luc. Vous savez ce que c'est, monsieur Blin, que d'être chômeur ?

M. le président. Madame Luc, vous n'avez pas la parole ; laissez parler M. le rapporteur général !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Le ministère de la recherche voit ses crédits augmenter à nouveau de plus de 17 p. 100. Ses effectifs auront crû, en deux ans, d'un quart. Dans le même temps, les crédits du ministère de l'industrie, s'ils progressent de 14 p. 100, sont, pour plus de la moitié, consommés par la subvention aux Houillères nationales. Résultat : le soutien financier aux petites et moyennes entreprises régresse pour la deuxième année consécutive, alors que ce sont elles — nous le savons tous — qui créeront demain l'emploi et assureront, plus que les mastodontes nationalisés, la mutation technique du pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I., du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

L'éducation nationale — nul n'en sera surpris par les temps que nous vivons ! — se taille la part du lion en matière d'emplois publics : 18 000 postes d'enseignants ont été créés cette année et 6 000 doivent l'être l'an prochain. Malgré cet énorme afflux,

la dernière rentrée scolaire a été détestable : six académies, dont celle dont j'ai le malheur de dépendre, situées au nord de la Loire, manquent de maîtres. A croire, mes chers collègues, que l'attrait du soleil — ce que les biologistes appellent dans leur langage l'héliotropisme — n'est pas réservé au seul monde végétal ! (*Sourires.*)

La situation est si grave qu'il faudra, là encore, procéder en catastrophe — et aux dépens, à l'évidence, de la qualité de l'enseignement — au recrutement sur concours spéciaux de deux cents professeurs de mathématiques et de cent professeurs de physique. Beau désordre, en vérité, qui aurait mérité d'être sanctionné !

Je n'aurai garde d'oublier que, après son examen en dernière délibération, l'Assemblée nationale nous a transmis un budget où apparaissent 777 postes nouveaux, dont nous aurons à connaître bientôt.

Je citerai encore deux exemples : alors que l'aménagement de La Villette est loin d'être terminé, ce projet occupe d'ores et déjà 230 personnes et son fonctionnement coûte — je demande que l'on médite ce chiffre — 80 millions de francs, soit un quasi-doublement entre 1982 et 1983.

Sait-on, mes chers collègues, que 2 000 personnes supplémentaires ont été recrutées en deux ans à la télévision ? Là encore, le rapport qualité-prix laisse rêveur ! (*Rires et applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Enfin, je déplorerais, pour la dernière fois sans doute et en sachant bien que mon observation restera sans effet, que la nationalisation à 100 p. 100 que nous avons tant critiquée — je sais que beaucoup de sénateurs ici présents, qui n'appartiennent pas forcément à la majorité sénatoriale, partagent mon point de vue — de cinq sociétés industrielles coûtera, en indemnités versées à leurs actionnaires, 7,7 milliards de francs cette année. Si l'Etat, comme la raison et l'intérêt le commandaient, s'était contenté de 51 p. 100, il aurait économisé, cette année, 3,5 milliards de francs.

Cet alourdissement inconsidéré des dépenses de fonctionnement se paie — c'est inévitable — d'un freinage des dépenses d'équipement. Curieusement, seules sont épargnées des opérations à caractère somptuaire et dont la sagesse aurait voulu, soit qu'elles soient reportées, soit au moins qu'elles soient étalées. L'aménagement de La Villette — encore elle — coûtera 329 millions de francs cette année.

Mme Hélène Luc. Vous êtes bien placé pour en parler !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Le transfert du Louvre coûtera 370 millions de francs et la poursuite du Palais d'Orsay, 1 milliard de francs.

M. Paul Jargot. Qui a commencé ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Décidément, il semble bien, mes chers collègues, que gigantisme et parisianisme restent les deux vices majeurs du ministère de la culture !

Quant à l'installation du centre international de la communication, présidé par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, et dont la destination est changeante, contestée...

M. Charles Pasqua. Il a changé de côté !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ...pour tout dire, passablement incertaine, elle coûte, cette année, 23,5 millions de francs en crédits de paiement et 48,5 millions de francs en autorisations de programme.

Dans le même temps, la défense nationale est sacrifiée. Après l'arrêt brutal, porté le 18 octobre dernier, à la fabrication des armements de pointe, les crédits d'équipement ne progressent que de 10 p. 100. Faut-il croire le Premier ministre quand il promet un rattrapage au titre d'un futur collectif ? Le propos, compte tenu de ce qui s'est passé voilà un mois, laisse sceptique. D'ores et déjà — sachons-le — la loi de programmation militaire n'est plus respectée.

Le ministère de l'agriculture voit ses crédits de paiement diminuer de 12,5 p. 100. Il est dépossédé d'attributions importantes par le biais de la dotation globale d'équipement qui rassemblera la plupart des crédits destinés à l'aménagement rural. Celui-ci va donc passer à la charge des collectivités locales. Cependant, comme la dotation globale d'équipement n'augmentera à l'avenir qu'au rythme des crédits d'Etat, c'est à elle qu'il reviendra de combler la différence entre les besoins et les moyens. Vous savez aussi bien que moi, mes chers collègues, que cette différence est grande.

Ainsi se précise la volonté de l'Etat de se désengager sur les communes, les départements et les régions des charges qui devraient rester les siennes.

Comment ne pas évoquer encore les perspectives alarmantes du logement où la régression s'accroît : 400 000 logements réalisés en 1981, alors que 350 000 le seront cette année et qu'on ne dépassera pas les 340 000 en 1983. Le secteur libre régresse de 25 p. 100 et, pourtant, la situation dans le bâtiment est critique.

Je voudrais conclure ce tableau peu réjouissant par ce que votre commission des finances considère peut-être comme le plus grave : je veux parler de la dotation en capital au secteur nationalisé qui — S.N.C.F. exclue — passe, au budget des charges communes, de 2,5 milliards de francs en 1982 à 8,5 milliards de francs l'an prochain.

Certes, la plupart des sociétés industrielles récemment nationalisées sont, comme beaucoup d'entreprises multinationales étrangères, d'ailleurs, en situation délicate, voire difficile. A la stagnation de l'activité mondiale s'ajoutent les impératifs de la mutation technologique. Elles ont donc besoin de capitaux, et voilà bientôt un an que l'Etat en est devenu propriétaire à 100 p. 100. Elles sont appelées, si l'on en croit le ministre de l'Industrie, à devenir le fer de lance de notre développement technologique.

Or, que constate-t-on ? Pendant de longs et longs mois, privées de conseils d'administration, elles ont été interdites de décision alors qu'elles sont exposées, de plein fouet, à la concurrence internationale.

Dans ces conditions, on comprend, mes chers collègues, la « démotivation » de leurs cadres. Pis, la stratégie industrielle dont elles doivent être l'instrument est toujours dans des limbes et les crédits qui leur sont destinés ne sont toujours pas répartis. On sait seulement qu'ils font, à l'heure actuelle, l'objet d'une âpre discussion.

Cette situation, mon collègue, rapporteur général de l'Assemblée nationale, l'a fort justement déplorée. Elle est en contradiction parfaite avec deux principes qui furent avancés pour justifier les nationalisations : d'une part, le développement industriel allait enfin répondre à un vaste projet d'ensemble, à une vision planifiée de l'avenir ; pour l'instant, c'est la nuit !

M. Charles Pasqua. C'est nuit et brouillard !

M. Maurice Blin, rapporteur général. D'autre part, devenues propriétés de la nation, les nouvelles entreprises publiques devraient être soumises, selon la logique démocratique, au contrôle du Parlement. Or, pour le moment, c'est le contraire qui se passe.

Nous apprenons par la presse qu'elles seraient dotées d'une capacité d'investissement de 27 milliards de francs en 1983. Mais alors, monsieur le ministre, pourquoi leur situation n'a-t-elle pas fait l'objet, conformément à une tradition constante, d'un tableau précis adjoint à la documentation budgétaire ? Compte tenu de la charge accrue que le secteur public élargi va représenter pour les finances de la nation, ce tableau s'impose absolument.

Mais je crois comprendre la raison de cette étonnante discrétion. Elle tient tout simplement à la dégradation spectaculaire des résultats : bénéficiaires en 1980, E.D.F. et G.D.F. ont multiplié les pertes en 1981 ; leur déficit en 1982 sera respectivement de 8 milliards et de 4 milliards de francs. A l'origine de ce retournement, l'on trouve le blocage des tarifs publics qui s'éloignent de plus en plus de la vérité des prix. Il sert d'instrument pour masquer l'inflation qu'une politique inconsidérée des dépenses a relancée. Mais ce tour de passe-passe, mes chers collègues, ne doit pas faire illusion. Le déficit se retrouve dans le budget, qui doit combler les pertes de ces entreprises, et alimente précisément l'inflation.

On nous dit — peut-être nous le confirmez-vous, monsieur le ministre — qu'un collectif de fin d'année réglera tout cela. Mais force est d'observer que, vu l'ampleur des sommes et du formidable pari qui est en jeu, notre Haute Assemblée doit être éclairée dès maintenant. Il ne lui est pas possible de se prononcer en la matière sur le budget de 1983 sans connaître exactement ce qu'il en sera finalement au titre du budget de 1982 et, à l'heure où je parle, nous ne savons pas ou pas assez.

Pour le reste, la commission des finances se félicite, monsieur le ministre, que vous ayez enfin pris en compte certaines demandes qu'elle avait formulées voilà un an. Je citerai le report de l'impôt sur les grandes fortunes pour la partie des biens professionnels, la réduction des frais généraux en faveur des entreprises exportatrices, l'orientation de l'épargne vers

le financement des investissements dans le prolongement de la loi du 13 juillet 1978 ou encore le maintien, même s'il apparaît qu'il a été difficile de l'obtenir, de l'avoit fiscal.

Dans ces initiatives, faut-il déceler un revirement, voire un reniement ? Disons tout simplement que nous nous satisfaisons de constater un retour tardif, mais un retour au bon sens.

D'autres dispositions particulièrement nocives ont été maintenues. Je n'en citerai qu'une : la surtaxation d'une partie du secteur hôtelier. Reconnaissez avec moi, monsieur le ministre, que c'est vraiment une curieuse façon de stimuler le tourisme, de redresser, par conséquent, notre balance des « invisibles », qui est en dégradation accélérée, que de taxer à un niveau insupportable une large partie du secteur hôtelier dont la clientèle est aux trois quarts étrangère. Aucun produit, aucun service ne peut être considéré comme un luxe, monsieur le ministre, dès lors qu'il rapporte des devises et assure des emplois.

Je me résume. Le budget de 1983 est marqué au coin des mêmes erreurs que celui de l'an dernier. Vous voudriez, je n'en doute pas, monsieur le ministre, en corriger les excès. En fait, vous n'y parviendrez pas. Votre budget repose, comme le précédent, sur des prévisions de croissance irréalistes. Le déficit, comme l'an dernier, explosera. Il aggravera un peu plus la situation financière du pays et alimentera l'inflation.

Vous voudriez contenir les dépenses de fonctionnement. Tout au plus, dans la meilleure des hypothèses — j'observe que l'Assemblée nationale est allée au-delà de vos vœux — réussirez-vous à les stabiliser au niveau déjà beaucoup trop élevé où vous les avez portées l'an dernier. Vous prétendez également limiter la pression fiscale. En réalité, par le biais de la débudgétisation et de la décentralisation, celle-ci va s'accroître.

Il semble bien d'ailleurs que vous-même et le Gouvernement ayez conscience des risques encourus puisque vous avez constitué une réserve de 20 milliards de francs aux fins de régularisation budgétaire, expression nouvelle pour ce que l'on appelait encore récemment le fonds d'action conjoncturelle. L'an dernier, vous aviez déjà procédé de la même façon. Vous aviez réservé 15 milliards de francs. Que sont-ils devenus ? A trois reprises au moins au cours de l'année qui va s'achever je vous ai posé cette question sans obtenir de réponse. La vraie réponse, nous l'avons obtenue le 18 octobre dernier lorsque vous avez annulé, non pas 15 milliards de francs, mais 20 milliards de francs de crédits d'équipement dont, je l'ai dit tout à l'heure, les deux tiers sont imputables à la défense nationale.

Cette décision n'aurait été conforme au droit que si, comme le veut la loi organique, les crédits supprimés étaient, je cite, « devenus sans objet ». Or — je vous le demande, mes chers collègues — qui, mieux que le Parlement, peut en décider ?

C'est pourquoi nous vous demanderons, monsieur le ministre, de procéder dès maintenant, c'est-à-dire dans la clarté, et non pas demain dans l'ombre ou à la hâte, à l'annulation pure et simple de ces 20 milliards de francs de crédits. Nous demandons qu'elle porte non pas sur les crédits d'investissement, comme ce fut le cas cette année, car elle frapperait l'avenir de la nation et l'activité économique, mais sur les crédits de fonctionnement. A la lecture des critiques qu'au nom de la commission des finances j'ai formulées sur votre budget, vous n'aurez sans doute aucune peine à trouver la voie à suivre.

Cet allègement, nous le savons — nous sommes sans illusion — ne suffira pas à rééquilibrer valablement le budget. La dépense publique, cumulée sur les deux années 1982 et 1983, augmentera deux fois plus vite que le produit intérieur brut. Elle générera inmanquablement l'inflation. En vérité, pour la ramener à un niveau raisonnable, il aurait fallu au minimum que cette dépense publique soit reconduite en francs constants et n'augmente pas plus que les prix, c'est-à-dire de 8 p. 100. En nous proposant 11,8 p. 100 — en réalité, je crois l'avoir démontré, il s'agit de 15 p. 100 — vous êtes bien au-delà. Or, c'est entre ces deux chiffres que se situe précisément le risque mortel de l'inflation.

Ainsi, mes chers collègues, aux yeux de votre commission des finances, ce budget, même s'il pouvait être corrigé, ne serait pas bon. Il paraît, au premier regard, moins mauvais que son prédécesseur. Mais l'apparence est trompeuse ; elle est source d'illusions pour aujourd'hui et de nouvelles désillusions pour demain.

Le Gouvernement semble faire amende honorable et parle aujourd'hui de rigueur, d'effort, de priorité à l'investissement. Bel hommage, soit dit en passant, rendu à ceux qui tenaient hier exactement ce langage et que vous et vos amis, monsieur le ministre, critiquez si àprement !

Pour vous, c'est peut-être l'heure du repentir ; pour la France et les Français c'est sûrement le début d'une longue pénitence, car, même si vos intentions sont bonnes, vous êtes, que vous le

voulez ou non, définitivement prisonnier des choix inconsidérés opérés depuis dix-huit mois et qui ont affaibli de façon durable l'appareil productif et administratif de la nation.

Ces erreurs de structure, votre budget, acte conjoncturel et de surcroît accablé par les pesanteurs que vous avez créées, ne suffira pas à les redresser. Il y faudrait beaucoup plus qu'un budget. Il y faudrait une autre politique.

M. Laurent Fabius, *ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget*. Laquelle ?

M. Maurice Blin, *rapporteur général*. La vôtre, monsieur le ministre, le Sénat en avait prévu les conséquences. Elles éclatent aujourd'hui à tous les yeux. C'est pourquoi nous avons la conviction que, ce soir ou demain, nous finirons bien par être entendus. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

M. André Fosset, *au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation*. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme chaque année depuis huit ans, la commission des finances a établi un rapport écrit constituant en quelque sorte un essai de synthèse des observations contenues dans le rapport annuel de la Cour des comptes. Synthèse, en vérité, bien difficile à établir lorsqu'il s'agit d'un document d'une telle richesse et d'une telle densité.

Mais ce document, qui réunit, en deux volumes, plus de 400 pages — 287 pour les administrations et 151 pour les entreprises publiques — imprimées en fins caractères sur du papier journal de qualité médiocre, est d'une lecture difficile. Les extraits qu'en publient les médias, sélectionnés en fonction du goût des lecteurs, plutôt pour leur caractère insolite qu'en raison de la méconnaissance qu'ils dénotent des règles applicables au maniement des fonds publics, ne peuvent suffire pour atteindre l'objectif que nous visons, à savoir obtenir que s'installe une pratique de rigueur dans le maniement des deniers publics.

En effet, la rigueur est la consigne des temps présents et c'est sous son signe que s'ouvre notre débat budgétaire. Le rapport de la Cour, par les révélations qu'il apporte sur les défaillances, les déviations, les erreurs, les pratiques défectueuses de l'administration, constitue précisément une source d'où jaillissent d'innombrables possibilités de redressements, de corrections ou de réformes aptes à réaliser une gestion plus rigoureuse et donc plus économique et plus rationnelle des fonds publics.

Le renoncement immédiat aux pratiques qu'il condamne, l'application rapide des mesures qu'il recommande sont de nature à constituer un test de la capacité de traduire en action concrète la volonté affirmée de « dépenser mieux avant de dépenser plus ».

L'année qui s'achève — M. le rapporteur général vient de le rappeler — a vu l'Etat dépenser beaucoup plus qu'auparavant. L'opinion attend encore de savoir comment il s'y prendra pour dépenser mieux. Le rapport qui vous a été distribué, mes chers collègues, pourrait — du moins, l'espérons-nous — vous aider à formuler dans ce domaine des suggestions prenant la forme d'invitations ou d'obligations faites au Gouvernement d'agir en conformité des intentions qu'il affirme.

L'évocation orale, au nom de la commission des finances, à l'ouverture du débat budgétaire, des observations contenues dans le rapport annuel de la Cour devrait, pensons-nous, favoriser l'éclosion de réponses à cette question et nous sommes persuadés, monsieur le ministre, que vos propos, tout à l'heure, répondront à notre espérance.

Les observations de la Cour des comptes portent, en premier lieu, sur la gestion du budget et du Trésor en 1980. Ces observations sont largement positives puisqu'elles soulignent que le déséquilibre a été limité. Il s'est établi à 23 800 millions de francs, ce qui ne représente que 0,9 p. 100 du produit intérieur brut total au lieu de 1,6 p. 100 en 1979, proportion jugée alors excessive — heureux temps ! — du fait de l'étroitesse de notre marché financier.

L'endettement du Trésor à l'égard du système bancaire a enregistré une diminution considérable de 21 milliards de francs, ce qui l'a ramené à 17 milliards de francs.

Tel est donc l'héritage qu'ont reçu les gestionnaires de 1981. Souhaitons que lorsque, à leur tour, ils auront à transmettre le

pouvoir, leurs légataires n'aient pas davantage à se plaindre de la succession.

En tout état de cause, « ils pourraient », disais-je en soumettant mon rapport à la commission des finances, le 14 octobre dernier, « ils auraient pu », suis-je malheureusement obligé de dire aujourd'hui, se mettre à l'abri des critiques qui nuancent l'appréciation, globalement positive, portée sur la gestion de leurs prédécesseurs, en procédant de manière différente. En particulier, ils auraient pu faire en sorte que soient mieux observées les dispositions nécessaires à l'exercice du contrôle parlementaire : amélioration des structures de la nomenclature budgétaire, évaluation plus précise des différents postes de recettes, stricte limitation des transferts de crédits, imputation effective des dépenses sur les crédits destinés à les couvrir, strict respect des procédures prévues par la loi organique relative aux lois de finances pour l'intervention éventuelle de décrets d'avances ou d'arrêtés d'annulation de crédits.

En ce qui concerne les décrets d'avances, on mesurera la considération que porte au contrôle parlementaire l'actuel Gouvernement, en rappelant simplement dans quelles conditions le décret du 22 février 1982, qui a ouvert au ministère des relations extérieures un crédit de 2 150 millions de francs pour le paiement, au prix fort, de la livraison de gaz d'Algérie, a entraîné l'annulation de crédits en faveur de l'agence pour les économies d'énergie dont nul ne niera pourtant que les besoins soient urgents et criants.

Pour les annulations, la Cour convient sans difficulté, et nous en convenons aussi, que les prescriptions de la loi organique autorisent bien le Gouvernement à procéder à de telles annulations. Mais elle précise que « ces réductions ne doivent pas être artificielles et précaires comme c'est le cas lorsque les ouvertures de crédits supplémentaires se révèlent ultérieurement nécessaires sur des chapitres qu'elles affectent ». Cela s'est malheureusement produit dans le passé et a motivé, à l'époque, outre les critiques toujours nuancées de la Cour, celles beaucoup plus véhémentes et, pourquoi ne pas le dire, légitimes des députés de l'opposition, au point que plusieurs d'entre eux, parmi lesquels je relève les noms de plusieurs membres éminents du Gouvernement — neuf, si j'ai bien compté — auxquels s'ajoute celui du rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ont déposé, le 14 mai 1980, une proposition de loi organique n° 1718 tendant à modifier, préciser et compléter les dispositions de l'ordonnance précitée, dont l'article 20, figurant au titre IV, disposait que les annulations ne pouvaient être décidées que par le Parlement sur proposition du Gouvernement, soit par une loi de finances rectificative, soit par la loi de règlement, les propositions devant être accompagnées des justifications nécessaires et le Parlement pouvant les modifier pour ne prononcer que des annulations partielles.

L'exposé des motifs de cet article figurait à la page 22 du projet. Il expliquait que l'expérience tentée par les députés socialistes membres de la commission des finances pour contrôler les annulations avait souligné l'impossibilité pratique d'obtenir du Gouvernement l'explication du caractère « sans objet » de certains crédits concernant des domaines aux besoins urgents et criants et se référait à une lettre du 21 novembre 1979 adressée par M. Fabius, député, au président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Les annulations de crédits s'étant encore élevées, au cours de l'exercice 1980, à 3 027 millions de francs au budget général, à 681 millions de francs aux budgets annexes et à 248 millions de francs aux comptes spéciaux du Trésor — soit, au total, à près de 3 200 millions de francs — nul ici ne saurait douter qu'à la lecture du rapport de la Cour vous ayez éprouvé, monsieur le ministre, l'ardent désir de proposer au Gouvernement de transformer en un bel et bon projet de loi la judicieuse proposition de loi du député Laurent Fabius et de ses collègues, MM. Jean Auroux, Jean-Pierre Chevènement, Michel Crépeau, Henri Emmanuelli, Michel Rocard, Alain Savary, Mme Edwige Avice, M. Louis Le Penec et les membres du groupe socialiste.

A moins que la doctrine socialiste, dont vous êtes l'un des éminents docteurs, n'affirme que le contrôle parlementaire est indispensable quand les socialistes sont dans l'opposition mais qu'il devient inutile lorsqu'ils sont au pouvoir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

A défaut d'avoir voulu, pu ou su le faire, nul ne pouvait penser, quand j'ai présenté mon rapport à la commission des finances, le 14 octobre dernier, que, le 19 octobre, le *Journal officiel* publierait un arrêté pris par le ministre du budget, M. Laurent Fabius, prononçant des annulations de crédits pour un montant supérieur à 22 milliards de francs, soit plus de sept fois le

montant indiqué par la Cour pour la gestion de 1980, dont plus de 13 milliards et demi de francs au titre des dépenses militaires, comme vient de le rappeler M. Blin.

Vous ne serez donc pas surpris, monsieur le ministre, puisque vous ne vous êtes pas vous-même imposé l'obligation en laquelle, étant député, vous rêviez de placer vos prédécesseurs, ce qui aurait permis au Parlement de se prononcer sur la validité des annulations de crédits auxquelles vous avez — vous, cette fois — procédé, vous ne serez donc pas surpris, dis-je, que nous exprimions le très vif désir d'être assurés, au moins *a posteriori*, que les crédits en cause étaient bien devenus sans objet, conformément à la règle, toujours applicable, qu'a édictée l'article 13 de la loi organique relative aux lois de finances.

Vous ne serez pas surpris non plus qu'au cours de la discussion budgétaire, qui s'ouvre aujourd'hui, il soit vérifié que n'est pas demandé, pour 1983, le financement d'opérations dont les crédits votés pour 1982 ont fait l'objet d'annulations.

Et, comme beaucoup d'entre nous éprouvent pour vous une grande sympathie, vous apprécierez sans doute qu'en proposant de substantiels abattements sur certaines des dotations demandées par le Gouvernement, ils visent à vous épargner la peine et le désagrément d'avoir à procéder en fin d'exercice à de nouvelles annulations.

De votre côté, tiendrez-vous, sans doute, après qu'ont encore été créés le fonds spécial pour les grands travaux et plus récemment le fonds pour l'emploi, dont heureusement la mission est simple et d'une durée limitée, à prendre l'engagement de vous opposer à la création de tels fonds dont la Cour estime, comme nous-mêmes, que leur prolifération est une des faiblesses qui autorisent des facilités excessives dans la gestion des dotations accordées par le Parlement.

Tel serait le cas s'il était tenté de donner le jour à un fonds d'un fonctionnement très complexe, dont le ministère du temps libre suggère la création, pour le financement des associations.

Celles-ci font précisément partie de ces organisations privées auxquelles le rapport de la Cour consacre un long développement dans ses observations communes à plusieurs ministères, en critiquant vivement la systématisation du recours abusif sans que la nécessité en soit toujours démontrée et sans que les précautions soient toujours suffisantes pour l'accomplissement de missions de service public.

Une foule d'exemples sont fournis des mécomptes, voire des abus, auxquels peut donner lieu l'emploi de plus en plus fréquent de cette facilité qui, dans bien des cas, pourrait être évitée si l'administration se donnait la peine de réformer certaines règles afin de se donner les moyens d'agir directement avec efficacité.

Pour redresser cette fâcheuse tendance à la généralisation, la Cour formule des suggestions précises dont l'une, de nature législative, fait l'objet d'un amendement que la commission des finances m'a chargé de soutenir lors de l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances, et dont, pour les autres, qui sont de nature réglementaire, nous aimerions apprendre de votre bouche, monsieur le ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement.

C'est d'ailleurs pour faciliter ce dialogue entre Parlement et Gouvernement que notre rapport écrit s'accompagne d'annexes dont la première relève, par ministère, les propositions de la Cour et la seconde, par catégorie, les anomalies budgétaires et comptables qu'elle signale dans son rapport.

Peut-être serait-il utile, en contrepartie, qu'en annexe au projet de loi de finances figure un relevé des dispositions prises par le Gouvernement pour appliquer les propositions de la Cour ou, le cas échéant, les raisons pour lesquelles il a estimé impossible ou inopportun de les mettre en œuvre.

Car, si la commission des suites parvient, à force de persévérance et d'explications, à faire appliquer quelques-unes des mesures qu'elle définit de manière précise pour obtenir des services qu'il soit tenu compte des observations de la Cour, les réticences que manifestent certains d'entre eux s'y opposent avec une vigueur que seule pourrait vaincre une volonté exprimée au plus haut niveau.

A cet égard, il nous sera permis de regretter qu'aux observations s'appliquant à l'ensemble des administrations il ne soit répondu que de manière fragmentaire et parfois désinvolte par les ministres que concernent les exemples cités alors que, s'agissant de situations généralisées, il conviendrait que les réponses fussent formulées par le Premier ministre chargé, en principe, d'assurer la cohésion de l'action gouvernementale.

J'en viens à la conclusion de cette intervention dont l'objet est de manifester l'intérêt et la considération que porte le Sénat, et en particulier sa commission des finances, au travail remarquable de la Cour des comptes, et la ferveur de son souhait qu'il y soit donné des suites positives.

Nous ne doutons pas que le vœu du Gouvernement soit identique au nôtre. C'est pourquoi nous nous attendons, monsieur le ministre, à des réponses précises aux questions posées par la Cour et répétées par nos soins, questions auxquelles nous ajouterons, si vous le permettez, quelques interrogations qui nous sont propres.

Pour lutter contre la fraude fiscale, vous allez procéder à un renforcement spectaculaire des moyens en effectifs et en matériels dont vous disposez déjà et qui sont considérables. C'est bien. Mais ne pensez-vous pas que, dans la lutte contre la fraude fiscale, l'arme psychologique joue un rôle non négligeable, et que c'est en méconnaître l'importance que de mesurer chichement les moyens dont dispose la Cour ?

Certes, la Haute juridiction sera prochainement déchargée des tâches de contrôle des comptes des collectivités territoriales et vous allez sans doute pouvoir nous confirmer, monsieur le ministre, que, dès le 1^{er} janvier prochain, toutes les chambres régionales des comptes seront en mesure de se prononcer sur les questions dont elles pourraient être saisies à compter de ce jour par les représentants de l'Etat dans les départements ou les régions, en application des dispositions de divers articles de la loi du 2 mars 1982. Mais elle est chargée du contrôle des entreprises publiques et de leurs filiales.

C'est là un secteur d'activité où s'appliquent des règles très différentes de celles de la comptabilité publique et qui, par suite de la loi de nationalisation, vient de s'étendre considérablement.

Les recrutements prévus à la Cour, tant à la sortie de l'E. N. A. qu'au tour extérieur, nous paraissent déjà très insuffisants pour faire face à cette situation. Encore faudrait-il que ces postes soient pourvus effectivement, s'agissant du tour extérieur, par de hauts fonctionnaires que leurs missions antérieures ont rendus aptes à ce genre d'activité plutôt que par des militants syndicalistes ou politiques dont nous saluons les mérites, certes indéniés, mais qui ne sont pas préparés par leurs activités passées à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Enfin, il conviendrait que les magistrats de la Cour puissent bénéficier de collaborations et de moyens matériels de travail qui leur permettent d'exercer leurs attributions dans les normes correspondant à notre époque et non dans celles qui avaient cours sous le Premier Empire.

Le Sénat recevra avec intérêt, soyez-en certain, monsieur le ministre, les informations que vous voudrez bien lui communiquer sur cette question et dont, à l'avance, son rapporteur vous remercie.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Mais je ne voudrais pas quitter cette tribune, alors que la Cour a connu récemment un changement de son premier président, sans exprimer à M. le premier président Bernard Beck qui, durant cinq années, a assumé magistralement la présidence de cette haute juridiction, dans une période où elle accomplissait une mutation qu'il a su dominer et orienter, les sentiments de la commission des finances, sentiments partagés, j'en suis sûr, par le Sénat tout entier, de très vive gratitude pour la qualité de son action à la Cour et pour la courtoisie de ses rapports avec notre assemblée. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

A son successeur, M. le premier président Jean Rosenwald, nous adressons nos vives félicitations et nos vœux de pleine réussite dans les hautes fonctions qui viennent de lui être confiées. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des sénateurs pour le travail de préparation de cette discussion budgétaire qui a déjà été effectué et pour le travail qui sera fourni dans les semaines à venir, qui vont mobiliser le Sénat sur cette importante affaire qu'est toujours un projet de loi de finances.

Je voudrais remercier plus spécialement, on le comprendra, les membres de la commission des finances pour l'attention qu'ils portent à ces travaux et pour l'atmosphère toujours excellente qui préside à nos contacts.

Je voudrais adresser également mes remerciements — qui seront tout à l'heure, on le verra, matinsés d'une critique — à M. le rapporteur général, sans oublier, bien évidemment, M. le président Bonnefous, qui, chacun le sait, dirige vos débats avec beaucoup de compétence et d'autorité.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Je formulerai dans quelques instants deux ou trois séries d'observations sur ce qui me semble l'essentiel de ce projet de loi de finances.

Mais, auparavant, je ne peux pas ne pas répondre en quelques mots, quitte à le faire plus longuement plus tard, à l'intervention de M. Fosset, dont je partage les analyses, et à l'intervention, que, par euphémisme, je qualifierai de moins objective que d'habitude, de votre rapporteur général.

A M. Fosset, je dirai que son souci de voir les recommandations de la Cour des comptes traduites dans les faits rejoint le mien, que nous avons déjà, comme il l'a noté, pris un certain nombre de décisions qui vont dans le sens des observations de la Cour des comptes pour 1981, que je suis tout à fait déterminé à poursuivre cette démarche, enfin, que tout ce qui peut aller dans le sens d'un bon accomplissement des missions de la Cour des comptes trouvera, bien sûr, mon soutien.

Je dirai à M. Blin qu'en l'entendant — qu'il n'y voit pas malice, mais seulement une sorte de déformation littéraire héritée de lointaines études — je pensais à ce passage du *Malade imaginaire* où M. Purgon s'exprimait, et c'est de la belle langue, ainsi : « Je veux qu'avant qu'il soit quatre jours vous deveniez dans un état incurable... que vous tombiez dans la bradypepsie... de la bradypepsie dans la dyspepsie... de la dyspepsie dans l'apepsie... de l'apepsie dans la lienterie... de la lienterie dans la dysenterie... de la dysenterie dans l'hydropisie... et de l'hydropisie dans la privation de la vie, où vous aura conduit votre folie. »

En écoutant M. Blin, je me remémorais ce passage.

Il me permettra de ne pas être d'accord avec l'exercice... moliéresque, je ne sais pas, mais en tout cas purgonesque, de flagellation budgétaire auquel il s'est livré.

J'entrerai maintenant dans le vif du sujet. Je me bornerai à faire — cela me demandera quelques minutes — trois séries d'observations autour de trois thèmes simples.

Le premier thème est celui-ci : j'ai le sentiment, présentant aujourd'hui un bilan de dix-huit mois de gouvernement, que l'objectivité conduit à dire que nous avons marqué des points. Je ne dis pas que tout est parfait, loin de là.

Ma deuxième série d'observations concerne le budget proprement dit : à mon sens — et cela n'étonnera personne, même si c'est en contradiction avec le ton et le fond de l'intervention de M. Blin — ce budget est un bon budget.

La troisième série d'observations, plus interrogatives, davantage tournées vers le futur, vers le long terme, sera pour dire que nous devons — non pas le seul Gouvernement mais le pays tout entier — relever trois défis au moins, et, pour y parvenir, j'espère pouvoir compter autant que faire se peut sur le Sénat.

Nous avons marqué des points.

Considérons, d'abord, la croissance et l'emploi.

Au-delà du tableau apocalyptique qui vous a été présenté tout à l'heure et qui me semble, à beaucoup d'égards, en « trompe-l'œil », il faut dire quelle est la réalité.

En 1981, la France a connu une certaine croissance, faible sans doute, mais beaucoup plus importante que celle des pays voisins. En 1982, nous connaissons une croissance de 1,5 p. 100 — je crois que tout le monde ou presque s'accorde sur ce chiffre ; ce taux, certes, est moins important que celui que nous aurions pu espérer ou que celui qui a été enregistré dans la décennie 1960-1970, mais il est sensiblement plus élevé que celui de tous les pays européens. Nous aurons, en 1982, enregistré la plus forte croissance des pays d'Europe. C'est insuffisant, dira-t-on. Ou plutôt, c'est excessif — c'était le propos implicite de M. Blin — car cela entraîne toute une série de conséquences.

Je voudrais que l'on soit un instant logique avec soi-même. On ne peut, en même temps, se féliciter, comme l'a fait très honnêtement M. Blin, de la stabilisation du chômage et critiquer ce qui est à l'origine de cette stabilisation, à savoir les mesures prises pour aboutir à un certain taux de croissance.

S'agissant, précisément, de l'emploi, l'objectivité conduit à reconnaître — personne, dans cette assemblée, ne me contestera — que si le taux de chômage est encore trop important par rapport à ce qui est acceptable, l'évolution du chômage en France est trois fois moins rapide qu'elle ne l'était au temps de M. Barre et trois fois moins rapide qu'elle ne l'est chez nos voisins européens, en particulier en République fédérale d'Allemagne.

Je ne veux pas abuser des chiffres. Je dirai toutefois que si la progression du chômage a été de 12 p. 100 en France, elle a été de plus de 30 p. 100 aux Etats-Unis et de près de 50 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, souvent citée comme un modèle.

Lorsque l'on fait, comme c'est, je crois, de tradition, un bilan aussi honnête que possible au début de la discussion budgétaire, l'honnêteté consiste à noter que nous avons marqué des points en ce qui concerne la croissance et l'emploi.

S'agissant des prix et des revenus — c'est, classiquement, le deuxième thème sur lequel on s'interroge — j'ai constaté que M. Blin, tout au moins dans son exposé oral, était remarquablement discret. Je veux l'être un peu moins que lui.

Qui aurait dit, dans cette assemblée — plutôt d'ailleurs sur ces travées (*M. le ministre montre la droite de l'hémicycle*), mais aussi sur d'autres — qu'à la fin de la deuxième année d'exercice du pouvoir par ce Gouvernement, qu'à la fin de 1982 le taux d'inflation serait — ce qui sera le cas, personne ne le conteste — inférieur à 10 p. 100 ? Lorsque l'on fait un bilan équilibré — et, tout à l'heure, je présenterai, comme il convient de le faire, les zones d'ombre — on ne peut pas ne pas commencer par citer ce chiffre.

J'entends encore — j'y reviendrai avec un peu de cruauté dans un instant — les prévisions qui avaient été faites l'an dernier par certains et qui, visiblement, ne correspondent pas à ce constat.

Parlons aussi des revenus.

Vous savez, mesdames, messieurs les sénateurs, que, sauf accident extraordinaire, que personne ne prévoit, le revenu agricole devrait, en 1982, pour la première fois depuis huit ans, sauf erreur de ma part — et même si je reconnais des insuffisances sur tel ou tel point — progresser, ce qui n'avait jamais pu être obtenu par nos prédécesseurs.

Quant au pouvoir d'achat, dont on parle beaucoup, et à juste titre, il a, entre 1981 et 1982, progressé en France de 4 p. 100, alors qu'il a diminué de 1,5 p. 100 en Allemagne, de 3 p. 100 aux Etats-Unis et de 7 p. 100 en Belgique.

Voilà des chiffres — il ne faut pas abuser des chiffres — que j'aurais aimé entendre citer dans un bilan objectif de la situation de l'économie.

S'agissant toujours des prix et des revenus, comment ne pas dire également que le minimum vieillesse, en dix-huit mois, a progressé de 30 p. 100 pour une personne et de 20 p. 100 pour un couple ?

Quant au Smic, il aura progressé, en pouvoir d'achat réel, en dix-huit mois, de 11 p. 100. Lorsque l'on dresse un bilan, encore faut-il rappeler aussi cela.

En ce qui concerne les finances et des régimes sociaux, je n'hésiterai pas à dire qu'un certain nombre de points ont également été marqués.

Rappelons-nous les débats qui se sont déroulés l'an dernier, à la même époque.

J'étais assis à mon banc, intimidé, comme il est normal lorsqu'on présente un budget, surtout lorsqu'il s'agit du premier, et j'entendais les prévisions de sénateurs beaucoup plus autorisés et beaucoup plus expérimentés que je ne l'étais et que je ne le suis encore. Ces sénateurs disaient : Mon pauvre monsieur Fabius, vous présentez un budget avec 96 milliards de francs de déficit ? Mais vous allez enregistrer — j'ai cela encore dans l'oreille, et comme je ne suis pas sûr de mon oreille j'ai même cela dans mes notes, avec les références — un déficit de 120 milliards, 150 milliards de francs ; l'un d'entre vous avait même dit 200 milliards de francs !

Eh bien, je suis à la fois heureux et triste de vous décevoir, puisque, demain, en conseil des ministres, sera adopté, sur ma proposition, un collectif budgétaire de fin d'année qui

confirmera que le budget de 1982 sera exécuté avec un déficit inférieur à 100 milliards de francs.

M. Christian Poncelet. Toutes dettes payées ?

M. Laurent Fabius, ministre délégué. ... inférieur à 100 milliards de francs.

S'agissant des régimes sociaux, vous ne nous aviez pas laissé la partie très facile.

Concernant la sécurité sociale, était-il adroit de supprimer ce point supplémentaire de cotisation qui avait été instauré auparavant ? Cette suppression est intervenue, je le sais bien, à quelques mois des élections — cela, toutefois, n'a pas suffi. Il en est résulté une diminution de la ressource et, par suite, un déséquilibre.

S'agissant de l'U. N. E. D. I. C., personne ne soutiendra dans cette assemblée que son déficit est dû, si peu que ce soit, aux mesures qui ont été prises.

La réalité du chômage est ce qu'elle est, et M. Blin a d'ailleurs eu l'honnêteté de reconnaître que, grâce à la politique menée, le chômage a plutôt été stabilisé. Cela signifie que, toutes choses égales par ailleurs, il aurait, de toutes les manières, fallu remédier aux difficultés de l'U. N. E. D. I. C.

J'indique que, compte tenu tant des décisions qui ont été prises concernant les cotisations que de celles qui vont être prises incessamment concernant l'aménagement des prestations, les budgets de la sécurité sociale et de l'U. N. E. D. I. C. seront équilibrés.

Enfin, si sur les autres points que j'ai cités j'estime que nous avons marqué des points, deux zones d'ombre, deux préoccupations importantes demeurent : le commerce extérieur et l'investissement.

L'investissement — cela n'est pas nouveau, nous déplorons, les uns et les autres, depuis plusieurs années, que, s'agissant des entreprises privées en tout cas, il stagne ou il recule — malgré tous les efforts faits, n'a pas redémarré en 1982, il est honnête de le reconnaître. Cela est dû à toute une série de causes : à la fois le climat psychologique, le climat économique, les difficultés internationales. Cela est dû aussi, probablement, à des comportements encore trop malthusiens. Cela est dû, peut-être, à des appréciations inexactes pour telle ou telle incitation, et nous vous proposerons, dans ce projet de budget, une modification du système d'aide à l'investissement, qui, souhaitons-le, sera plus efficace que le précédent.

Je reconnais donc bien volontiers que nous ne sommes pas sortis d'affaire, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons fait choix d'un effort massif sur l'investissement, tant public que privé.

En ce qui concerne l'investissement public, nous réunissons des moyens de financement suffisants pour que le secteur public concurrentiel puisse investir 27 milliards de francs en 1983, dont une partie se trouve, en ce qui concerne les dotations en capital, dans la loi de finances, et l'autre partie dans le collectif de fin d'année.

S'agissant de l'investissement privé, cet effort se traduit à la fois par le nouveau système d'aide à l'investissement dont je viens de parler et par toute une série de mécanismes qui passent par l'allègement des charges financières, par la diminution des taux d'intérêt et par différents systèmes d'aide à l'investissement et à l'emploi.

Mais, finalement, le plus préoccupant — et j'espère que, sur ce point au moins, nous pourrions nous rencontrer — c'est la situation du commerce extérieur, qui est due non pas exclusivement ni même essentiellement, comme on le dit souvent par esprit polémique, à la relance que nous avons réalisée.

On ne peut pas dire, d'une part, que l'on est partisan de l'augmentation du Smic et des allocations familiales — le minimum vieillesse devait effectivement être revu — et contester, d'autre part, les conséquences qui en ont résulté, tant sur le plan de la croissance que sur celui du commerce extérieur. Ou alors, on fait de la démagogie !

S'agissant du commerce extérieur, les observateurs sérieux savent tous que le mal ne date pas d'hier, mais qu'il vient de beaucoup plus loin. Il est lié à cette insuffisance de l'investissement que j'évoquais à l'instant, à ce manque de compétitivité, à ces difficultés supplémentaires qui se sont appelées coût du dollar ou taux d'intérêt, à ce manque d'esprit commercial qui existe dans notre pays ; bref, à un ensemble d'éléments qui pose un problème très lourd pour la situation présente et future, mais qui ne peut en aucun cas, honnêtement du moins, être imputé exclusivement à ce Gouvernement.

Bref, en conclusion de cette première série de réflexions, je dirai que nous avons vécu, au cours de ces dix-huit mois, dans un contexte non pas de crise mais, si j'osais un néologisme, de sur-crise.

Lorsque nous comparons la crise de 1976-1980 à celle de 1980-1982, on s'aperçoit qu'elle s'est alourdie notablement, qu'il s'agisse du problème des taux d'intérêt, du dollar ou d'autres phénomènes encore. Il faut y faire face. De même, lorsqu'on pose la question de savoir si l'on a changé de politique, si l'on a maintenu les grandes orientations et le cap, il faut, me semble-t-il, reconnaître très objectivement que toute une série de moyens ont été adaptés. C'est normal. Le gouvernement fixe le cap et adapte les moyens en fonction de la conjoncture.

Ma deuxième série d'observations concerne le budget proprement dit. Ce budget — et cela n'étonnera personne — est un bon budget. Lors de l'élaboration d'un budget, il faut partir de perspectives.

Personne n'a la science infuse — en tout cas je ne l'ai pas — et personne ne peut savoir avec certitude à epsilon près, comme l'on dit, si les prévisions seront réalisées. D'ailleurs, pour ceux qui ont une autre idée, je tiens à leur disposition toutes les prévisions qui ont été déçues au cours des années précédentes.

M. Christian Poncelet. Y compris les vôtres !

M. Laurent Fabius, ministre délégué. En ce qui concerne la croissance, vous avez raison, monsieur Poncelet. Mais, à la différence de nos prédécesseurs, même si la croissance a été moins forte, le solde d'exécution sera conforme aux prévisions.

Nous nous sommes donc fondés sur une certaine perspective de croissance, qui est fixée à 2 p. 100. C'est peu et c'est beaucoup, me dirait-on.

C'est peu, même trop peu, par rapport aux exigences de la situation de l'emploi. Si nous devons nous reposer sur la seule croissance pour inverser l'évolution du chômage, ce pourcentage ne suffirait pas. Toutefois, par rapport au pourcentage de plusieurs de nos partenaires, c'est beaucoup. Ce taux sera même fort difficile à atteindre dans le contexte récessionniste qui est celui de nos partenaires, notamment européens.

C'est irréaliste, a dit M. Blin, notamment à cause de l'hypothèse qui est retenue en matière d'exportations. Bien sûr, nous pouvons instaurer une discussion sur ce point. Il est néanmoins probable que les effets de la dévaluation se feront sentir, à moyen terme et au moins l'an prochain, en ce qui concerne nos perspectives d'exportation.

L'industrie et l'ensemble de l'économie française, après avoir probablement cédé du terrain au cours des mois précédents — est-ce peut-être la signification des derniers chiffres connus ? — commencent à en regagner. En tout cas, cela ne me paraît pas irréaliste.

Mais l'hypothèse centrale du budget n'est pas là. Il serait erroné, me semble-t-il, de la part des intervenants de se consacrer plus qu'il ne faut à ce sujet, pourtant très important, qu'est la perspective de croissance.

L'hypothèse centrale du budget pour 1983 se trouve dans l'hypothèse de prix. Voilà ce qui est décisif. J'admettrais tout à fait que l'on me fasse des remarques sur la vraisemblance de cette hypothèse de prix et que l'on me dise : Attention, si vous dépassez le taux de 8 p. 100 que vous avez prévu, il y aura telle ou telle série de glissements. Cette critique-là serait fondée, si nous ne devions pas tenir notre hypothèse de prix.

C'est tout le combat engagé par le Gouvernement. Cette année déjà, même si c'est insuffisant, nous sommes passés d'un palier de 13-14 p. 100 à un palier d'un peu moins de 10 p. 100. C'est bien, encore faut-il accentuer la tendance. Nous nous sommes fixés une norme de 8 p. 100.

Au début, les partenaires sociaux, avant que nous abordions quoi que ce soit, nous disaient : par quel miracle pouvez-vous atteindre cette norme des prix. Cette attitude, même si elle existe encore en arrière-plan, nous ne la trouvons plus dans les discussions actuelles.

Si nous pouvions tous ensemble arriver à une modification d'état d'esprit pour que, psychologiquement, cette désindexation de l'économie qui est fondamentale puisse entrer dans les mentalités — 10 p. 100, 8 p. 100, 6 p. 100... —, nous aurions fait ensemble un pas considérable. Ce n'est pas, à mon avis, impossible. Le mécanisme psychologique est fondamental car, si on anticipe la baisse de l'inflation, alors la baisse se produit.

Tout notre effort doit être orienté vers cet objectif qui est à portée de main, mais qui est au moins autant que l'hypothèse de croissance au centre de la prévision budgétaire pour 1983.

Dans ce budget, nous avons voulu sélectionner trois grandes idées. La première a trait à la priorité à l'appareil de production. En ce qui concerne les dotations, on constate qu'un certain nombre de chapitres sont sacrifiés. Il ne peut pas en être autrement quand on s'attache à faire un budget de rigueur.

En revanche, quelques budgets voient leurs dotations fortement augmentées. Je pense à la recherche, dont le budget augmente de 17 p. 100 en volume à l'industrie, à la formation, dont le budget augmente de 30 p. 100, aux économies d'énergie.

Bref, s'il fallait suivre un fil directeur, j'ai voulu donner, chaque fois que cela était possible, la priorité à l'appareil de production, à l'investissement sur le fonctionnement. Ce n'est pas suffisant, me direz-vous. Si des suggestions non pas démagogiques, mais précises me sont faites, pourquoi ne pas aller plus loin ?

C'est la ligne directrice qui sera poursuivie, à n'en pas douter, au cours des années qui viennent.

Nous avons cherché à assurer une bonne maîtrise financière de l'ensemble. C'est notre deuxième grande idée. On peut, bien sûr, monsieur Blin, faire peur avec les chiffres et parler de telle augmentation du déficit. En anciens francs, cela fait encore plus d'effet.

Spécialistes des finances publiques par formation, par profession, nous devons être sérieux. L'an prochain, le déficit de la France sera, à l'exception de la Grande-Bretagne, pour tous les pays développés, le plus petit du monde. Il faudrait qu'il soit plus petit encore, me direz-vous, je veux bien en discuter ; mais dire que c'est l'abomination de la désolation alors qu'un seul pays industriel fait un plus petit déficit, ce serait consacrer son esprit critique à ce qui n'est pas l'essentiel.

Vous avez parlé de régulation. Le problème — je l'avais exposé, l'an dernier, au Sénat — est le suivant. Aucun gouvernement dans la conjoncture mouvante de l'environnement international ne peut être certain des hypothèses qu'il émet. Dès lors, nous sommes conduits à prendre ce que les marins, dont j'étais par formation militaire, appellent un « pied pilote », c'est-à-dire une précaution, appelons-la une régulation, qui permette, si les hypothèses de croissance ne sont pas confirmées par défaut, d'opérer une correction de trajectoire.

Il est légitime que la représentation nationale soit informée. Elle l'est au début de la discussion budgétaire, puisque j'annonce la couleur. Elle l'est dans le courant de l'année, puisque, mesdames, messieurs les sénateurs, en annexe au collectif budgétaire pour 1982 que vous examinerez bientôt, se trouve l'arrêté d'annulation, comme la loi nous l'impose. La discussion est donc tout à fait loisible.

Il n'est pas possible dans l'environnement troublé qu'on connaît aujourd'hui de se passer de cette fonction de régulation. Ainsi, si l'environnement économique correspond à notre attente, il n'est pas besoin de se servir de la régulation. Mais s'il ne correspond pas à notre attente — et personne, pas même le ministre du budget, ne peut prendre la responsabilité d'affirmer que les prévisions se révéleront en tout point exactes — alors il faudra avoir recours dans une certaine mesure à la régulation.

Je reprends l'exemple de 1982, qui est excellent. J'avais annoncé, l'an dernier, que nous constituions un fonds de régulation de 15 milliards de francs en crédits de paiement. Sur cette somme, un peu plus de la moitié a été débloqué et un peu moins de la moitié a été annulé.

En ce qui concerne le budget de la défense — ne confondons pas les chiffres — c'est un peu plus de 3 milliards de francs de crédits de paiement qui seront concernés et davantage en ce qui concerne les autorisations de programme. Mais le mécanisme est parfaitement officiel. Il l'est même beaucoup plus, permettez-moi de vous le dire, monsieur Blin, que ce que faisaient nos prédécesseurs, car l'affaire n'est pas sans exemple.

Ceux qui ont le plus de mémoire savent qu'en 1965 — à l'époque, M. Giscard d'Estaing était ministre des finances — un arrêté d'annulation avait été pris en matière de défense portant sur 12 p. 100 des autorisations de programme. Mais là, il y avait eu un petit tour de passe-passe. L'arrêté n'avait été publié au *Journal officiel* que deux mois après qu'il eut été pris, c'est-à-dire trop tard pour que la représentation parlementaire puisse en discuter.

Il n'y a donc pas absence de précédent sur le plan législatif et réglementaire. Il ne faut pas multiplier ces procédures. La défense est une grande priorité qu'il nous faut tous conserver, mais il ne serait pas responsable, dans la situation internationale qui est la nôtre, de ne pas prévoir des marges possibles de régulation.

Maîtrise financière par un déficit limité, maîtrise financière par une compétitivité de régulation, maîtrise financière aussi, je crois, par un effort d'économie qui porte notamment sur le fonctionnement.

J'ai compris, à vous entendre que, comme vous l'avez d'ailleurs fait l'an dernier, vous présenteriez une solution miracle qui permette d'équilibrer les comptes, un amendement aux termes duquel le Gouvernement devrait faire un milliard de francs d'économie sur le fonctionnement.

Tous ceux qui ont occupé les responsabilités ministérielles que j'assume — et c'est le cas de plusieurs d'entre vous dans cette assemblée — ne peuvent pas considérer cet amendement comme bien sérieux. Qu'il s'agisse d'une alerte, je le conçois, fort bien. Mais on sait que l'on ne peut pas faire comme cela un milliard de francs d'économie sur le fonctionnement.

Je me souviens même d'ailleurs qu'un des groupes à l'Assemblée nationale avait fait à mon prédécesseur une suggestion identique, mais elle portait sur un montant plus modeste : deux ou trois milliards de francs. Celui-ci avait fait une réponse identique à la mienne, mais cela portait sur le dixième du montant.

Il faut, cependant, faire un effort d'économie qui a commencé cette année. Il est important, comme l'ont souligné d'ailleurs avec sportivité toutes les formations politiques. Mais il devra être développé.

Privilégier l'investissement, mais sans trop nuire au fonctionnement, vous avez raison de le dire. Redéployer l'emploi public dans les administrations. C'est ce que nous avons commencé à faire cette année. Nous devons continuer dans cette voie les années prochaines. Il faut choisir les ministères essentiels, les privilégier, prendre les emplois — non pas les hommes, mais les emplois au sens administratif du terme — sur d'autres ministères jugés moins prioritaires ; bref, tout ce qui peut aller dans le sens des économies.

Il y aura, en même temps, création d'emplois publics : 13 000 au titre de ce budget. Vous trouvez, monsieur Blin, que c'est trop. J'aurai ce conseil à l'esprit lorsque je recevrai les très nombreuses lettres de parlementaires, souvent de l'opposition, qui me demandent d'augmenter le nombre des infirmières ou le nombre des enseignants, et cela dans toutes les circonscriptions.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Paul Jargot. Démagogie !

M. Laurent Fabius, *ministre délégué*. Je crois, en effet, qu'il ne faut pas faire de démagogie dans cette affaire et qu'il importe d'être très rigoureux en ce qui concerne les services publics, mais chacun connaît, dans sa circonscription ou son département, des situations qui incontestablement demandent un effort. L'effort, cette année, a été limité à 13 000 ; c'est beaucoup ou c'est peu, selon le point de vue auquel on se place, mais on ne peut certainement pas rayer les choses d'un trait de plume !

S'agissant de la priorité à l'appareil de production et de la maîtrise financière, je crois aussi — et sur ce point M. Blin a été très objectif — que nous pouvons enregistrer, en ce qui concerne la fiscalité, une volonté de simplification et de stabilisation qui est importante : indexation pour toutes les tranches du barème, ce que ne faisaient malheureusement pas nos prédécesseurs ; une tranche pour les très hauts revenus, au-dessus de 540 000 francs pour deux parts, avec, en corrélation, un allègement pour les très bas revenus et l'exonération de la redevance télévision pour les personnes très modestes ; simplification de la législation sur les plus-values, tant attendue, trop modeste, dira M. Fourcade...

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est la suppression qui était promise !

M. Laurent Fabius, *ministre délégué*. Je ne voulais pas vous dire, monsieur Fourcade, que c'était l'hommage du vice à la vertu, mais je le pense tout de même un peu.

M. Jean-Pierre Fourcade. Vous auriez dû !

M. Laurent Fabius, *ministre délégué*. Il aurait été encore plus facile d'agir si vous n'aviez pas créé cette taxe, reconnaissez-le !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je ne crois pas.

M. Laurent Fabius, *ministre délégué*. Si vous me disiez que vous l'avez créée simplement pour nous permettre de la supprimer aujourd'hui, je ne vous croirais pas ! (*Sourires.*)

Simplification, aussi, en ce qui concerne les associations, la taxe sur les salaires et les animateurs d'associations ; les maires que vous êtes apprécierez cette mesure qui était demandée depuis longtemps. Simplification également, très importante et bien appréciée par chacun, en ce qui concerne la comptabilité des commerçants et des artisans, l'Etat prenant à sa charge pour une part importante le coût d'une comptabilité « super-simplifiée ».

Enfin, orientation de l'épargne vers l'investissement — M. Blin en a convenu — et lutte contre la fraude. Celle-ci permettra tout de même pour 1982, c'est-à-dire pour cette année, de progresser d'un peu plus de 50 p. 100, je crois, dans les perspectives de redressement et d'atteindre le chiffre supplémentaire de 3 milliards de francs effectivement recouverts en supplément au cours d'une année.

Voilà la deuxième série d'observations que je souhaitais faire.

J'en aurai terminé, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, lorsque j'aurai fait l'observation suivante : dans la conjoncture qui est la nôtre et pour les années qui viennent, il nous faudra relever au moins trois séries de défis, ce qui ne sera certes pas facile, mais j'espère que nous pourrions disposer d'un concours très large.

Le premier défi, je l'appellerai volontiers « le défi des priorités ». Nous entendons beaucoup de choses dans ce débat et sans doute nous dira-t-on que tout est important. Peut-être, mais tout ne peut pas être prioritaire. Aussi souhaiterais-je que le Sénat, en même temps qu'il me proposera un certain nombre de priorités, veuille bien me proposer également des non-priorités, faute de quoi l'exercice serait un peu formel.

A partir de l'an prochain vous sera proposée, en même temps que le budget, une projection des finances publiques sur trois ans. Vous pourrez ainsi faire porter sur une perspective plus large vos analyses, vos critiques et vos propositions. Je crois cependant que dès cette année nous pourrions progresser si le Sénat — opposition et majorité confondues — voulait bien m'indiquer en même temps ce qui lui paraît prioritaire et ce qui lui paraît ne pas l'être, faute de quoi nous n'avancerions pas beaucoup.

La deuxième observation que je présenterai à propos de ces priorités, c'est que, dans la période à venir, tout est important, certes — on parlera de la défense nationale, des relations extérieures et de beaucoup d'autres domaines — mais qu'il est pourtant deux domaines qui, à mon sens, l'emportent sur tous les autres : l'un, c'est le diptyque industrie-recherche et l'autre, le diptyque éducation-formation.

Bien sûr, les autres domaines sont eux aussi fondamentaux, mais s'il faut absolument bâtir notre avenir sur quelque chose de solide, ce sont ces deux priorités-là que nous avons bien l'intention de mettre en avant, non seulement dans ce budget pour 1983 mais également dans les budgets futurs.

Le second défi que nous aurons à relever, et qui concerne encore plus directement les financiers que vous êtes, c'est le défi des financements, lequel fait apparaître deux interrogations majeures : d'une part, comment contenir les prélèvements obligatoires et, d'autre part, comment orienter les financements vers l'industrie ?

Examinons d'abord la première. Je crois — j'ai eu l'occasion de le dire et de l'écrire récemment — que l'on ne peut pas alourdir à l'infini, comme avaient commencé de le faire nos prédécesseurs et comme nous n'avons pas su en inverser la tendance, ce type de prélèvements pour des raisons économiques, politiques, que sais-je encore ! Dès lors, puisqu'il faut financer de grandes masses, il n'existe, à mon avis, pas d'autre choix que, selon la formule que rappelait tout à l'heure M. Fosset, de s'attacher à dépenser mieux — et les suggestions sérieuses qui me seront faites à cet égard seront très bien venues — et à inverser la démarche sociale qui jusqu'à présent a trop longtemps prévalu.

La question qu'il faut se poser n'est pas : « Face aux augmentations des dépenses sociales, quelles hausses de cotisations sont nécessaires ? » mais : « Le budget social étant de 1 000 milliards de francs, comment faire pour qu'il puisse répondre aux besoins sociaux de la nation ? »

Je pense, personnellement, qu'un débat du même type, que notre débat budgétaire, moins long sans doute mais en tout cas annuel, tenu par le Parlement — Assemblée nationale et Sénat — sur ces questions de dépenses sociales serait le très bien venu. Cela me paraît indispensable si l'on veut relever le premier défi des financements : « Comment contenir les prélèvements obligatoires ? »

J'en viens à la deuxième interrogation : « Comment orienter les financements vers l'industrie ? »

Mesdames, messieurs les sénateurs, si nous ne faisons pas de démagogie et si nous estimons que la priorité pour les années qui viennent est bien l'industrie, alors, il faut que les financements s'orientent vers ce secteur. Il n'y a pas trente-six solutions, mais seulement trois solutions possibles : ou bien un surplus de croissance, mais c'est de plus en plus difficile ; ou bien — tout en connaissant, comme élu local, la nécessité des financements aux collectivités locales, à l'agriculture et aux différents secteurs — faire en sorte que, tout de même, le financement soit accru pour l'industrie ; ou bien encore — et c'est la troisième perspective — réorienter une partie des financements des ménages vers les entreprises.

C'est à ces trois solutions, je crois, qu'il faudra avoir recours. Mais si l'on ne pose pas le problème en ces termes, alors la priorité à l'industrie est du verbiage.

Enfin, après le défi des priorités et le défi des financements, le troisième défi est ce que, faute de mieux, j'appellerai — et c'est le plus difficile — le défi des mentalités.

J'ai le sentiment que, depuis maintenant dix-huit mois, beaucoup de choses ont changé dans les mentalités. C'est vrai du côté du patronat, même si le chemin reste très long encore pour faire comprendre que le fait syndical et que différentes démarches doivent être acceptés. C'est vrai également du côté des syndicats lorsqu'on note, par exemple, que la désindexation entre dans les faits ; lorsqu'on sait que les syndicats acceptent d'eux-mêmes de proposer des économies au régime de l'U. N. E. D. I. C. ou lorsqu'on mesure, en parlant autour de soi, le sentiment sans cesse croissant du poids des contraintes nationales ou internationales.

Il serait donc inexact de dire que les mentalités n'ont pas changé. Elles ont changé. Néanmoins, et dans de nombreux domaines, je vois le changement qui reste encore à faire.

J'ai parlé, tout à l'heure, des instances patronales. S'agissant des organisations syndicales, je pense de même que la perception de la liaison nécessaire entre le progrès économique et le progrès social reste à amplifier.

Je crois également qu'il convient d'opérer un changement d'état d'esprit — j'y faisais allusion tout à l'heure — dans le dégradé qui, depuis Descartes, existe entre la conception, qui est noble ; la production, qui l'est moins ; et le reste, qui ne l'est pas du tout et qui s'appelle aujourd'hui, en termes économiques, le commerce et la vente. C'est un nouvel état d'esprit qu'il faut essayer de créer.

Deux changements très importants dans les mentalités doivent intervenir, à propos du rôle de l'Etat. Nous ferions tous une grande erreur si nous devions avoir une conception d'un Etat envahissant : un Etat fort, oui, est nécessaire, mais qui laisse de grandes marges de liberté aux citoyens. De même, toujours s'agissant de l'Etat, ce serait une grande erreur que de confondre la notion de solidarité, qui est indispensable, avec une certaine notion d'assistance.

M. Christian Poncelet. Cela, c'est vrai.

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Il y a là, en dehors de tout manichéisme, une évolution à faire qui ne pouvait, à mon sens, être menée par nos prédécesseurs dès lors qu'une coupure bien trop grande existait entre le secteur privé, censé être porteur de tous les biens, et le secteur public censé être représentatif de tous les maux. Indiscutablement, sur ce point, une évolution est à assurer de la part de l'Etat.

La dernière évolution à laquelle je pense consiste à introduire, peut-être, un peu plus de souplesse dans ce qui, aujourd'hui, est conçu comme trop normatif ou trop général ; je pense, en particulier, au problème — mais ce n'est qu'un exemple — de la réduction de la durée de travail.

Compte tenu des perspectives de croissance que j'ai tracées — et que certains d'entre vous contestent même comme excessives — si nous voulons arriver à résoudre à terme le problème du chômage, la piste de la réduction de la durée du travail est une nécessité ; toutefois, elle ne me semble pas économiquement praticable si elle doit s'appliquer d'une façon indifférenciée.

La baisse de la durée du travail représente-t-elle la même chose pour une femme qui a commencé à travailler à quatorze ans et qui fait les « trois-huit » dans une industrie pénible que pour un agent public qui a la chance de bénéficier de toute une série de sécurités, y compris dans son travail quotidien ?

Je crois que, d'une façon générale — et pour ce problème de la durée du travail en particulier — nous devons faire preuve de beaucoup de souplesse dans nos réglementations, tout en maintenant intacte la perspective.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais dire.

J'ai le sentiment que nous avons commencé à marquer des points, bien que — et je suis le premier à le reconnaître — beaucoup reste à faire. Ce budget permettra, je crois, d'aller encore de l'avant même si plusieurs défis, dont j'ai cité quelques-uns, restent à relever.

Au fond, chaque fois que la gauche est parvenue au pouvoir, deux constantes se sont toujours dégagées de ses résultats. La première, c'est que les rapports entre l'Etat, les citoyens et l'économie ont été modifiés. Ce fut vrai en 1936, ce le fut en 1945 et c'est vrai encore aujourd'hui avec la décentralisation, les nationalisations, que sais-je encore ! C'est une constante.

La deuxième constante — et c'est l'un des grands messages de la gauche — est l'amélioration du sort des plus défavorisés. Il faut vraiment avoir l'esprit paradoxal, comme certains, pour trouver aujourd'hui une régression sociale dans ce qui fut, depuis dix-huit mois, probablement le plus grand progrès social depuis 1945. Ce fut vrai en 1936, ce fut vrai en 1945, c'est vrai aujourd'hui. Mais l'élément nouveau dont dispose, me semble-t-il, le Gouvernement, au grand dam de certains, mais dont je me réjouis, c'est qu'à la différence de 1936 et de 1945 nous disposons de la durée ; c'est un fait.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Grâce à qui ?

M. Christian Poncelet. Grâce à nous !

M. Laurent Fabius, ministre délégué. C'est dû, notamment à des institutions que certains d'entre nous ont critiquées ; je vous le concède bien volontiers. Mais, cohérents avec eux-mêmes, il faut que ceux qui ont fondé ces institutions et qui aujourd'hui les critiquent comme certains de ceux qui les ont critiquées, mais qui, aujourd'hui, s'y sont installés, prennent en compte ce phénomène de la durée.

S'agissant de ce gouvernement, cette durée doit permettre, à la fois, de gérer, bien sûr, mais également de transformer. De ce point de vue, ce budget constitue, me semble-t-il, une bonne approche. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : cinquante-trois minutes ;

Groupe socialiste : cinquante et une minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : quarante minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : quarante minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : trente-sept minutes ;

Groupe communiste : vingt-huit minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : vingt et une minutes.

La parole est à M. Monory.

M. René Monory. Lorsque je vous entends parler, monsieur le ministre, avec brio, avec charme, avec un peu d'ironie, je me dis toujours qu'il nous manque peut-être à mes amis et à moi-même quelque chose. C'est peut-être ce qu'il faut que nous apprenions, car vous savez merveilleusement transformer, en paroles, les échecs en réussites. Mon ami Blin n'a peut-être pas été bavard sur tel ou tel point — en tout cas, il a été très brillant et assez long dans son exposé — mais j'ai trouvé que, dans votre propre exposé, monsieur le ministre, vous étiez aussi très discret sur certains aspects de votre politique.

Ce charme fait un effet. Il a fait beaucoup d'effet sur les électeurs. Il en fait encore sans doute. M. le président me pardonnera d'être un peu trivial ; ce n'est pas mon habitude à cette tribune. Mais ce charme a un certain temps. Je ne suis pas sûr qu'il pénètre complètement dans les esprits ; en tout cas, s'il y pénètre encore, il pénètre moins bien.

Jeudi, à onze heures, M. le Premier ministre a fait un exposé pour expliquer aux Françaises et aux Français que leur pouvoir d'achat était en train d'augmenter. Dans mon département, le vendredi matin, j'ai rencontré à la mairie mes deux collaborateurs les plus proches, qui me connaissent depuis toujours. L'un d'entre eux, qui me tutoie, m'a dit : « Dis donc, ton Premier ministre, il connaît l'arithmétique ou il se moque de nous ? » Je lui ai répondu : « Je ne sais pas s'il connaît l'arithmétique, je n'ai pas vérifié, mais je ne crois pas qu'un Premier ministre se moque de la population. » Mon collaborateur reprend : « Il nous a expliqué hier que notre pouvoir d'achat était en train de progresser, que nous allions recevoir 6 p. 100 de plus dans

toute l'année 1982 comme employés municipaux, moins 1 p. 100, que nous ne contestons pas, sur l'U.N.E.D.I.C., soit 5 p. 100. Les ministres annoncent une augmentation probable de l'inflation entre 9,7 et 10 p. 100. Dans ces conditions, je ne vois pas comment le Premier ministre peut nous expliquer que notre pouvoir d'achat va augmenter ! »

M. Louis Perrein. Ce maire n'applique pas la loi !

M. René Monory. Mon cher collègue, vous pouvez vérifier les conditions faites aux employés et aux fonctionnaires : ils auront entre 6 et 7 p. 100 d'augmentation cette année. A ce moment-là, si vous dites qu'il faut mettre les patrons des fonctionnaires à la porte — je suis légitimiste et je ne suis pas partisan de le faire — c'est votre droit le plus absolu, car les fonctionnaires sont payés par le Gouvernement. Ils auront moins de 7 p. 100 d'augmentation cette année. Si vous n'êtes pas au courant, informez-vous. Bien sûr, si vous y ajoutez au 31 décembre les 2 p. 100 prévus pour janvier, pour que la mariée soit plus belle, vous pouvez majorer l'augmentation d'autant, mais, au cours de l'année 1982, cela se passera de cette façon. Monsieur Perrein, vous devriez relire les conventions !

Je reviens au budget. Monsieur le ministre, l'année dernière, vous êtes venu nous présenter, avec brio, une politique, ce qui était votre droit le plus absolu. Vous pouviez d'ailleurs, à juste titre, profiter, après quelques mois seulement d'exercice du pouvoir, du bénéfice du doute. Vous nous avez expliqué qu'il n'y avait qu'une chance de relancer la croissance dans le pays : c'était de développer la consommation et, pour ce faire, d'accroître les dépenses de l'Etat.

Le budget, critiqué aussi l'année dernière par mon ami M. Maurice Blin comme par l'ensemble de la majorité sénatoriale, faisait apparaître une augmentation de 27 à 28 p. 100 des dépenses, ce qui nous effrayait un peu. Il est vrai — je le précise sans passion, sans polémique, car le ton dans cette maison est courtois et le vôtre l'a été aussi — que vous pouviez nous dire : « Laissez-nous essayer, car vous n'avez pas, dans le passé, cherché à développer la consommation. » Le Président de la République a lui-même précisé dans ses discours que nous allions tenter en France quelque chose qui ne s'était pas fait ailleurs — vous vous rappelez ces propos — et qu'on démontrerait que le socialisme à la française, soutenu par la consommation, pouvait être une réponse et que l'on verrait ce qu'on verrait. Il était même dit que la plupart de nos voisins nous enviaient et qu'ils ne tarderaient pas à adopter nos méthodes ! Je l'ai entendu. Il s'agissait alors d'augmenter les dépenses de 27 ou 28 p. 100.

Cette année, vous nous présentez, semble-t-il, un budget de rigueur. Voyez-vous, j'ai bien appris les leçons du président de la commission des finances, qui me disait, lorsque j'étais ministre et même auparavant : vous ne pouvez lutter contre l'inflation, si les dépenses de l'Etat augmentent plus rapidement que l'inflation que vous vous programmez. Comme cette année, compte tenu des propos du rapporteur général, il faut ajouter quelques points supplémentaires, on peut considérer que l'augmentation des dépenses de l'Etat sera de 14 p. 100.

Je vais donc globaliser ces deux budgets. Vous avez parlé des dix-huit mois ? Moi aussi. Le budget de 1981, vous l'avez exécuté. Vous avez donc augmenté les dépenses de l'Etat, à 1 p. 100 près — on verra bien ce qu'il en sera en 1983 — de 41 ou de 42 p. 100 sur deux ans. Vous aviez prévu dans le budget — vous l'avez vous-même rappelé — une croissance de 3,3 p. 100 en 1982. Ces perspectives ne se sont pas réalisées. Vous avez en deux ans augmenté de 42 p. 100 le train de vie de l'Etat. C'est important. Je demande à mes collègues, même s'ils siègent sur les bancs de la gauche, d'y réfléchir. Si, demain matin, ils décident, sur deux ans, d'augmenter leurs propres dépenses de 42 p. 100 en sachant que, *grosso modo*, leurs ressources n'augmenteront que de 10 p. 100 par an, pensent-ils vraiment qu'une telle gestion peut durer très longtemps ?

Je ne prendrai que des chiffres exacts. Si certaines erreurs s'y sont glissées, il sera toujours loisible à M. le ministre du budget de les contester puisqu'il parlera après moi. Je le dis sans aucune malice et sans aucune agressivité : que mettez-vous en regard de ces recettes ? Cette année, nous allons avoir à peu près 10 p. 100 d'inflation. Admettons que la croissance atteigne 1,5 p. 100. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que nous atteignons un tel taux de croissance ; mon pronostic est un peu plus pessimiste. Mais peu importe, ce sera 1,2 ou 1,3 p. 100. Vous allez aboutir à 11 ou 11,5 p. 100 pour l'inflation et la croissance des richesses. En 1983 — je prends vos chiffres — vous aurez 8 p. 100 d'inflation et 2 p. 100 de croissance, soit 10 p. 100. Vous avez 11 ou 11,5 p. 100 auxquels s'ajoutent 10 p. 100 ; cela fait 21 p. 100.

Nous allons donc avoir sur deux exercices 42 p. 100 de dépenses de plus pour le budget de la France et, au mieux, 21 p. 100 de recettes escomptées, c'est-à-dire qu'on a fait croître deux fois plus vite les dépenses de l'Etat que ses recettes au cours de deux exercices.

Quels ont été les résultats ? Là encore, sans aucune polémique, je me reporte à ce que vous avez dit voilà un an et, comme vous, j'ai de la mémoire, notamment la mémoire des chiffres. L'année dernière, vous nous avez dit que 3,3 p. 100 de croissance ne vous inquiétaient pas, qu'on les ferait. Vous nous avez dit que nous verrions très largement développer nos exportations et qu'on verrait également que le chômage, les prix, se stabiliseraient... J'y reviendrai, car, de la façon dont vous avez présenté les choses, on pourrait croire que tout est réglé.

Quelle a été la croissance en 1981 ? Elle a été de 0,5 p. 100, mais je vous rappelle, monsieur le ministre, que vous avez lancé la politique de consommation à partir de juin — vous ne pouviez le faire auparavant — mais que ce résultat de 0,5 p. 100 était déjà acquis fin mai 1981, c'est-à-dire qu'entre le moment où vous avez pris le pouvoir et le 31 décembre 1981 il n'y a pas eu de croissance, c'est clair !

Nous allons faire cette année 1,20 ou 1,30, disons même 1,50 p. 100. J'ai entendu, il y a deux ou trois semaines, une déclaration de M. Delors disant presque mot à mot qu'en aucun cas nous ne pourrions recommencer en 1983 ce que nous avons tenté de faire en 1982, c'est-à-dire tendre vers une croissance plus forte que celle de nos partenaires, au risque de déséquilibrer encore un peu plus nos finances extérieures.

Or, l'Allemagne prévoit, pour des raisons qui lui sont propres, une croissance 0, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne une croissance entre 0 et 1 et nous, nous prévoyons 2. Je nourris quelques craintes, puisque votre objectif — vous l'avez dit — c'est de revenir à une situation plus acceptable sur le plan du commerce extérieur et de notre monnaie, quelques craintes à l'idée de faire 2 p. 100 l'an, si nos principaux partenaires ne font que 0 ou 0,5. Qu'est-ce que cela veut dire ? Supposons que l'on fasse 1 p. 100 en 1983 — je suis généreux, car il me semble que l'on fera moins, mais je ne veux pas noircir le tableau — 0,50 en 1981, année dont vous n'êtes responsable que pour moitié, et 1,20 ou 1,30 en 1982. Cela veut dire que vous aurez fait à peu près deux points de croissance en 1981, 1982, 1983.

Je ne veux pas parler d'héritage. D'ailleurs, vous en avez peu parlé, ce qui m'a fait plaisir parce que l'année dernière, c'était un peu la philosophie de votre présentation. Je n'en ai pas parlé, mais je veux évoquer seulement la croissance que nous avons réalisée.

Je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites qu'on est en surcrise. Ce n'est pas vrai. La situation est identique dans les autres pays de l'O.C.D.E. Vous avez d'ailleurs été adroit quand vous avez répondu à M. Raymond Barre et à M. Jacques Chirac à la tribune de l'Assemblée nationale. Je vous ai vu ce jour-là : vous avez dit que la croissance avait baissé dans les pays de l'O.C.D.E. Mais la croissance du monde, globalement, a peu baissé : elle est à peu près de 2 p. 100, alors que celle des pays de l'O.C.D.E. a davantage baissé depuis un an ou deux.

Or, je vous rappelle que nous avons connu entre 1974 et 1977, puis entre 1977 et 1981 deux chocs pétroliers d'importance. Lorsque je suis arrivé rue de Rivoli en 1978, le baril de pétrole valait 17 dollars ; quand je suis parti, il en valait 35 et aujourd'hui il en vaut 32. Cela veut dire qu'avec l'inflation le prix du baril de pétrole a baissé — en devises, pas en francs — de 10 p. 100, sinon de 15 p. 100.

En outre, cette année, le prix de toutes les matières premières que nous importons a baissé de 9 p. 100, toujours en devises non en francs, puisque, dans l'intervalle, notre monnaie a été dévaluée et que cela pèse assez lourdement sur notre balance des comptes.

Il n'y a donc pas surcrise ; il y a une crise et des nouveaux rapports dans le monde avec lesquels, malheureusement, il faudra nous habituer à vivre et auxquels il faudra nous adapter, car de nouveaux pays émergent et ce n'est pas demain qu'ils disparaîtront de la carte ; c'est nous qui risquons de disparaître si nous ne faisons pas attention.

Nous avons obtenu toute de même avec cette formidable explosion des prix du pétrole et des matières premières une croissance de 2,7 p. 100 par an pendant sept ans, un peu plus que les autres pays, en moyenne 0,50 p. 100 de plus que nos partenaires.

Que représentent 2,7 p. 100 par an, pendant trois ans ? Cela fait 8 p. 100. Qu'allez-vous obtenir avec votre politique

de consommation ? Vous allez faire 2,5 p. 100. C'est là la difficulté qui est la vôtre : la différence de 5 à 6 p. 100 de croissance sur trois ans représente de 200 à 250 milliards de francs que les Français n'auront pas à se partager. Ces chiffres sont indiscutables. Personne ne peut les contester. Pourtant nous avons connu au cours des années passées de nombreuses difficultés qu'il a fallu surmonter.

Vous avez parlé du déficit budgétaire, monsieur le ministre. Vous me permettez également de l'évoquer, mais pas dans les mêmes termes. Vous dites qu'il est le plus faible de tous les autres pays développés.

Mais il faut comparer ce qui est comparable. Un déficit budgétaire ne peut être pris en compte qu'à travers les capacités de financement normales et non pas monétaires. Dans des pays comme l'Allemagne fédérale, par exemple, quand on parle de déficit budgétaire pour les budgets de l'Etat et des Länders, on prend en compte le financement d'un certain nombre de domaines comme le logement.

Il faut donc comparer ce qui est comparable et voir quelle est la dimension de notre marché obligataire par rapport au déficit existant chez eux et chez nous. Ce n'est pas parce que les autres obtiennent de mauvais résultats dans ce sens qu'il faut en faire autant. Vous allez avoir un déficit important, de 100 milliards. Vous aurez supprimé 20 milliards d'investissements, 7 ou 8 en crédits de paiement, 20 en autorisations de programme ; ce n'est peut être pas le meilleur endroit où il fallait les prendre. On ne peut pas dire que c'est un miracle. Vous avez prévu 100 milliards de déficit, mais vous allez atteindre probablement, comme l'a dit le rapporteur général, 130 ou 140 milliards l'année prochaine, pour les raisons que l'on sait et pour d'autres motifs que j'évoquerai tout à l'heure.

Il faut savoir ce que peut fournir notre marché obligataire. Il faut savoir à quel point votre budget devient le propre concurrent à notre économie. Vous vous demandez pourquoi les entreprises n'investissent pas ? C'est parce que vous êtes obligé de maintenir artificiellement des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que la raison le commanderait, ce qui, dans une large mesure, décourage l'investissement.

Vous avez dit l'année dernière, et votre collègue de l'économie et des finances encore plus, que tous les maux dont nous souffrions à l'époque et dont nous allions souffrir en 1982 provenaient des taux d'intérêt à 20 p. 100 pratiqués par les Etats-Unis. C'est vrai. Ces taux, je les avais connus pendant huit mois de ma gestion ; or, pendant cette période, les taux en France au jour le jour se sont situés entre 11 et 12 p. 100, alors qu'aux Etats-Unis, je le répète, ils étaient à 20 p. 100.

Aujourd'hui, ils sont à 9 p. 100, c'est-à-dire qu'ils ont diminué de 11 p. 100 au cours de l'année 1982. Mais vous allez lancer, comme l'a dit M. le rapporteur général, un emprunt au taux de 15,25 p. 100. Comment voulez-vous dans ces conditions, compte tenu du recul de l'inflation et des taux d'intérêt dans les autres pays, ce qui leur donne, dans leurs investissements, une certaine compétitivité par rapport au nôtre, que l'investissement redémarre ? Cela n'est pas possible. Le problème de fond consiste à comparer, non pas notre déficit budgétaire à celui des autres pays, mais les moyens de financement, les moyens normaux, les moyens sains de financement du déficit.

M. Jean Chamant. Très juste !

M. René Monory. C'est cela le fond du problème et c'est là où nous butons.

Cela m'amène à vous parler maintenant de la politique de l'indice que vous avez faite car, en réalité, puisque vous présentez comme des succès une « certaine » stabilisation du nombre des chômeurs et une réduction apparente de l'inflation, je voudrais que l'on s'en explique un instant ensemble.

Prenons d'abord le cas des chômeurs. Si leur nombre était aussi stabilisé que vous le dites, c'est-à-dire en profondeur, pourquoi l'U.N.E.D.I.C. aurait-elle autant de difficultés ? Je me suis posé la question. Il doit bien y avoir une raison. Il y a, naturellement, tous les jeunes âgés de seize à dix-huit ans, auxquels on propose des stages et dont on tente de retarder un peu l'inscription ; il y a les préretraites, les contrats de solidarité. M. le rapporteur général nous disait l'autre jour qu'il y a maintenant 440 000 personnes en préretraite qui coûtent 27 milliards de francs, si mes souvenirs sont exacts.

M. Maurice Blin, rapporteur général. C'est exact !

M. René Monory. Il y a la retraite à soixante ans qui va bientôt être appliquée. Avez-vous calculé, monsieur le ministre, dans quelle impasse vous vous mettez avec la retraite à soixante ans ?

Je voudrais vous demander de réfléchir, mes chers collègues, sur deux chiffres. Il y a dix ans, lorsqu'on entrait dans la vie active, on était âgé, en moyenne de dix-sept ans, et selon les statistiques, et à part quelques catégories un peu privilégiées, on en sortait à soixante-cinq ans.

L'espérance de vie était alors de soixante-dix ans. Nous avons donc quarante-sept ans de cotisations pour payer cinq ans de retraite.

Aujourd'hui on entre dans la vie active en moyenne à dix-neuf ans, d'après les statistiques ; on va en sortir à soixante ans. L'espérance de vie a progressé, puisqu'elle est de soixante-douze ans. C'est-à-dire que nous avons, dans le passé, cinq ans à financer avec quarante-huit ans de cotisations et que nous allons avoir maintenant douze ans à financer avec quarante et un ans de cotisations. Ce qui veut dire que dans quelques années les cotisations devront augmenter, si l'on ne veut pas sacrifier les retraites.

Tout cela pour vous dire que les statistiques, on peut toujours, dans une certaine mesure, leur faire dire ce que l'on veut. On déplace et on change les chiffres de colonne. Si l'U.N.E.D.I.C. est en difficulté, c'est parce qu'on l'a surchargée d'un certain nombre de choses qui n'existaient pas ; et même si les mécanismes n'ont pas changé, comme vous le disiez, monsieur le ministre, — et vous avez certainement raison — la façon de les comptabiliser en intervertissant les colonnes entre ressortissants de l'Agence nationale pour l'emploi et ressortissants de l'U.N.E.D.I.C. a entraîné une charge supplémentaire.

Certes, les chiffres du chômage ont augmenté moins vite. Mais j'ai la mémoire des chiffres. Le 30 avril 1980, il y avait 1 637 000 chômeurs ; aujourd'hui il y en a 2 044 000. Peut-on se glorifier d'en avoir 400 000 de plus en dix-huit mois ? C'est la question que je me pose. Qu'en sera-t-il en 1983 ? Je pose aussi cette question, mais je n'y réponds pas. Donc vous avez incontestablement pratiqué une politique de l'indice en ce qui concerne le chômage.

Vous parliez tout à l'heure des problèmes sociaux. Là je ne peux pas m'empêcher de relever ce que vous avez dit, non pas avec ironie, mais tout simplement en citant des chiffres.

Nous en mourrons, vous le savez, de développer, comme vous avez pu le faire, les prestations sociales de toutes natures.

Vous dites qu'on avait baissé le taux en supprimant la cotisation de 1 p. 100 supplémentaire au moment des élections. La vérité, et personne ne peut la contester, c'est que nous étions revenus, au début de l'année 1981, à une progression des dépenses sociales située entre 14 et 15 p. 100, et que nous sommes à nouveau dans une fourchette d'augmentation de 20 à 22 p. 100. C'est tout à fait différent.

Savez-vous, mes chers collègues — et je vais encore citer un chiffre qui va vous effrayer mais qui est exact — qu'en 1988 à cotisations égales — cotisations d'aujourd'hui qui, naturellement, avec l'inflation apporteront davantage de recettes — et avec le rythme de croissance actuel des dépenses sociales qui est de 20 à 22 p. 100, il manquera 550 milliards de francs ?

Il faut que vous sachiez cela. Il faut savoir que, dans tous les domaines, on a placé la barre beaucoup trop haut. Et tel est le rendez-vous qui arrive. On peut le présenter avec charme et habileté, mais le rendez-vous des comptes, il est là.

Et lorsque je prévoyais, en cours de réunions, à la fin de 1981, — il fallait le dire — que le pouvoir d'achat baisserait à la fin de 1982, mes meilleurs amis me disaient à l'époque : « Tu n'y penses pas ? Un Gouvernement de gauche faisant baisser le pouvoir d'achat ! »

Je fais preuve de beaucoup d'humilité. Quand on est ministre — je l'ai été, et vous l'êtes, monsieur Fabius — on a naturellement une part de prise sur l'événement, mais cette part est faible. On a une part pour imposer une volonté politique. Cependant, et mon ami M. Fourcade comme mon ami M. Poncelet le savent bien, les événements nous dominent parce que d'abord notre économie est mondialisée et n'est pas nationale et parce que lorsqu'on dépense plus qu'on ne gagne on se fixe des rendez-vous auxquels on ne peut pas échapper.

Alors, je me suis toujours dit que les faits étaient plus têtus que les hommes, quelle que soit la qualité de ces hommes, et qu'il y aurait forcément, si l'on dépensait plus que l'on ne

gagnait, un jour ou l'autre, un rendez-vous et votre conclusion me conviendrait si les chiffres étaient actualisés. Une baisse du pouvoir d'achat n'est donc pas étonnante et il ne serait pas étonnant non plus que nous en ayons une autre en 1983.

Parlons des prix. J'ai adapté un peu mon discours à vos propos. Vous avez fait, là aussi, la politique de l'indice. La seule façon que je connaisse — mais peut-être justement là encore va-t-on en trouver de nouvelles — pour réduire durablement l'inflation dans un pays, c'est de réduire la création monétaire et, naturellement, tout se tient ; un trop fort déficit budgétaire que l'on ne peut pas financer par l'emprunt, on le finance par le déficit budgétaire.

M. Christian Poncelet. Eh oui !

M. René Monory. Savez-vous, mes chers amis, que le montant des bons du Trésor que les banques placent dans le public s'élevait, à la fin d'avril 1981, à 60 milliards de francs et qu'il s'élève aujourd'hui à 230 milliards de francs ? Savez-vous que le glissement de la création monétaire se situe actuellement, selon les mois, entre 15 et 17 p. 100 malgré la destruction formidable de monnaie qui résulte de la perte de devises ?

Nous avons environ 19 milliards de dollars de devises disponibles à la fin d'avril 1981 ; il nous en reste deux ou trois ou quatre, je ne sais pas exactement ; les informations sont rares, en dehors de l'or et des fonds bloqués. Rendez-vous compte qu'on a perdu 15 ou 16 milliards de dollars et que, malgré cela, nous en sommes à 15 ou 16 p. 100 de progression de la masse monétaire ! C'est cela la vérité !

M. Christian Poncelet. Oui, c'est la vérité.

M. René Monory. Si vous continuez à faire de la monnaie plus que de la richesse — on m'a beaucoup reproché, dans le passé, d'avoir tenté de réduire un peu la création de monnaie par rapport à la richesse, ce qui est parfois douloureux — eh bien ! il ne faut pas se faire d'illusion : un jour ou l'autre, là aussi, je pronostique le rendez-vous.

Actuellement, le taux d'inflation est séduisant ! Mais je voudrais vous faire remarquer que le jour même où vous avez bloqué les prix, le 10 juin, vous avez dévalué la monnaie de 10 p. 100. Tous nos produits d'importation ont donc progressé de 10 ou 15 p. 100 suivant qu'ils venaient de la zone dollar ou de la zone mark. Et — avouez que c'est une petite escroquerie — vous avez augmenté la T.V.A. sans permettre aux prestataires, c'est-à-dire à ceux qui revendent, d'appliquer cette augmentation.

Vous m'avez reproché d'avoir tardé à augmenter de deux ou trois points les tarifs d'E.D.F. Mais, moi, je vous ai rendu, au début de 1981, un compte d'exploitation équilibré pour E.D.F. comme pour la S.N.C.F. Je ne parle pas des régimes sociaux, mais des comptes d'exploitation. Poussiez-vous les rendre de la même façon à vos successeurs !

Aujourd'hui, mes chers collègues, savez-vous de combien il faut qu'E.D.F. augmente ses tarifs pour arriver à équilibrer son compte d'exploitation en 1983 ? Il faut 20 p. 100 d'augmentation, et encore, je ne suis pas sûr que ce soit suffisant ! Savez-vous de combien G.D.F. doit augmenter ses prix pour avoir une chance d'équilibrer son compte d'exploitation en 1983 ? De 25 p. 100 !

M. Louis Perrein. C'est l'héritage !

M. René Monory. Savez-vous aussi que, depuis le 10 mai 1981, E.D.F. a créé 11 000 emplois ?

Tout cela se tient ; vous n'avez pas tout comptabilisé pour établir l'indice de l'inflation. Nous sommes en pleine politique de l'indice, mais, en profondeur, nous n'avons pas extrait les racines du mal. Là est le fond du problème. Je me réjouirais si votre inflation se révélait être de 9,7 p. 100, 9,8 p. 100 ou 10 p. 100, si, parallèlement à cela, les comptes des entreprises nationales étaient équilibrés et si la création monétaire était aujourd'hui de 10 p. 100. Mais ces conditions ne sont pas remplies et le déficit budgétaire prévisible annoncé aujourd'hui est certainement un moteur de la création monétaire en 1983 et donc un rendez-vous avec l'inflation.

Enfin, vous avez parlé du déficit extérieur. Je voudrais quand même détruire une légende que vous essayez d'instaurer dans ce pays : la légende de l'économie moribonde de la France. Là aussi, mes chers collègues, je vous citerai un chiffre et celui-ci suffira, à mon avis, à démentir tout ce qui a pu être dit à ce sujet : en juin 1978, j'ai libéré les prix de l'économie française. Savez-vous quel a été le résultat des exportations françaises en 1979 ? Elles ont progressé de 27 p. 100. Pensez-

vous vraiment qu'avec une économie moribonde nous aurions accru nos exportations de 27 p. 100 d'une année sur l'autre ? Cette année, le volume de nos exportations n'a pas augmenté.

Vous avez parlé de politique industrielle. Je me réjouirais qu'il y ait une politique industrielle conduite par les individus plus que par l'Etat. Je ne dis pas que l'Etat ne doit pas intervenir de temps en temps dans tel ou tel grand secteur. C'était le cas pour le nucléaire, ce peut être le cas pour les télécommunications, pour de grands ensembles où, au départ, il y a des risques à prendre. Mais je ne crois pas à la nationalisation pour dynamiser notre économie.

Il vous arrive de temps en temps d'ironiser, monsieur le ministre. Pour ma part, je ne le ferai qu'une fois. Je dirai que votre politique industrielle a consisté à remplacer 200 000 emplois industriels par 200 000 emplois de fonctionnaires. C'est la vérité. Nous avons perdu 200 000 emplois industriels, c'est-à-dire 200 000 emplois productifs, entre le mois de mai 1981 et le mois d'octobre 1982. Mais nous n'avons pas perdu d'emplois, puisque ces 200 000 emplois industriels ont été immédiatement remplacés par 200 000 emplois de fonctionnaires. C'est sans doute la raison principale pour laquelle nous rencontrons aujourd'hui des difficultés pour exporter.

Pour exporter, il n'y a pas de miracle si ce n'est celui de la compétitivité. Dans ce domaine, on est en train d'introduire dans notre vocabulaire — je me tourne vers la gauche et l'extrême gauche de cette assemblée — le mot de protection. On s'imagine que, grâce à la protection, on va régler tous nos problèmes. Je suis fier que M. Jobert ait choisi Poitiers pour dédouaner les magnétoscopes. C'est le chef-lieu de mon département et on y a déjà arrêté, dans le passé, d'autres armées envahissantes. Je ne désespère pas que l'on choisisse bientôt ma ville pour y dédouaner les voitures, ce qui permettrait de créer des emplois, des entrepôts ! Au point où nous en sommes, cela peut arriver.

Quand on dépend de l'extérieur à raison de 7 p. 100 de la richesse nationale pour des matières de base que nous ne possédons pas, comme le pétrole, le charbon, le gaz, les matières premières, les produits tropicaux, on ne peut pas prendre le risque de fermer nos frontières, quelle que soit la dimension de cette fermeture, sans s'exposer irrémédiablement à des effets de boomerang qui ne nous permettent pas de compenser à terme nos obligations d'achat. Si 7 p. 100 de notre richesse est importée obligatoirement, cela signifie qu'il nous faut vendre 7 p. 100 de notre richesse en produits transformés ou en produits agricoles pour équilibrer notre balance commerciale.

Ce qui est tout de même très inquiétant, c'est que nous allons perdre 100 milliards de francs. Savez-vous, mes chers collègues, que cela représente 2,5 p. 100 de la croissance de la France, 2,5 p. 100 de notre richesse ? C'est 2,5 p. 100 que les Allemands, les Américains et les autres se partageront en 1982 mais que, malheureusement, les Français ne se partageront pas.

Tout cela fait que les rendez-vous seront multiples en 1983. Rendez-vous avec l'inflation, sûrement, mais aussi rendez-vous avec la substance de nos entreprises. L'économie est chancelante et, pour l'instant, je veux oublier les patrons, que l'on met toujours en avant. Ce ne sont pas les patrons qui m'intéressent mais les entreprises car, dans les entreprises, il y a des emplois et derrière les emplois se trouve le chômage. Je ne crois donc pas qu'il faille toujours mettre les patrons en avant ; ce sont les entreprises qu'il faut mettre en avant. Le jour où notre pays n'aura plus d'entreprise, il n'exportera plus beaucoup. Nous aurons donc rendez-vous soit avec l'inflation, soit avec la substance de nos entreprises, et ce rendez-vous est irréversible.

Nous aurons rendez-vous également avec nos partenaires étrangers du fait de l'extraordinaire poussée de notre endettement. M. le rapporteur général rappelait dans son exposé que nous étions pratiquement le troisième pays du monde le plus endetté. Nous sommes battus dans ce domaine par le Mexique et le Brésil, et c'est normal, encore que le Mexique ait quelques ressources pétrolières. Notre endettement est d'environ 45 milliards de dollars, sans comptabiliser ce qui va venir. Je ne crois pas, monsieur le ministre, que, l'année prochaine, vous aurez une balance commerciale extérieure équilibrée.

Il y a plus grave encore. Nous rattrapons dans le passé une partie de notre déficit commercial par la balance des paiements, c'est-à-dire celle des « invisibles ». Or notre balance des paiements diminue de moitié. En 1980, nous avions 30 milliards de francs d'excédents ; cette année, nous n'en aurons sans doute que 15 milliards. Cela veut dire que la balance des paiements sera presque aussi déficitaire que la balance commerciale, ce qui ne manque pas non plus d'être inquiétant.

Il nous restera la solution d'emprunter un peu plus à l'étranger jusqu'au jour, que je ne souhaite pas, croyez-le bien, mais qui, malheureusement, arrivera peut-être, où nous serons confrontés à des organisations internationales financières.

Je voudrais, pour mon pays, partager votre optimisme, et je ne le dis, je vous l'assure, ni par démagogie, ni pour vous être agréable. La France compte plus pour moi que le régime qui est au pouvoir.

M. Louis Perrein. On ne le dirait pas !

M. René Monory. Monsieur Perrein, je ne vous empêcherai pas de faire une analyse contraire. Je vous mets au défi de contester un seul des chiffres que j'ai cités.

M. Louis Perrein. Si vous me le permettez, je vais les contester !

M. le président. Seul M. Monory a la parole.

M. René Monory. Ce qui m'intéresse, en fin de compte, c'est que le pays ne sombre pas, c'est qu'il réussisse. Que vous soyez socialiste ou modéré, tant mieux si vous réussissez.

M. René Regnault. Et on réussira !

M. René Monory. Je ne serais pas loin de partager ce que vous disiez en conclusion de votre exposé, monsieur le ministre, Mais comment pouvez-vous affirmer qu'il faut que l'Etat recule au profit de l'individu quand les prélèvements obligatoires seront passés de 41,5 p. 100 en 1980 à 45,5 p. 100 voire 46 p. 100 en 1983 ?

Vous n'avez pas osé publier ce chiffre de 45,5 p. 100 — et je vous donne rendez-vous dans un an, monsieur le ministre — dans le document qui accompagne votre budget, alors que nous l'avons toujours fait dans le passé, vous n'avez pas osé préciser le montant des prélèvements obligatoires auquel sont arrivés les services de l'I.N.S.E.E. essentiellement parce que le candidat François Mitterrand avait dit dans le passé — promesse solennelle ! — que les prélèvements obligatoires n'augmenteraient pas en France. Or ils vont augmenter de quatre points en trois ans.

La seule chance de notre pays, c'est que l'Etat recule partout où il n'a rien à faire, que l'homme avance partout où il peut dynamiser notre économie et notre pays, que le transfert et l'arbitrage se fassent davantage encore entre l'individu et notre économie. Je serais prêt, même si une telle politique est désagréable à mettre en œuvre — et je le comprends — à vous aider et à approuver les démarches que vous pourriez entreprendre dans ce sens. Mais je crains que vous ne puissiez le faire, d'abord parce que, et je le regrette, il arrive souvent que votre langage ne soit pas en concordance avec ce qui se passe — la seule façon d'entraîner derrière soi un peuple, c'est de lui dire la vérité — ensuite parce que vos partenaires du parti communiste ne vous permettront pas d'opérer cet arbitrage entre l'homme et l'Etat...

M. René Regnault. C'est gratuit !

M. René Monory. ... parce que leur philosophie et leur objectif visent à remplacer l'homme par l'Etat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc. (*Plusieurs sénateurs de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I. quittent l'hémicycle.*)

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de loi de finances pour 1983 répond à la volonté de donner la priorité au renforcement de l'appareil productif national. Il s'agit d'un choix que nous approuvons. La reconquête du marché intérieur, le renouveau industriel sont, en effet, la condition pour réduire le chômage et l'inflation, pour diminuer les importations, dont la croissance est à l'origine du déficit extérieur, et pour entreprendre une nouvelle coopération internationale.

Je vous fais remarquer, monsieur l'ancien ministre Monory, puisque vous avez interpellé l'extrême gauche de cette assemblée, que lorsque je suis montée à la tribune, bon nombre de vos amis ont quitté cette salle.

M. René Regnault. Très bien !

Mme Hélène Luc. Peut-être est-ce la preuve que vous n'avez pas beaucoup d'arguments.

Le projet de loi de finances pour 1983 constitue un élément important de la politique de sortie de blocage des prix et des salaires. Il se place dans la perspective d'une hausse moyenne des prix de 8 p. 100 — un tiers de moins par rapport aux prévisions de 1982 — et il se caractérise par une rigueur délibérée qu'il faut mettre, à notre avis, au service de la justice sociale et de l'efficacité économique, deux objectifs qui doivent sans cesse guider l'action du gouvernement de gauche.

Depuis un an et demi, des mesures très significatives ont été prises en ce sens. Monsieur le rapporteur général, on est loin de la situation apocalyptique que vous décriviez tout à l'heure.

La relance de la consommation intérieure a été amorcée par l'augmentation du Smic et des prestations sociales. Des réformes structurelles profondes ont été engagées, qu'il s'agisse des nationalisations, de la création d'un impôt sur la fortune, de l'extension des droits des travailleurs, de la création d'un fonds de grands travaux, des ordonnances sociales sur l'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction du temps de travail, la cinquième semaine de congés payés, ou encore la formation professionnelle.

La mise en œuvre de programmes industriels concernant notamment l'électronique, l'informatique, le textile, la machine-outil s'inscrit dans l'objectif de reconquête du marché intérieur.

Les résultats enregistrés pour le premier semestre de 1982 reflètent assez clairement l'impact de la nouvelle politique économique.

Allant de pair avec une augmentation du pouvoir d'achat, la consommation des ménages a connu un accroissement en début d'année. On enregistre un arrêt de la baisse des effectifs industriels. Des gains de productivité sont obtenus. Mais une bonne partie de la relance a profité à l'industrie étrangère faute d'une production nationale suffisante et compétitive.

M. René Regnault. Très juste !

Mme Hélène Luc. La grève des investissements menée par les patrons a nourri cette situation héritée du septennat de M. Giscard d'Estaing et du vôtre.

Ainsi, les premières mesures prises, les premières réformes entreprises sont parvenues à freiner la dégradation de notre économie, mais pas encore à progresser vraiment vers la solution des grands problèmes. Le compte n'y est pas encore. Mais puisque ce qui a été fait a permis un léger mieux, il faut poursuivre dans la même voie, avec sérieux, avec réalisme, en tenant compte des difficultés réelles auxquelles nous nous heurtons.

A cet égard, nous ne négligeons nullement l'importance des répercussions négatives sur l'économie française de l'aggravation de la crise des pays capitalistes et encore moins des pressions politiques et économiques inadmissibles des Etats-Unis. La France n'est cependant pas condamnée à l'impuissance. Elle dispose d'atouts pour aller de l'avant. Et puis, c'est d'abord en France que se situe la racine des difficultés. La droite et le patronat s'opposent aux réformes mises en route. Ils sabotent l'économie.

M. Jean-Pierre Fourcade. En matière de sabotage, parlez-nous de Talbot !

Mme Hélène Luc. Oui, parlons-en. Les ouvriers de Talbot utilisent, pour leur grand bonheur, les lois qui ont été votées par le Parlement.

M. Jean-Pierre Fourcade. Et pour désorganiser la production !

Mme Hélène Luc. Le patronat les a assez exploités.

La droite et le patronat nous ont déjà laissé un héritage bien lourd : notre industrie est délabrée, vieillie, faute d'investissements qui auraient permis une rénovation de l'appareil de production.

Le Président de la République rappelait, à juste titre, lors d'un colloque sur la politique industrielle, que dans les secteurs qu'il fallait sauver et moderniser, tels que la machine-outil, le textile, la sidérurgie, les chantiers navals, le matériel ferroviaire, les engrais, mais également dans les secteurs de pointe, comme les biotechnologies, l'aéronautique, l'électronique, « il n'y a pas de secteur condamné, il n'y a que des usines vétustes ».

Or, il faut bien le constater, les patrons continuent d'exporter les capitaux, de spéculer, d'alimenter les gâchis au lieu de réaliser les investissements nécessaires, et cela en dépit de nombreuses aides à l'industrie dont ils n'auront pas manqué.

On ne saurait donc compter sur le sens de l'intérêt national des puissances de l'argent. Plus elles reçoivent, plus elles exigent. C'est pour cette raison que nous avons exprimé notre désaccord avec le blocage des salaires et que nous avons émis des réserves à l'annonce par le Premier ministre d'une série d'aides aux entreprises, dont le mécanisme risquerait d'alimenter les gâchis si elles ne comportaient aucune garantie d'emploi et d'investissement.

Le seul moyen de faire face à la crise est de mobiliser toutes nos énergies pour le renouveau économique et social du pays.

Il s'agit de développer notre production nationale, de rendre notre industrie plus compétitive et mieux adaptée aux besoins nationaux.

Certes, nous ne voulons pas tout produire en France, mais nous sommes capables de produire plus, à bon prix, et de limiter en conséquence les importations.

Je rappellerai pour mémoire l'industrie agro-alimentaire, mais je voudrais surtout citer l'exemple de la vidéo. Le marché des magnétoscopes est totalement dominé aujourd'hui en France par les producteurs étrangers, notamment japonais. S'agirait-il d'une fatalité ? Cela conforterait-il le modèle japonais chéri des patrons ? Il n'en est rien. Notre dépendance est due à la recherche du profit à tout prix qui a marqué la gestion des dirigeants du groupe Thomson avant sa nationalisation. Aujourd'hui, à ce propos, la prise de contrôle de Grundig par Thomson peut être positive à condition que l'on rompe avec ces pratiques.

Il n'y a pas de fatalité de la dépendance économique. Il est possible de produire plus en France et de limiter les importations. Cela va de pair avec la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat des petits et des moyens salaires, de maintenir celui des autres, couverts par les statuts et conventions collectives, et de permettre une meilleure formation et qualification des hommes et des femmes de notre pays.

Pour atteindre cet objectif et lever les obstacles qui se dressent sur la route du progrès, nous disposons de moyens. Des lois ont été votées ; il faut qu'elles entrent en application et que les travailleurs s'en saisissent encore plus. Leur intervention est décisive pour relayer l'initiative gouvernementale. Les luttes des ouvriers de Citroën et de Talbot, au printemps dernier, l'ont prouvé.

M. Jean-Pierre Fourcade. Cent mille voitures de moins !

Mme Hélène Luc. Vous avez du mal à le digérer, monsieur Fourcade.

Or, ce ne sont pas les travailleurs, mais les patrons qui sont responsables. (MM. Fourcade, Poncelet et Monory rient.)

Un sénateur communiste. Très bien !

Mme Hélène Luc. S'appuyant sur les mesures gouvernementales, ils ont imposé au patronat rétrograde et autoritaire la reconnaissance, le respect de leur dignité et de leur liberté.

M. Jean Garcia. Très bien !

Mme Hélène Luc. Or, aujourd'hui, des travailleurs expriment, nous expriment leur mécontentement. Pouvoir d'achat, emploi, scolarité des enfants sont autant de sujets d'inquiétude, d'interrogation.

Ils veulent cependant maintenir le cap à gauche et ils désirent participer concrètement à la mise en œuvre du changement. Le sondage réalisé par l'I.F.O.P. pour le journal *L'Humanité Dimanche* reflète bien cette volonté : 85 p. 100 des Français interrogés se prononcent pour donner la priorité à la reconquête du marché intérieur ; 88 p. 100 pour que les entreprises investissent en France ; 92 p. 100 pour développer la qualification et la formation professionnelles ; 77 p. 100 pour relancer la consommation populaire en augmentant le pouvoir d'achat des petits et moyens salariés ; enfin, 63 p. 100 pour participer à une action concrète afin d'obtenir que les fabrications compétitives remplacent les produits actuellement importés.

Ces résultats nous confortent dans l'idée qu'il faut compter avec les travailleurs pour gagner la bataille de l'emploi et de la reconquête du marché intérieur.

Face à cet objectif que le Gouvernement a fait sien, le patronat se réfugie derrière le poids des charges. Des salariés, il exige une perte de pouvoir d'achat ; du Gouvernement il réclame toujours plus ; il va jusqu'à s'appuyer sur des difficultés réelles : montée des importations, chute des investissements, niveau de l'inflation, dont il est pourtant le responsable, et passe sous

silence l'enjeu de ses pressions : imposer l'austérité, poursuivre sa gestion aux conséquences si désastreuses pour le pays, relancer la course aux profits.

Les charges des entreprises, les salaires n'en sont pas responsables ; toutes les études en France comme à l'étranger le prouvent. Ainsi, celle de la firme ouest-allemande Dresdner Bank montre que le coût salarial horaire est supérieur de 35 p. 100 en R.F.A., de 48 p. 100 aux Etats-Unis. Les coûts unitaires de production, compte tenu de la productivité du travail, sont dans le monde occidental partout supérieurs à ceux de la France, exception faite du Japon.

De plus, ces coûts augmentent plus vite aux Etats-Unis, en R.F.A. et au Japon que dans notre pays,

Il est effectivement d'autres charges qui sont au-dessus des moyens du pays et qui entravent la politique de progrès économique et social.

Ce sont les régressions de la production causées par un vieillissement de l'appareil de production, par la casse des équipements.

Ce sont les ressources financières dilapidées. Ainsi, les dividendes versés par les entreprises ont-ils augmenté de 255 p. 100 entre 1975 et 1981. Autant de fonds qui, dans la plupart des cas, ne sont pas réinvestis.

Les placements financiers et spéculatifs prennent de plus en plus d'ampleur dans la gestion des entreprises. Les exportations de capitaux ont atteint, en 1981, 77 milliards de francs, soit une fois et demie le déficit de nos échanges extérieurs. Au total, en 1981, la moitié seulement des profits a été consacrée à l'investissement.

Les charges des entreprises, ce sont aussi des frais financiers accrus, alors que les banques affichent des profits records et que les patrimoines privés continuent à augmenter.

Les charges des entreprises, ce sont enfin les capacités des hommes foulées au pied, les coûts entraînés, à terme, par la réduction des dépenses pour la formation professionnelle et pour l'amélioration des conditions de travail.

Autant de charges à combattre rigoureusement au niveau du Gouvernement, de chaque entreprise, de chaque atelier, de chaque bureau, en commençant par faire apparaître la vérité sur l'outil de travail, les besoins en investissements utiles et les progrès technologiques à mettre en œuvre. Tel est le sens de notre appel pour le renouveau économique national, le progrès social et les droits des travailleurs.

Pour 1983, le Gouvernement a retenu l'hypothèse d'un taux de croissance du produit intérieur brut égal à 2 p. 100. Le moteur de la croissance serait non plus la consommation mais principalement l'exportation, dont on attend une progression de plus de 5,3 p. 100. Cette hypothèse résulte, d'une part, d'un choix — le pouvoir d'achat des salariés sera simplement maintenu — d'autre part, d'un meilleur environnement international.

Nous pensons qu'il faut davantage prendre en compte la nécessaire croissance du marché intérieur en s'appuyant sur une amélioration du pouvoir d'achat populaire, en s'attaquant aux inégalités.

A ce propos, nous regrettons le retard prévu dans l'augmentation du pouvoir d'achat du Smic. Il est vrai qu'après les déclarations du Premier ministre cette augmentation ne sera, en fait, que différée jusqu'au premier trimestre de 1983. L'opinion des syndicats a été en partie entendue ; l'objectif des 4 p. 100 de progression pour 1982 ne sera pourtant pas atteint.

La reconquête du marché national doit nécessairement accompagner l'effort de modernisation de l'appareil productif et de formation des hommes inscrit dans le projet de budget pour 1983. Elle ne vient pas contrarier le choix de la rigueur en matière d'orientation des dépenses publiques, de déficit budgétaire et de lutte contre l'inflation.

La rigueur ne doit pas être synonyme d'austérité ; elle doit être indissociable de la justice sociale et de l'efficacité économique. C'est dans ce sens que nous l'approuvons. La rigueur doit d'ailleurs conduire à l'établissement de garanties pour que les fonds publics servent réellement à développer les investissements en France et à créer des emplois.

En ce qui concerne les dépenses budgétaires, nous approuvons la priorité donnée à la production industrielle, la dotation aux entreprises publiques, la recherche, l'emploi et la formation professionnelle.

Mais nous sommes inquiets de constater qu'en dépit du soutien à l'industrie ainsi apporté une stagnation des taux d'investissements des entreprises privées est attendue.

Cela confirme la nécessité de ne pas attribuer les crédits publics sans contrepartie stricte d'engagements de production, d'investissement et de création d'emplois. C'est le sens des contrats investissement - production - compétitivité - emplois que nous proposons de mettre en place.

A cet égard, nous considérons que le mécanisme de « super-amortissement » adopté par l'Assemblée nationale ne nous satisfait pas. L'obligation de créer ou de maintenir l'emploi doit être la condition *sine qua non* des aides publiques. C'est une lutte difficile qu'il faut gagner, car la gestion des firmes privées et, parfois, celle des entreprises publiques — sans parler du crédit — restent marquées par la priorité accordée au marché mondial.

A ce propos, les mesures adoptées en conseil des ministres à l'égard du commerce extérieur comportent des éléments positifs. Citons l'examen par les entreprises du secteur public de leur balance des paiements.

Par ailleurs, la réglementation plus sévère de l'entrée en France des produits étrangers permettra de commencer à lutter contre la concurrence déloyale. A ce sujet, nous voulons indiquer notre accord avec la décision du Gouvernement relative au dédouanement des magnétoscopes. Dommage que M. Monory n'y ait pas procédé plus tôt. Il est d'ailleurs assez curieux de voir que ceux qui n'ont pas de mots assez forts pour condamner ces mesures dites « protectionnistes » sont les mêmes qui béent d'admiration devant le miracle japonais, pays que les normes de toutes sortes font l'un des plus protégés du monde avec les Etats-Unis.

M. Serge Boucheny. Très bien !

Mme Hélène Luc. Bien entendu, il ne s'agit pas de revenir au protectionnisme ni de s'opposer à des efforts pour développer la coopération internationale et pour aller vers un autre type d'exportation.

La priorité nationale se traduit également, dans le projet de budget, par une compression des dépenses de fonctionnement. Nous acceptons ce choix, mais nous pensons que, pour certains budgets — jeunesse et sports, agriculture, éducation nationale — des crédits supplémentaires peuvent être dégagés compte tenu, monsieur le ministre, des recettes que nous proposons de créer. Nous nous félicitons d'ailleurs que les débats à l'Assemblée nationale aient permis de mieux doter ces ministères.

Cela m'amène naturellement au chapitre des mesures fiscales.

Tout d'abord, nous approuvons l'instauration d'une tranche d'imposition à 65 p. 100 pour l'impôt sur le revenu, comme nous le réclamions.

Toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont relevées uniformément du taux de l'inflation. Ainsi les familles dont le pouvoir d'achat aura été maintenu cette année ne paieront pas plus d'impôt. De plus, les « smicards » exonérés l'an passé le seront également en 1983.

Nous sommes, de même, satisfaits par la mise en place d'une taxation des compagnies d'assurances et d'une réforme du régime fiscal des sociétés, mères et filiales.

Par ailleurs, l'exonération de la « redevance télévision » pour les personnes âgées de plus de soixante ans non imposables, tout comme l'abattement de 3 000 francs pour la taxe sur les salaires payée par les associations, constituent des mesures positives.

De même, la déduction de l'impôt sur le revenu pour les frais de garde des enfants de moins de trois ans, accordée aux couples exerçant une activité professionnelle et dont le revenu n'excède pas la huitième tranche du barème de l'impôt sur le revenu, fait suite à une revendication que nous avons soutenue lors de la discussion des précédents budgets et qui avait fait l'objet d'une proposition de loi communiste. Nous nous en réjouissons donc.

Cependant, ces modifications portent sur une somme modeste. La rigueur impliquerait pourtant qu'il soit prélevé plus sur les privilégiés et que des mesures fiscales orientées contre les gâchis du capital soient prises.

Il s'agit d'obtenir une répartition plus équitable de l'effort fiscal. C'est une question de justice pour s'attaquer aux inégalités, mais aussi une exigence d'efficacité économique pour réduire les gâchis financiers.

* Ainsi nous proposons de renforcer l'impôt sur les grandes fortunes, de taxer les profits non réinvestis et les exportations de capitaux, ce qui contribuerait à encourager l'investissement. La taxation des frais généraux des sociétés n'a-t-elle pas d'ores et déjà démontré qu'on pouvait avancer, par le biais de la fiscalité, dans le sens d'une remise en cause des coûts parasites ?

Enfin, un certain nombre de dispositions sont proposées afin « d'encourager l'épargne longue, investie en actions et en obligations ».

Force est de constater qu'elles visent une frange étroite de la population, aux revenus élevés, qui va pouvoir bénéficier d'avantages substantiels, en particulier avec la création d'un compte d'épargne en actions, le maintien d'un prélèvement libératoire de 25 p. 100 sur le revenu des obligations et le relèvement de l'abattement à 5 000 francs d'intérêts d'obligations pour le paiement de l'impôt.

Nous nous félicitons que l'amendement déposé par les députés communistes, qui limite cet avantage aux contribuables dont le revenu n'excède pas celui qui est fixé par la dixième tranche du barème de l'impôt sur le revenu, ait été adopté par l'Assemblée nationale.

De la même façon, nous apprécions positivement le retrait de l'article qui, aménageant l'avoir fiscal, risquait en fait de le pérenniser.

Comment demander des efforts supplémentaires aux salariés modestes et démunis et procurer de nouveaux avantages aux détenteurs de quelques portefeuilles ?

Et, parmi les plus démunis, je pense, d'abord, aux chômeurs. Permettez-moi de vous dire que les propos que vous avez tenus sur l'augmentation des effectifs de l'A.N.P.E., monsieur le rapporteur général, manquaient de pudeur. Certes, la solution consiste à créer des emplois, industriels notamment, mais ces chômeurs, il faut les recevoir dignement dans les A.N.P.E. !

En effet, on ne dira jamais assez quels drames ils vivent : il est terrible de se sentir inutile à dix-huit ou vingt ans ; il est terrible de se sentir trop vieux à quarante ans ; il est terrible d'être une femme seule, chômeuse, avec des enfants. Il en est même, mesdames et messieurs de la droite, qui se suicident tant cette situation est insupportable !

L'intervention du Gouvernement, les luttes des travailleurs qui, dès jeudi, s'exprimeront, doivent contrecarrer la stratégie arrogante du patronat qui veut briser l'U.N.E.D.I.C. Ne nous y trompons pas : il s'agit d'une attaque frontale contre le Gouvernement de gauche pour récupérer, comme l'avait annoncé M. Gattaz, ce qu'a coûté aux patrons « la politique sociale dite généreuse, mais dispendieuse du Gouvernement ».

Le C.N.P.F. est prêt à tout pour sauvegarder le profit roi, au prix de l'angoisse et du désespoir de ceux qu'il a condamnés au chômage.

Aussi soutenons-nous l'action des organisations syndicales contre ces prétentions patronales.

En conclusion, le projet de budget pour 1983 comporte nombre d'aspects très positifs, en particulier en redonnant une priorité nationale à la modernisation de l'appareil productif, à la recherche et à la formation des hommes.

Nous approuvons le texte adopté par l'Assemblée nationale. Toutefois, des insuffisances marquent le budget ; elles sont liées à l'effort encore insuffisant, à notre avis, en matière de justice fiscale.

Nous abordons, monsieur le ministre, ce débat dans un esprit positif...

M. Christian Poncelet. Mais pas inconditionnel !

Mme Hélène Luc. ... et constructif, afin d'améliorer encore l'efficacité du budget pour 1983. Nous voulons tenir les engagements pris devant le pays et faire en sorte que notre rendez-vous avec tous ceux qui ont voté pour la majorité soit réussi ; nous y travaillons ! (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le ministre, je tiens à vous dire combien j'ai été heureux de constater tout à l'heure que nos collègues du groupe communiste, Mme Luc en particulier, vous applaudissaient. Vous avez dit, en effet, qu'il convenait de réorienter les dépenses des ménages vers l'investissement industriel. La formule est élégante et bien digne de vous ! Elle signifie simplement qu'il faut réaliser des profits, c'est-à-dire qu'il faut financer les investissements. Je suis donc ravi de constater que le profit, désormais, n'est plus tabou et que l'ensemble des Français en approuve le principe !

M. Paul Jargot. C'est la répartition qui pose problème !

M. Raymond Bourguine. Il ne m'appartient pas de répondre à Mme Luc, qui s'est indignée des profits réalisés par les banques. Je préciserai simplement que les banques étant désormais nationalisées, il s'agit, par conséquent, de profits sociaux.

Voyez-vous, monsieur le ministre, le point le plus important à l'heure actuelle concerne, comme l'a dit l'un de vos amis politiques, le desserrement des contraintes extérieures. Pour ce faire, il faut importer moins, exporter plus et, à cette fin, investir. Les trois termes signifient qu'il faut consommer moins.

Je ne suis pas un religieux de l'austérité — vous non plus, j'en suis sûr — et je ne vois pas quel plaisir nous pourrions éprouver à préconiser l'austérité à tout prix. Au contraire, je suis de ceux qui croient que l'avenir doit être construit dans le présent et que pour réunir les conditions matérielles du bonheur — la politique ne peut pas donner le bonheur, elle en fournit seulement les conditions matérielles — il importe d'avoir investi, afin de produire plus dans l'avenir. L'austérité d'aujourd'hui est donc la prospérité de demain.

Or, les contraintes extérieures se dressent devant nous comme l'Himalaya. Le déficit de notre commerce extérieur pour l'année 1982 sera d'environ 150 milliards de francs. Nos exportations atteindront à peu près 600 milliards de francs. Je vous donne acte à cet égard, qu'elles ont fort peu diminué en volume par rapport à 1981 — on enregistre une baisse de 0,4 p. 100 — et que, en prix, elles ont augmenté de 14 p. 100. Dans le même temps, nos importations ont crû de 18 p. 100, atteignant 750 milliards de francs.

Le déficit sera donc de 150 milliards de francs. En 1981, il avait été de 112 milliards de francs et, en 1980, de 107 milliards. Trois années de suite, nous avons donc subi des déficits.

Nous ne pouvons pas supporter cette situation indéfiniment. Nous avons financé nos déficits en empruntant à l'étranger. Or, monsieur le ministre, de tels emprunts, lorsqu'ils s'accumulent et se prolongent, conduisent à l'aliénation de l'indépendance nationale.

On a fait de l'endettement en devises de la France un secret d'Etat. Je suis d'autant plus libre pour le déplorer aujourd'hui que je l'ai déjà regretté dans le passé ; M. Blin se souvient qu'à de nombreuses reprises au cours des années précédentes j'ai demandé quel était l'état exact de l'endettement de la France à l'égard de l'étranger. Nous ne l'avons jamais su et je le regrette.

Je crois que M. Delors a eu tout à fait tort de s'indigner de la publication, par un journal du soir généralement très bien fait, d'une estimation de l'endettement français. Il a eu tort, car notre souverain, c'est le peuple. La démocratie étant le gouvernement du peuple par le peuple, celui-ci a le droit de savoir quel est l'état de son endettement. D'ailleurs, pratiquer le secret dans ce domaine ne sert à rien. En effet, il faut s'adresser au marché de New York. Or, la « Stock exchange commission » ayant pour mission de défendre les capitalistes américains contre les emprunteurs insolubles, elle exige un certain nombre de publications. Dès lors, je ne vois pas pourquoi le peuple français serait moins bien informé que le capitaliste américain auquel nous allons demander de l'argent.

Nous savons donc que l'endettement garanti par l'Etat est de 45 milliards de dollars. En théorie, vous pourriez me dire qu'il est léger, puisqu'il ne représente que six mois d'exportation alors que certains pays — le Brésil, l'Argentine et le Mexique — en sont à trois ou quatre ans. Mais vous savez très bien que nous ne sommes pas ces pays et que nous ne pouvons pas nous permettre ce genre de fantaisies.

L'endettement étant de 45 milliards de dollars, cela signifie que vous aurez un service de la dette extérieure de l'ordre de 10 milliards de dollars. Si vous y ajoutez le déficit commercial, diminué de nos recettes invisibles, de nos assurances et de nos frets, vous trouvez une somme de 70 milliards de francs, soit 10 milliards de dollars. Autrement dit, entre le déficit extérieur qui est de 10 milliards de dollars et le service de la dette extérieure qui est également de 10 milliards de dollars, nous avons une contrainte extérieure de 20 milliards de dollars par an.

Il est certain que laisser la situation croître et embellir obérerait de plus en plus l'avenir. En effet, le service de cette dette ne cesserait d'augmenter et de peser sur notre production, puis, pour la servir, il faudrait prélever sur cette production. Donc je défends en préconisant l'austérité aujourd'hui la prospérité de demain.

Importer moins, exporter plus, investir, cela signifie bel et bien — vous l'avez parfaitement dit tout à l'heure — réorienter les dépenses des ménages vers les investissements industriels, donc réduire les prélèvements sociaux et fiscaux sur le produit national. Ces prélèvements étaient de l'ordre de 35 p. 100 en 1974 ;

ils ont augmenté de 1 p. 100 par an pour atteindre 42,5 p. 100 lorsque vous êtes arrivés au pouvoir. Ils progressent deux fois plus vite aujourd'hui, puisque nous en sommes à 44,5 p. 100.

Vous avez dit — je vous en rends justice — que cela devenait intolérable et que nous changions de nature de société. Cela est vrai, mais, surtout, nous changeons de nature de production, c'est-à-dire que nous n'avons plus les moyens d'investir en vue de la production future.

Si vous réussissiez à diminuer de 2 p. 100 le prélèvement, vous économiseriez 80 milliards de francs. Cela est-il possible ? J'ai remarqué que M. Bérégovoy s'était saisi du budget social et qu'il avait constaté que les allocations familiales pesaient lourdement sur le prix des produits industriels. L'industrie, de son côté, vous fait observer depuis longtemps que la taxe professionnelle s'applique sur les produits français, mais donne un avantage aux produits étrangers. Des mesures fiscales doivent être prises, car il appartient à l'Etat de créer les conditions fiscales, monétaires et sociales d'une meilleure production.

On vous conseillera, du côté de l'extrême gauche, de vous tourner vers les riches.

M. Hélène Luc. C'est un bon conseil !

M. Raymond Bourguine. Mais, monsieur le ministre, les riches, c'est fini ! Je vais vous en donner immédiatement la démonstration. Vous la connaissez, d'ailleurs, et j'aurais même tendance à dire, après avoir lu et écouté ce que vous avez déclaré tant à l'Assemblée nationale que dans différentes interventions, que vous êtes convaincu.

Dans le budget qui nous est présenté, le plafond de l'impôt est fixé à 390 000 francs pour les revenus qui ne sont pas salariés. Otez de cette somme l'impôt sur les tranches fiscales inférieures à 390 000 francs, et vous prélevez 184 000 francs ; divisez par deux, puisqu'il s'agit d'un impôt sur deux parts, et vous découvrez qu'il suffit d'un revenu net après impôt de 8 580 francs par mois pour atteindre le plafond au-dessus duquel le revenu est imposé à 69,55 p. 100.

Certes, s'il s'agit d'un revenu salarial, nous montons plus haut : le plafond se situe à 540 000 francs pour deux personnes. Retranchez l'impôt sur les tranches inférieures qui est de 184 000 francs, il reste net 356 000. Vous divisez par deux puisque, à nouveau, deux personnes travaillent dans ce foyer fiscal, et vous découvrez que la richesse commence à 15 000 francs de revenu net par mois. Au-dessus, chaque millier de francs qui vous est attribué par votre employeur subit un prélèvement de 69,55 p. 100.

Autrement dit, il est évident que les riches, c'est fini ; vous n'en tirerez pas grand-chose ! Je ne crois pas que votre intention soit d'aggraver la fiscalité, car — vous l'avez dit avec raison — cela casserait le dynamisme. Pourquoi, en effet, s'acharner à poursuivre des études dans les écoles les plus difficiles, pourquoi donner le meilleur de soi-même dans sa profession, dans le concours de la vie, si l'impôt vous condamne à des revenus « écrasés » ?

M. François Mitterrand a dit récemment avec raison, à la Maison de la chimie — ses propos sont dans la ligne de ceux que vous avez tenus, très orientés vers l'investissement industriel — qu'il fallait favoriser le capital à risque et qu'il allait demander au Gouvernement, c'est-à-dire à vous-même, je présume, monsieur le ministre, des techniques fiscales à cette intention.

Or, je me permets de vous indiquer que la tranche de 1,5 p. 100 de l'impôt sur la fortune est très vite atteinte. Ainsi, un petit industriel qui emploie cinquante salariés, qui a investi 200 000 francs par salarié, dont l'outil de travail représente donc 10 millions de francs, et qui possède une maison, se situe vite au plafond de 12 millions de francs au-dessus auquel s'applique le taux de 1,5 p. 100. Certes, il ne paie pas — je vous ai bien entendu, et je vous en félicite — l'impôt sur l'outil de travail dans la mesure où il investit suffisamment. Mais supposez qu'il mette de l'argent en bourse, c'est-à-dire qu'il oriente son capital vers des valeurs mobilières, vers des industries qui lui font courir un risque. Pour chaque million de francs, savez-vous quels dividendes il peut espérer toucher, monsieur le ministre ? Cinq cents francs par mois.

En effet, le rendement moyen des valeurs cotées en bourse est de 7 p. 100, soit 70 000 francs. L'impôt personnel sur le revenu — je présume qu'il est au plafond de l'impôt, c'est-à-dire à 70 p. 100 — s'élève à 49 000 francs et l'impôt sur la fortune à 15 000 francs. Il lui reste 6 000 francs par an, c'est-à-dire 500 francs par mois. Honnêtement, quel homme raisonnable — à moins d'être une sorte de saint qui épargne pour offrir à la nation un capital à risque — va épargner 1 million de francs et le placer en bourse pour un revenu de 500 francs par mois ?

Par conséquent, vous êtes devant une impasse, monsieur le ministre. Vous ne pouvez pas augmenter les impôts ; vous ne pouvez pas faire payer les riches. Vous devez donc stimuler la production par des conditions nouvelles de production. Parmi ces conditions nouvelles, vous devriez réfléchir, monsieur le ministre, aux conditions de la concurrence de l'industrie française par rapport à ses principaux concurrents étrangers.

La France, vous le savez, enregistre un déficit à l'égard de l'Allemagne fédérale de 35 milliards de francs. Autrement dit, nos échanges avec ce seul pays représentent le poste le plus gros et de loin de notre déficit. A l'égard des Etats-Unis, le déficit est de 25 milliards de francs et, curieusement, malgré la hausse du dollar, nous n'avons pas réussi à gagner des parts de marché sur le marché américain.

En fait, personne en France aujourd'hui n'accepte de poser la question suivante : le système monétaire européen n'est-il pas la vraie machine à broyer l'industrie française ?

En effet, comment pouvons-nous maintenir, depuis 1979, deux monnaies, la française et l'allemande, rivées l'une à l'autre avec une très faible marge de fluctuation, alors que la dérive monétaire est constante en notre défaveur ?

Je vous rends grâce du fait que vous n'en êtes pas le premier responsable, monsieur le ministre. M. Raymond Barre, en 1979, en 1980 et en 1981, a connu des taux d'inflation de 10 p. 100, de 13,6 p. 100 qui étaient deux fois à deux fois et demie supérieurs au taux d'inflation allemand. L'écart s'est donc creusé entre l'industrie française et l'industrie allemande avec une prime monétaire en faveur de l'industrie allemande et une perte monétaire à notre détriment.

On est en train de casser l'industrie automobile française. Mes amis de la droite refusent, avec raison, les nationalisations. Comme eux, au premier rang d'entre eux, je crains que, dans les entreprises nationalisées, vous n'ayez une gestion politique et que vous ne procédiez à des nominations politiques.

Mais cette réserve essentielle faite, il faut bien le dire, c'est la situation financière de nos cinq grandes sociétés industrielles qui a rendu pratiquement inévitable leur nationalisation. De même, la nationalisation de l'entreprise Peugeot menace aujourd'hui du fait que cette société a perdu — non pas parce que ses voitures seraient mauvaises, plus mauvaises que les autres, loin de là, mais parce que la monnaie lui inflige des pertes déloyales sur ses ventes — 1 500 millions de francs en 1980, 2 milliards de francs en 1981 et 2 milliards de francs à nouveau en 1982, soit 5 500 millions de francs en trois ans. Compte tenu, en outre, des taux d'intérêt subis, cela ne pourra pas durer. Mais ce sera vrai aussi de Renault et de toutes les entreprises que vous avez nationalisées.

Si vous ne prenez pas des mesures pour assurer les conditions nécessaires d'une concurrence loyale au profit de l'industrie française, non seulement l'industrie privée sera détruite par l'absence de profit, mais l'industrie publique viendra quémander sans cesse des subventions supplémentaires, aggravant ainsi à la fois le déficit du budget et les prélèvements de l'Etat et, par voie de conséquence, diminuant encore la capacité de concurrence future.

M. Bérégovoy a préconisé la fiscalisation des allocations familiales. Tout dépend de la manière dont vous opérez, car si vous déplacez seulement la charge, le résultat sera identique. En effet, pour le moment cette charge s'intègre dans les prix de revient, mais si vous la remplacez par un impôt analogue à la taxe professionnelle qui s'intègre également dans les prix de revient, rien ne sera changé. Le déplacement doit se faire vers la T.V.A. J'entends bien que cette taxe est considérée comme un impôt anti-européen. En réalité, c'est un impôt neutre, loyal. Notre industrie, nos emplois, sont victimes d'une idéologie qui est en train de détruire notre capacité compétitive. Ce débat fiscal se situe au-dessus du clivage politique.

Je suis évidemment partisan du régime capitaliste, c'est-à-dire de la liberté de décision et d'investissement. Mais, sous quelque régime que l'on soit, il est une chose que l'on ne peut pas faire, c'est vendre à des prix plus élevés que le concurrent. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Maurice Schumann.*)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après un bref mais indispensable rappel des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par le budget 1982, et m'exprimant au nom du groupe du rassemblement pour la République, j'examinerai plus en détail l'économie du projet de loi de finances pour 1983, avant de conclure par des propositions visant — comme vous le souhaitiez cet après-midi, monsieur le ministre — à redresser notre économie par une réduction sensible des prélèvements obligatoires.

Faire, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1983 un rapide retour en arrière, c'est constater malheureusement les dures leçons de la réalité.

Quels étaient les objectifs du budget pour 1982 ?

Ils étaient la fidèle traduction des promesses du candidat François Mitterrand, c'est-à-dire, d'abord, faire reculer le chômage grâce à une croissance vigoureuse de la consommation, relayée ensuite par la reprise de l'investissement ; en second lieu, maîtriser l'inflation et, ce faisant, préserver l'équilibre du commerce extérieur et la valeur de la monnaie.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le préciser à cette même tribune l'année dernière, ces objectifs étaient louables, mais j'avais alors également mis en garde le Gouvernement en ajoutant qu'ils étaient, à mes yeux tout au moins, ou à ceux de mes amis, peu crédibles. Quel est le verdict de la réalité ?

En ce qui concerne la croissance, votre prévision initiale, monsieur le ministre, était, à l'époque, de 3,3 p. 100. La réalisation que vous envisagez officiellement maintenant n'est plus que de 1,7 p. 100, soit une réduction de moitié, avec les conséquences extrêmement préjudiciables, bien sûr, qui en résultent au niveau des grands équilibres.

S'agissant de la lutte contre le chômage, dont le caractère prioritaire était pourtant clairement affirmé voilà un an, je dirai, si vous m'autorisez à employer cette image déjà maintes fois utilisée, que la montagne a manifestement accouché d'une souris ! En données brutes, les demandes d'emploi non satisfaites sont passées, de fin avril 1981 à fin octobre 1982, de 1 645 700 à 2 176 700, soit une augmentation supérieure à 32 p. 100 en tout juste dix-huit mois. Vos promesses sont bien loin d'être tenues à cet égard.

D'ailleurs, il faut noter que vous vous glorifiez maintenant, non pas d'avoir fait reculer le chômage, mais de le contenir sur ce que vous appelez la crête des deux millions. De plus, vous vous gardez bien de parler de la durée du chômage qui tend à connaître un allongement sensible de l'ancienneté moyenne des demandes, passée de 243 jours en septembre 1981 à 260 jours à fin septembre 1982, soit une croissance importante en neuf mois. Cela explique dans une large mesure le déficit de l'U.N.E.D.I.C., dont nous nous sommes interrogés cet après-midi sur ses causes essentielles, et pourquoi M. Bergeron, responsable de la grande centrale Force ouvrière, est moins serein que vous et vos amis à ce sujet. En effet, comme vous le savez, il est président du conseil de gestion de cette caisse de chômage.

La chute de l'investissement productif ne permet pas d'espérer une amélioration prochaine de la situation. En volume, les prévisions étaient pour 1982 de plus 3 p. 100. D'après les chiffres actuels de vos services, on peut s'attendre à une réalisation probable de 0,4 p. 100 seulement. La réalité ici est bien loin des prévisions !

Les entreprises nationales, disiez-vous, devaient être le moteur de cette reprise de l'investissement ; malgré des présentations comptables quelque peu obscures, il est clair qu'elles deviennent le moteur des déficits.

Quant au coût financier des nationalisations, dont tout le monde reconnaît qu'il est particulièrement élevé, il a contribué dans une large mesure à tarir le marché financier et donc les possibilités de financement des investissements productifs, tant publics que privés.

Les grands équilibres financiers présentent des signes inquiétants d'ébranlement.

S'agissant de la monnaie, deux dévaluations successives n'ont pas permis de redresser la situation, ce qui est sans précédent dans l'histoire économique de notre pays, ainsi que l'a souligné fort justement à cette tribune notre rapporteur général qui, par ailleurs, l'avait mentionné dans sa dernière note de conjoncture. C'est là un échec grave et aucun d'entre nous — soyez-en convaincu, monsieur le ministre — ne saurait s'en réjouir car il s'agit de la France en la circonstance.

Les résultats du commerce extérieur, jugés exécrationnels par le ministre du commerce extérieur lui-même, sont pour une part la concrétisation de cette faiblesse du franc et produisent par ailleurs dangereusement la perte de compétitivité de nos entreprises.

L'inflation, galopante jusqu'en juin, puis anesthésiée par le blocage, reste néanmoins, avec un taux de 10,1 p. 100 pour les douze derniers mois connus, encore plus forte — il faut le souligner — que celle de nos principaux partenaires économiques étrangers, tels la Grande-Bretagne dont le taux d'inflation est de 7,3 p. 100, la République fédérale d'Allemagne, 4,9 p. 100, le Japon, 3,1 p. 100, et les Etats-Unis, 5 p. 100. Ces pays, faut-il le rappeler, n'ont rien bloqué.

Enfin, en ce qui concerne les finances publiques, vous arriverez probablement, grâce à des artifices sur lesquels je m'attarderai plus loin, et par l'annulation de 20 milliards de francs de crédits suivant une procédure, peu démocratique au demeurant, et qui a été, ici, à plusieurs reprises, condamnée, à maintenir à quelque 100 milliards de francs le déficit de l'Etat. Bien médiocre consolation que d'avoir, de fin 1980 à fin 1982, multiplié par trois le déficit de l'Etat !

Vos réponses à l'assemblée nationale, dont j'ai pris connaissance, vous le devinez, avec attention, monsieur le ministre — je regrette d'avoir à vous le dire — m'ont laissé à penser, peut-être à tort, que vous vous dérobiez devant les questions qui vous étaient posées.

En clair, et succinctement, vos réponses à M. Chirac et à M. Barre développent deux thèmes : d'abord vous vous êtes certes trompés, dites-vous, mais pas plus que la majorité précédente. Vous ajoutez ensuite que vous avez limité les dégâts en matière de chômage.

Le premier thème me paraît être tout à fait dérisoire, monsieur le ministre. Vos électeurs ne vous ont pas porté au pouvoir, vous le savez bien, pour faire rigoureusement ce que faisaient vos prédécesseurs. Ils vous ont porté au pouvoir pour maîtriser, selon vos promesses, le chômage et l'inflation.

Le second thème, en revanche, m'apparaît lourd de menaces pour l'avenir. Vous semblez vous glorifier d'une croissance faible et artificielle, d'un chômage déguisé et d'une inflation camouflée. Mais la réalité de la dégradation de la compétitivité de la France est là.

Quand tous les artifices que vous mettez en œuvre actuellement auront épuisé leurs effets, et cela ne saurait guère tarder, vous serez confronté au choix tragique de la déflation ou du protectionnisme. Alternative dramatique s'il en est, comme le rappelait, voilà un instant, à cette tribune M. Monory.

Il était bon, me semble-t-il, de rappeler ces quelques éléments, car c'est à la lumière de dix-huit mois de gestion socialo-communiste qu'il convient d'examiner maintenant votre projet de budget pour 1983.

Sous une apparence de rigueur et de modération, je dirai que le budget pour 1983 est, en quelque sorte, un budget en trompe-l'œil.

L'accueil qui lui a été fait illustre bien le clivage qui existe entre le pays légal et le pays réel. Relativement bien accueilli par l'ensemble de la classe politique et les syndicats, surtout les syndicats politisés devenus, en quelque sorte, inconditionnels aujourd'hui du pouvoir, ce budget n'a pas pour autant soulagé la morosité des classes moyennes et des entrepreneurs laminés par la fiscalité. Leurs manifestations fort récentes sont là pour le confirmer.

Quant à l'étranger, sa méfiance s'est encore accrue, comme en témoigne la baisse régulière du franc sur le marché des changes.

Le clivage entre l'apparence de modération du budget et la réalité des réactions des acteurs du jeu économique est tout à fait compréhensible si on analyse de plus près le contenu et les manques du projet de budget.

Ce budget est à certains égards, je le concède, monsieur le ministre, politiquement adroit, il pêche par les mêmes défauts que le budget précédent.

L'adresse toute relative consiste à marquer une pause dans le matraquage fiscal, mais sans relâcher la pression globale déjà reconnue par tous comme excessive.

J'observe toutefois que la modération fiscale est plus apparente que réelle. Vous avez déclaré à l'Assemblée nationale : « Il n'y aura en 1983 ni augmentation du taux des impôts existants ni création de nouvel impôt ». Mais cette affirmation m'amène à vous poser les questions suivantes.

La création d'une tranche à 65 p. 100 pour le barème de l'impôt sur le revenu serait-elle donc abandonnée ? C'est une pression fiscale nouvelle. Dans ces conditions, peut-être accepteriez-vous un amendement tendant à aligner la déclaration que vous avez faite à l'Assemblée nationale avec le texte que celle-ci a voté, c'est-à-dire à revenir intégralement au barème antérieur, tout en tenant compte, bien sûr, du glissement inflationniste.

Comment, par ailleurs, pouvez-vous prendre au sérieux une déclaration tendant à considérer qu'il n'y a pas de nouvelle pression fiscale pour 1983, alors que le Gouvernement auquel vous appartenez vient de décider pour l'année prochaine la création d'une cotisation chômage frappant les fonctionnaires et la création d'une vignette sur les tabacs et les alcools ?

Je ne pense pas, en effet, monsieur le ministre du budget, que vous puissiez jouer sur les mots en distinguant les impôts des autres prélèvements obligatoires imposés à l'économie.

Si la rigueur est apparente, les déficits, eux, sont bien réels et ils n'ouvrent pas la voie au rétablissement des grands équilibres.

Bien que le Gouvernement se soit glorifié de limiter le déficit budgétaire à 3 p. 100 de la production intérieure brute, le marché des changes, lui, a réagi, comme il fallait s'y attendre, à l'augmentation de 23 p. 100 du déficit annoncé : 117,7 milliards pour 1983 contre 95 milliards prévus pour 1982. Cela veut dire que, de la fin de 1980 à la fin de 1983, le déficit de l'Etat aura été multiplié presque par quatre.

L'objectif de croissance pour 1983, soit 2 p. 100, est en retrait sur l'objectif qui était visé pour 1982, mais il reste peu réaliste, compte tenu des hypothèses économiques qui le sous-tendent. En effet, l'activité interne ne saurait, en 1983, tirer la croissance puisque la consommation et les investissements devraient pratiquement stagner en raison du blocage des salaires et des prix.

Le seul moteur de la croissance serait l'exportation et, de fait, le compte économique associé au projet de budget semble tabler sur des gains de parts de marché au profit des produits français. Il n'est pas inutile de souligner à quel point cette hypothèse nous apparaît aujourd'hui fragile.

Comment peut-on sérieusement envisager une croissance des exportations de 5,3 p. 100 et de 3,8 p. 100 seulement pour les importations, alors que nous vivons une véritable déroute en matière de commerce extérieur ? Comment, par ailleurs, faire cohabiter, autrement qu'au détriment de l'épargne dont tout le monde, à commencer par l'Etat, a un grand besoin, une progression de la consommation des ménages de 1,6 p. 100 et une hausse de leur revenu disponible de 0,9 p. 100 seulement ?

Cela étant, il faut savoir qu'une croissance de 2 p. 100 n'est pas suffisante pour enrayer le chômage, qui devrait donc malheureusement continuer sa progression. D'ailleurs, vous espériez vous-même stabiliser le nombre de demandeurs d'emploi au niveau de deux millions avec un taux de croissance de 3,3 p. 100. Comment pourriez-vous aujourd'hui prétendre réduire le chômage avec un taux de croissance fixé à 2 p. 100 seulement ?

L'objectif de ramener l'inflation en 1983 à 8 p. 100 est, d'autre part, très aléatoire. Il suppose un maintien de la parité du franc pour éviter une relance de l'inflation par l'augmentation du prix des importations, qui, je le rappelle, représentent un tiers environ de notre consommation. Cette crainte est apparue dans l'exposé, au demeurant excellent, que vous avez présenté, monsieur le ministre, à cette tribune, cet après-midi. Il faudrait, par ailleurs, un blocage rigoureux des salaires.

Cela dit, à très court terme, un ralentissement de la hausse des prix, sauf dévaluation catastrophique, paraît probable à condition que les syndicats acceptent d'assurer la police des salaires.

Je serai en revanche surpris que, passées les municipales, la C.G.T., en particulier, joue plus longtemps ce rôle de gardienne. Elle donne, d'ailleurs, déjà de nombreux signes d'impatience et d'excitation qui ne pourront aller qu'en s'amplifiant.

A cet égard, l'évolution de la négociation salariale dans la fonction publique me paraît assez peu compatible avec la rigueur salariale que vous-même avez évoquée cet après-midi. En effet, la convention passée entre le ministre de la fonction publique, M. Anicet Le Pors, et les organisations syndicales laisse apparaître une indexation sur l'inflation. Cela est précisé, mais n'anticipons pas. Il est encore trop tôt pour se prononcer.

En bref le jugement qui me paraît pouvoir être porté sur le projet de budget pour 1983 est le suivant : la progression de 23 p. 100 du déficit budgétaire ne peut rassurer les marchés des changes, d'où les menaces répétées sur la monnaie.

Je souhaiterais, à cet égard, savoir où en est l'utilisation de l'emprunt de quatre milliards de dollars, qui vient d'être contracté. Je rappelle que l'emprunt de un milliard de dollars passé lors d'une précédente crise financière n'avait pas été consommé ; il avait donc bien joué, à l'époque, son rôle dissuasif à l'égard de la spéculation.

La poursuite de la progression du chômage, en 1983, semble, en revanche, assurée. La pratique des stages-parkings — violemment combattue hier par vous-même et vos amis — pour camoufler le chômage des jeunes permettra probablement de bloquer artificiellement le chômage jusqu'en mars 1983. On restera autour des deux millions de demandeurs d'emploi. Mais ce chiffre risque ensuite de croître dans des proportions importantes.

La croissance visée en 1983 est parfaitement cohérente avec une hausse importante du chômage que les artifices statistiques ne pourront plus longtemps marquer. Vous constaterez qu'à la mi-1983 la croissance du chômage réapparaîtra.

Il ressort donc de cette analyse qu'au mieux la politique salariale que vous menez renoue avec celle du précédent gouvernement consistant à bloquer la croissance du pouvoir d'achat du salaire direct. Ce qui était condamnable hier par vous-même et vos amis devient aujourd'hui recommandable.

En revanche, le pouvoir d'achat du salaire indirect, formé notamment des prestations sociales, augmentera encore sensiblement. Au total, les coûts salariaux globaux continueront de progresser chez nous plus vite qu'en République fédérale d'Allemagne et qu'aux Etats-Unis.

La compétitivité des entreprises françaises ne se redressera pas vraiment et la croissance fût-elle modique, de la consommation continuera à entretenir le déficit commercial et donc à peser sur la valeur du franc. Celle-ci se trouvera encore atteinte par l'importance des déficits du secteur public et des entreprises nationales. Ces déficits sont d'ailleurs, à y regarder de près, l'élément essentiel qui différencie votre politique économique de celle de vos prédécesseurs. Vous revenez à une demi-rigueur salariale, mais vous vous privez des effets bénéfiques sur la valeur du franc par votre laxisme au niveau des finances publiques et du secteur nationalisé et, à terme, c'est à l'indépendance nationale que vous risquez de porter atteinte.

J'en veux d'ailleurs comme premier témoignage l'annulation brutale de 3,2 milliards de francs de crédits de paiement et de 13,5 milliards de francs d'autorisations de programme sur le budget de la défense nationale pour 1982, soit respectivement 5,95 p. 100 et près de 13,6 p. 100 du titre V, consacré aux crédits d'équipements.

Certes, le budget pour 1983 préserve théoriquement l'essentiel en affirmant la priorité aux forces nucléaires : en matière de défense nationale, c'est le tout nucléaire. Nous sommes loin aujourd'hui des déclarations faites en 1960 par le premier secrétaire du parti socialiste qui disait : « la bombinette est une source de dépenses inutiles ».

Mais il faut regretter que seuls les crédits destinés à la dissuasion nucléaire augmentent dans un budget en régression, pour la première fois, depuis 1976. Les crédits d'équipement destinés à l'armée de terre, à l'armée de l'air et à la marine suivent à peine le taux d'inflation prévu, et sans doute sous-estimé, pour 1983.

Je ne tire, croyez-moi, monsieur le ministre, aucune satisfaction, fût-elle morose, d'avoir vu se vérifier l'essentiel des prévisions que m'amenait à formuler le projet de budget pour 1982, à savoir l'installation du franc sur un toboggan de dévaluations successives de plus en plus mal maîtrisées. Mais je me dois de constater que, de façon moins visible, le budget pour 1983 s'inscrit dans une politique économique d'ensemble qui risque de continuer à conduire au déclin économique de notre pays.

La demi-rigueur qui caractérise au plan global le budget pour 1983 me paraît se traduire, dans certains détails, par un laxisme

inquiétant. C'est pourquoi je suis conduit, monsieur le ministre, à vous poser une série de questions auxquelles vous aurez, j'en suis convaincu, la courtoisie de répondre.

Tout d'abord, je remarque que vous n'avez pas répondu de manière précise aux questions, qui vous ont été posées à l'Assemblée nationale, concernant la présentation comptable du budget pour 1983. Je suis donc amené à vous demander de confirmer ou d'infirmier les observations suivantes.

A présentation comptable inchangée, est-il exact que les dépenses du projet de budget pour 1983 n'augmentent pas de 11,8 p. 100, mais de 14,7 p. 100, soit 3,6 points de plus que le taux prévu pour l'accroissement du produit intérieur brut ?

Est-il exact que le déficit prévisionnel n'est pas de 117,7 milliards de francs, mais de 130 milliards de francs, soit 3,8 p. 100 du produit intérieur brut marchand et non pas 3 p. 100, comme l'avait annoncé le Président de la République lui-même.

Est-il exact que le taux prévisionnel de pression fiscale d'Etat, comparable au taux associé au projet de loi de finances pour 1982, n'est pas de 18,3 p. 100 mais de 18,7 p. 100, soit 0,4 point de plus ?

Est-il exact que le niveau des prélèvements obligatoires cohérent avec les hypothèses économiques du budget serait en 1983 de 44,6 p. 100 du produit intérieur brut, contre 43,9 p. 100 en 1982 ? Chacun, au passage, a noté la forte croissance.

Mes questions, croyez-le, ne relèvent pas du « doute pernicieux » que vous avez stigmatisé. Elles sont celles tout simplement d'un parlementaire qui souhaite poser sur des bases claires le débat de fond qui oppose aujourd'hui, sur le budget, la majorité et l'opposition. Je suis convaincu qu'ici, au Sénat, assemblée que vous avez vous-même reconnue sérieuse, ce à quoi nous sommes sensibles, vous aurez à cœur de clarifier notre débat en répondant de manière complète et précise à mes questions.

Par ailleurs, votre volonté de contenir coûte que coûte le déficit du budget 1982 à 100 milliards de francs ne conduit-elle pas vos services à des artifices peu recommandables ? Je trouverais pour ma part choquant qu'une dette de 30 millions de francs de l'Etat au département des Vosges, que j'ai l'honneur de représenter, au titre des avances faites par le département pour l'aide sociale en 1981 ne soit pas encore réglée fin 1982 et ne le soit qu'en 1983 pour soulager d'autant le budget de 1982. Est-il exact, d'autre part, que, d'ici à la fin de 1982, les agents de vos services centraux doivent faire l'avance de leurs frais de mission et ne puissent espérer être remboursés qu'en 1983 ?

A vrai dire, je vous l'avoue, je ne puis croire que de telles pratiques existent...

M. Henri Duffaut. C'est dramatique !

M. Christian Poncelet. ... et je serais très heureux des précisions que, publiquement, vous ne manquerez pas de m'apporter pour me rassurer.

De même, je serais heureux de connaître avec précision le produit de l'impôt sur les grandes fortunes et le nombre de contribuables qui l'ont payé. Je suis surpris que, ayant créé cet impôt, vous n'ayez pas supprimé l'impôt sur les plus-values, comme cela avait été promis. En effet, l'impôt sur les grandes fortunes devait se substituer à l'impôt sur les plus-values, lequel avait précisément été créé pour éviter l'impôt sur la fortune.

En ce qui concerne les dépenses, je dois également souligner quelques anomalies et expédients peu orthodoxes, tel, par exemple, le prélèvement de 700 millions opéré sur le budget annexe des P.T.T. au titre de la compensation entre régimes sociaux et qui, en réalité, est manifestement destiné à réduire l'impasse du budget général. Une telle pratique me paraît d'autant plus regrettable que certaines revendications légitimes ne pourront de ce fait recevoir satisfaction. Je pense en particulier aux receivers-distributeurs, seuls représentants de la poste en milieu rural et gestionnaires de fait de leur bureau, dont le reclassement en catégorie B dans le grade de receveur rural, qui leur avait été promis, permettrait de leur reconnaître la qualité de comptable public et de leur offrir de meilleures conditions de promotion au grade de receveur de quatrième classe.

Une autre remarque s'impose en ce qui concerne les crédits du ministère de l'agriculture. L'agriculture, en effet, n'est plus considérée comme un secteur prioritaire puisque son budget est l'un de ceux qui connaît la plus faible augmentation par rapport à 1982, indépendamment des crédits transférés à d'autres ministères, résultant d'amputations d'attributions.

Cela ne manque pas d'être inquiétant notamment pour l'enseignement agricole privé. Sur ce sujet, nous devons constater aujourd'hui une profonde discordance entre le discours et la

véritable intention. Il en est ainsi, par exemple, des subventions de fonctionnement dans l'enseignement privé. D'un montant apparent de 503,5 millions en 1982, les subventions de fonctionnement à l'enseignement agricole privé passeraient, d'après le projet de budget du ministère de l'agriculture, à 583 millions, soit une augmentation de 15,9 p. 100. Ce serait bien !

Mais la réalité est différente : en vérité, les subventions de fonctionnement à l'enseignement agricole privé auront été supérieures en 1982 aux crédits mentionnés au budget ; sont venus s'y ajouter, en effet, des crédits d'un montant de 51 millions de francs qui n'avaient pas été utilisés les deux années précédentes. Ainsi les sommes prévues dans le budget du ministère de l'agriculture n'augmenteraient-elles réellement que de 5,3 p. 100 et non de 15,9 p. 100. Si ce chiffre n'était pas dépassé, il en résulterait de graves conséquences pour l'enseignement agricole. Il est donc indispensable, monsieur le ministre, de revoir en hausse les dotations prévues au chapitre 43-22, articles 20 et 30 du budget de l'agriculture.

De très nombreuses autres anomalies pourraient être relevées dans d'autres secteurs, mais je ne voudrais pas m'étendre davantage aujourd'hui sur cet aspect du budget que vous présentez à notre examen. Vous avez souvent, à juste titre, dénoncé un comportement purement critique à l'égard du budget. Pour ne pas succomber à pareil reproche, mes amis et moi-même voudrions maintenant vous faire part de quelques propositions que nous avons la faiblesse de considérer comme constructives.

Il est nécessaire de préciser tout d'abord l'objectif à atteindre. Celui-ci rejoint, je crois, le vôtre ; il peut se formuler ainsi : enrayer la lente, mais régulière détérioration de la compétitivité de l'économie française. Cette détérioration menace de s'accélérer, comme en témoignent la stagnation des investissements productifs et la croissance du déficit du commerce extérieur. Si la tendance ne s'inverse pas, monsieur le ministre, notre pays entamera le processus de déclin qu'a connu la Grande-Bretagne. Il est donc vital, pour la stabilité économique et sociale de notre pays, de rétablir au plus vite la compétitivité des entreprises. Ce diagnostic n'est d'ailleurs pas contesté, à ma connaissance, par le Gouvernement.

Il est clair que la détérioration de la situation des entreprises découle de l'accroissement des prélèvements fiscaux et sociaux mis à leur charge. De ce fait, la capacité d'investir tend progressivement vers zéro. Cette détérioration met en place un cercle vicieux qu'il faut absolument chercher, ensemble, à briser. La stagnation des investissements induit, en effet, un blocage de la croissance, qui aggrave le chômage, lequel génère un supplément de fiscalité pour indemniser les chômeurs, et ces charges fiscales nouvelles compromettent un peu plus l'investissement. Ce cycle infernal a été vécu par la Grande-Bretagne, qui semble aujourd'hui, à un coût social très élevé, l'avoir enrayé ; en revanche, il a mené la Pologne à la faillite. Il faut absolument en faire sortir à temps notre pays.

Pour 1983, la prévision des prélèvements obligatoires qui semble la plus cohérente avec les autres hypothèses économiques officielles est de 44,6 p. 100.

Par rapport à la décennie 1970-1980, l'élément nouveau est l'apparition d'un fort déficit des administrations. D'après les prévisions officielles, ce déficit en 1983 sera de 3 p. 100 du produit intérieur brut.

La situation à la fin de 1983 sera manifestement très détériorée avec un niveau de collectivisation voisin de 48 p. 100. D'ici à la fin de la décennie, l'objectif devrait être pour nous tous de revenir à un niveau de prélèvements obligatoires au sens large de 41 à 42 p. 100, c'est-à-dire 40 p. 100 de prélèvements obligatoires au sens strict et 1 p. 100 à 2 p. 100 de déficit des administrations, soit un montant finançable sans recours à la création monétaire et sans ponctionner à l'excès la capacité d'épargne de la nation. L'objectif serait donc de gagner six points de prélèvements obligatoires en sept ans. Ce n'est pas impossible. Nous pouvons l'atteindre.

Bien entendu, la réalisation de cet objectif serait facilitée par une croissance en volume du produit intérieur brut. Mais le délabrement de l'économie française à la fin de 1983 ne laisse pas espérer, quel que soit l'environnement international, une croissance de plus de 1 p. 100 en volume en début de période. A terme, en revanche, le rééquilibrage progressif de l'économie française permet d'espérer des performances peu à peu meilleures. Le surplus de croissance réalisé au-dessus de 1 p. 100 faciliterait la régression indispensable des prélèvements obligatoires.

En conclusion, je dirai que votre budget, monsieur le ministre, est à l'image de la politique gouvernementale : il est ambigu. Il marque au plan des intentions une rupture — c'est vrai —

avec l'aventure économique entamée à l'été 1981. De ce point de vue, aujourd'hui, il est dans le droit fil des déclarations du chef de l'Etat sur l'impératif industriel, cet impératif que vous avez vous-même souligné ici. Ah ! si le candidat François Mitterrand avait tenu ce langage, et vous-même aussi, en mai 1981, il est certain que les choses eussent été différentes !

Mais, dans le détail, ce budget est plus proche de la pratique du Premier ministre en matière de salaires dans la fonction publique. Chassé par la porte, le laxisme rentre par la fenêtre. Cela est patent quand on envisage pour 1983 la croissance prévisible des déficits et des prélèvements obligatoires.

En cet automne 1982, vous parlez, monsieur le ministre, comme vos prédécesseurs. Mais vous continuez à agir en socialiste que vous êtes.

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Heureusement !

M. Christian Poncelet. Mais l'échéance approche. Vous ne saurez duper plus longtemps les Françaises et les Français.

Comme sa femme à César, l'économie vous dit aujourd'hui : « Prenez garde aux idées de mars ! » (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy Moinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un pays comme le nôtre, où le rôle de l'Etat ne cesse de croître et de se diversifier dans le domaine économique et social, l'examen par le Parlement du budget de l'Etat est une occasion privilégiée pour juger, dans ses objectifs, ses moyens et ses résultats, la politique économique et sociale du Gouvernement.

De ce point de vue, 1983 est une année exemplaire à plus d'un titre. Le budget de 1983 s'efforce, en effet, de traduire, en termes financiers, les nouveaux choix économiques et sociaux du Gouvernement. Le budget de 1983 est, à la vérité — je m'en réjouis, monsieur le ministre — au service d'une politique économique plus proche des réalités, en quelque sorte déconnectée des partis pris idéologiques qui ont marqué les grandes options politiques, économiques et sociales des premiers mois de la majorité née du 10 mai.

M. Christian Poncelet. C'est vrai.

M. Josy Moinet. Le budget de 1983 est le premier budget appelé à prendre en compte les effets et les exigences des nationalisations. Il faut maintenant que la nation supporte le coût des nationalisations à 100 p. 100 et que l'Etat remplisse son devoir d'actionnaire unique des principaux groupes industriels français. L'impératif industriel devient ainsi, pour l'Etat, un impératif financier. Les nationalisations sont désormais acquises et l'intérêt de la nation tout entière est qu'elles réussissent, c'est-à-dire que les grandes entreprises du secteur public soient performantes, compétitives et créatrices de richesses pour le pays.

Le budget de 1983 doit, enfin, prendre en compte les conséquences financières de la décentralisation. C'est, en effet, à travers des nouvelles relations financières qui vont s'établir entre l'Etat et les collectivités locales que pourra s'apprécier la réalité de la décentralisation.

Mais ce sont aussi les objectifs et les moyens de la politique d'aménagement du territoire, le problème du financement des équipements collectifs et des grands travaux d'infrastructure qui commandent le plus souvent la localisation des activités économiques qui se trouvent ainsi posés.

Trois questions, dès lors, se posent à nous : le budget de 1983 répond-il aux exigences d'une nouvelle politique économique et sociale ? Le budget de 1983 donne-t-il au secteur public concurrentiel les moyens de remplir sa mission au regard de l'impératif industriel qui s'impose à notre pays ? Le budget 1983 inaugure-t-il une nouvelle répartition des moyens conforme à la volonté de décentralisation exprimée à l'envi par le Gouvernement ? Voilà quelques questions sur lesquelles, monsieur le ministre, je souhaiterais vous interroger.

Votre projet de budget vise, en priorité, à soutenir l'activité économique du pays. Telle était aussi l'ambition du budget de 1982 et des diverses lois de finances que se sont succédées depuis dix-huit mois. Mais les moyens ont fort heureusement changé. La relance par la consommation a tourné court faute d'être relayée par la reprise économique mondiale, qui n'était pas au rendez-vous. Le gonflement des dépenses de l'Etat, l'accroissement des prestations sociales, sans doute nécessaire, sans autre contrepartie qu'un déficit budgétaire accru, ont eu les résultats

que chacun connaît : un déficit extérieur considérable, une dévaluation, le retour au blocage des prix et des revenus.

Est-ce à dire que l'erreur stratégique — d'aucuns disent le pari — qu'a constitué le choix du Gouvernement en faveur de la relance par la consommation n'a eu que des effets négatifs ? A l'évidence, la réponse est non. La France a en effet connu une croissance supérieure à celle enregistrée par les autres nations industrialisées. L'inflation se situera, selon toute vraisemblance, à la fin de l'année, en dessous de 10 p. 100. Ce résultat est loin d'être négligeable. Le chômage paraît stabilisé encore que, sur ce point, il convienne d'être extrêmement prudent. Il s'agit, me semble-t-il, davantage d'un ralentissement de la progression du chômage plutôt que de son arrêt définitif.

Mais ces résultats fragiles ont été obtenus au prix d'un déséquilibre croissant de notre commerce extérieur, d'une dépréciation continue de notre monnaie, d'un gonflement des déficits des entreprises publiques et des régimes sociaux, et d'une érosion du pouvoir d'achat des Français.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, va-t-il faciliter le redressement économique tant attendu des Français ? A la vérité, il est permis de s'interroger sur la fiabilité des prévisions à partir desquelles vous avez établi votre projet. Une croissance de 2 p. 100 du produit intérieur brut est-elle possible lorsque les instituts européens de conjoncture économique estiment que leurs prévisions sont encore trop élevées : 1 p. 100 de croissance, 11,4 p. 100 de taux de chômage, 8 p. 100 de hausse des prix.

Certes, la France ne saurait faire dépendre son redressement économique des seules politiques mises en œuvre par ses partenaires. Il reste que nous ne sommes pas seuls et que l'expérience de 1982 a amplement démontré les limites d'une politique volontariste dans une économie ouverte comme celle dans laquelle nous vivons.

Sous cette réserve, inspirée par l'optimisme quelque peu excessif, me semble-t-il, de vos prévisions, vos choix me paraissent aller dans le bon sens, monsieur le ministre, et je voudrais insister sur quelques points.

L'assainissement de notre situation économique et sociale passe, vous l'avez dit vous-même, par une maîtrise accrue de nos finances publiques. L'effort entrepris pour réduire les charges improductives est certes louable mais il me paraît encore insuffisant et des économies substantielles doivent être réalisées, tant dans le domaine des dépenses de fonctionnement que dans celui des dépenses d'investissement.

Le niveau des prélèvements obligatoires est excessif, et il semble que, sur ce point, un consensus s'établisse dans notre assemblée. Vous estimez vous-même nécessaire, monsieur le ministre, de le diminuer, vos récentes déclarations l'attestent.

Les prélèvements qui frappent les entreprises, d'abord, car ils affectent leur compétitivité et expliquent en partie, mais en partie seulement, les mauvais résultats de notre commerce extérieur ainsi que la faible capacité d'investissement de nos entreprises.

Les prélèvements qui atteignent certaines catégories de contribuables, ensuite, et singulièrement les cadres, dont le pouvoir d'achat se trouve amputé au moment même où ils sont invités à se mobiliser pour gagner la bataille économique dans laquelle est engagé notre pays.

Il est, me semble-t-il, un seuil de tolérance au-delà duquel l'impôt a un effet pervers, démobilisateur qui, s'agissant des cadres en particulier, pourrait compromettre tout effort de renouveau industriel par ailleurs souhaité et encouragé par le Gouvernement.

Les mesures en faveur de l'épargne sont positives et pourraient faciliter le financement de nos entreprises. Leur réussite est bien évidemment liée à la capacité du Gouvernement à juguler l'inflation, et même si les résultats déjà acquis sont encourageants, la lutte contre l'inflation doit demeurer un souci majeur du Gouvernement.

Et puis, les Français doivent apprendre — l'on entend cela tous les jours — à mieux connaître leur industrie. De ce point de vue, un immense effort de longue haleine demeure à accomplir en direction des jeunes dès l'école primaire. Au moins autant que des créations de postes ou des dotations en matériel, c'est un état d'esprit nouveau qu'il faut créer, je le répète, dès l'école primaire, vis-à-vis des entreprises.

Si les entreprises, publiques ou privées, devaient, demain, devenir le terrain privilégié, le champ clos d'affrontements idéologiques, inconnus dans les principaux pays qui sont nos concurrents, au lieu d'être des centres de production de riches-

ses, alors soyez assuré, monsieur le ministre, que les meilleures mesures techniques en faveur de l'investissement et de l'épargne resteraient sans effet.

L'amélioration de la compétitivité de nos entreprises est une exigence majeure qui s'impose, aujourd'hui comme hier, si l'on ne veut pas succomber à la tentation protectionniste, comme nous y invitent ici ou là les promoteurs de campagnes ou de slogans tels que : « Produire français », « Acheter français ».

Sans doute convient-il de débusquer les innombrables dispositifs protectionnistes qui sont embusqués dans les législations des pays avec lesquels la France entretient un courant d'échanges.

La France a tout à perdre à un rétrécissement des échanges internationaux, et tous nos efforts doivent tendre à libérer les échanges des entraves qui paralysent leur développement, à commencer par les échanges intracommunautaires.

L'emploi, enfin, demeure bien entendu la préoccupation majeure des Français. Il n'est plus question, semble-t-il, de ramener à brève échéance la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures. Et pourtant, si l'on en juge par la capacité de création d'emplois des grandes entreprises du secteur public ou privé et par les gains de productivité considérables qui ne manqueront pas d'être réalisés dans les prochaines années, le temps est proche où va s'imposer à notre pays un nouveau partage du travail, assorti de son corollaire : le partage des revenus. Il serait en effet dangereux d'entretenir l'illusion que la diminution du temps de travail pourrait s'accompagner d'un accroissement du pouvoir d'achat. Je veux espérer que, sur ce point-là, la leçon des trente-neuf heures ne sera pas oubliée.

Le budget de 1983 est le premier budget qui prend en compte les conséquences financières des nationalisations. En raison même de la responsabilité qui est désormais celle de l'Etat dans le domaine industriel et du rôle éminent que jouent dans la vie économique du pays les grandes entreprises du secteur public, qu'elles appartiennent au secteur concurrentiel ou qu'elles se trouvent en situation de monopole, plusieurs questions viennent à l'esprit au moment où des moyens financiers importants sont demandés au Parlement pour les entreprises nationales.

Qui définit aujourd'hui les choix stratégiques des entreprises nationalisées ? Quels sont les objectifs prioritaires qui sont assignés par l'actionnaire unique, l'Etat, aux entreprises récemment nationalisées ? Quels sont les « profits » que la nation peut attendre des entreprises du secteur public ? Création d'emplois, constitution de groupes performants à haute productivité capables de concourir au rééquilibrage de nos échanges, ou tout simplement produits financiers ?

L'Etat, actionnaire unique, aura-t-il les moyens d'apporter les capitaux propres indispensables au renforcement de la structure financière de ces entreprises et au financement de leurs investissements et, en même temps, de combler le déficit croissant des entreprises publiques du secteur non concurrentiel ?

Orienter ces entreprises vers le marché financier — les titres participatifs sont créés à cette fin — n'est-ce pas courir le risque d'un endettement excessif de ces entreprises de nature à affecter leur compétitivité ?

Comment, selon quels critères seront réparties les dotations en capital entre les entreprises nationalisées ? En fonction de leur situation financière, plus ou moins dégradée, ou de leurs besoins réels ?

Les entreprises dont la situation financière est saine se verront-elles privées de toute dotation en capital et conduites à s'endetter pour financer leurs programmes d'investissement ?

En un mot, monsieur le ministre, l'Etat saura-t-il, pourra-t-il dégager, dans les années à venir, les moyens indispensables pour la modernisation et le développement de notre appareil productif, dont il contrôle désormais de larges secteurs ?

Enfin, le budget de 1983 constate pour la première fois les modifications intervenues dans les relations entre l'Etat et les collectivités locales. Il y a lieu de se réjouir de l'inscription, pour la première fois, de crédits à hauteur de 2,7 milliards de francs au titre de la dotation globale d'équipement et de se féliciter de la mise en œuvre progressive de ce nouveau mécanisme de subvention globale au bénéfice des communes et départements.

Dans le même temps, je pourrais regretter la faible progression de la dotation globale de fonctionnement, à hauteur de quelque 8,8 p. 100, et vous faire grief d'avoir eu recours à un artifice de présentation pour faire apparaître une progression de quelque 12,9 p. 100 en intégrant la dotation spéciale appelée à compenser les charges supportées par les communes pour le logement des instituteurs. Cette manipulation, monsieur le ministre, ne s'impo-

sait pas tant il paraît évident que le ralentissement de l'activité économique ne pouvait pas être sans incidence sur les ressources que l'Etat octroie aux communes par le biais de la dotation globale de fonctionnement.

Les nouvelles relations financières entre l'Etat et les collectivités locales qu'implique la mise en œuvre progressive, mais décisive, de la décentralisation soulèvent deux séries de questions auxquelles la lecture de la loi de finances n'apporte — mais le pouvait-elle ? — aucune solution concrète.

L'Etat, désormais fortement impliqué dans le financement de l'appareil productif par l'intermédiaire des entreprises nationalisées relevant du secteur concurrentiel, n'aura-t-il pas tendance à se décharger du financement d'une part croissante des équipements collectifs sur les collectivités locales, communes, départements et régions ?

Les collectivités locales pourront-elles faire supporter aux ménages des impôts locaux croissants dans une période où leur pouvoir d'achat va stagner, voire diminuer ?

Comment les collectivités locales pourraient-elles augmenter leurs prélèvements sur les entreprises par le biais de la taxe professionnelle au moment même où des efforts doivent être déployés pour alléger la charge de ces mêmes entreprises ?

Prise dans cet étau, il est à craindre que la capacité d'auto-financement donc d'investissement des collectivités locales ne se trouve réduite et qu'il n'en résulte une quasi-impossibilité pour elles de participer de manière significative à la relance des investissements publics.

Aussi me semble-t-il quelque peu illusoire de penser que la régionalisation ou la décentralisation peuvent, en elles-mêmes, receler des vertus propres à stimuler spontanément le développement régional.

Il est même à craindre qu'elles n'accusent les déséquilibres régionaux, et c'est le second point sur lequel je voudrais appeler votre attention.

Faute de l'existence d'un mécanisme correcteur de péréquation, et compte tenu de la localisation existante des activités économiques sur le territoire national, ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, que les nouveaux modes de financement des collectivités locales n'accusent précisément ces déséquilibres ?

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'ont inspiré votre projet de budget pour 1983.

Voyez-vous, monsieur le ministre, il n'est jamais trop tard, je crois, pour reconnaître ses erreurs, et qui pourrait nier aujourd'hui que des erreurs et des imprudences ont été commises depuis dix-huit mois ?

Avec le budget que vous nous proposez, avec les mesures déjà prises ou annoncées dans le domaine social, c'est une autre politique qui, peu à peu, se dessine et se met en place, et pour ma part, je m'en félicite.

La France est aujourd'hui engagée dans une guerre économique sans merci. L'heure est venue, me semble-t-il, de surmonter nos divergences, sans pour autant les ignorer ou les effacer, de rassembler nos forces, de mobiliser toutes les ressources de l'intelligence et du travail pour donner à notre pays de nouvelles chances en cette fin de siècle.

Pour les uns, tous nos maux trouvent leur origine dans l'héritage de l'avant 10 mai. Pour les autres, la majorité du 10 mai ne peut que conduire à l'apocalypse. Cessons ce combat aussi vain qu'absurde et sachons enfin prendre la vraie mesure des enjeux auxquels se trouve aujourd'hui confronté notre pays !

La tâche du Gouvernement est de travailler sans cesse et avec opiniâtreté à rassembler les Français, tous les Français.

Je souhaite, monsieur le ministre, que votre projet de budget, que j'approuverai, concoure à renforcer la cohésion des Français, la solidarité nationale, qui sont, aujourd'hui encore, les meilleurs garants de la réussite de toute politique dans une démocratie. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur celles de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, pour la quatrième fois depuis mai 1981, nous voici confrontés à la politique budgétaire du « changement ».

A travers l'examen de deux collectifs et de deux budgets, c'est toute la politique économique et sociale de ces dix-huit derniers mois qui revient en mémoire et c'est d'autant plus intéressant qu'un changement de cap important est intervenu

entre-temps : en 1981, il s'agissait de relancer l'activité par l'utilisation systématique du déficit des finances publiques ; aujourd'hui, après deux dévaluations, un blocage des prix ainsi que des rémunérations et un affaissement du commerce extérieur, le temps de la rigueur est revenu.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué cet après-midi, en présentant le bilan, que le Gouvernement avait marqué des points et qu'il existait des zones de faiblesse et des zones de clarté. Comme tout bilan gouvernemental, il y a effectivement des points positifs et des points négatifs. Je crois tout de même que les derniers l'emportent sur les premiers, comme l'a excellemment rappelé notre rapporteur général M. Maurice Blin, et comme l'ont précisé avant moi MM. Monory et Poncelet.

Je ne ferai pas l'examen complet et approfondi du bilan ; je me permettrai de vous renvoyer à ce qu'a dit M. Blin. Intervenant au nom de mes amis républicains et indépendants, je limiterai mon propos aux cinq observations essentielles que me paraît appeler le projet qui nous est soumis.

Je présenterai ces observations, mes chers collègues, dans le sens de la gravité croissante : j'examinerai d'abord comment ce budget est artificiellement construit ; je verrai ensuite qu'il est un peu passéiste en matière fiscale ; j'étudierai, en troisième lieu, un problème qui me paraît très important, à savoir que ce budget est trompeur pour les collectivités locales ; je verrai, en quatrième lieu, qu'il est dangereux dans certains de ses choix ; enfin, j'essaierai de poser quelques questions sur son adaptation à la conjoncture économique du monde d'aujourd'hui.

Un budget artificiellement construit. Beaucoup de gens l'ont dit, monsieur le ministre ; je vais donc être bref. Le budget pour 1983 repose sur des hypothèses qui me paraissent peu réalistes et il n'est pas comparable, à structure constante, au budget pour 1982.

Hypothèses peu réalistes, ai-je dit. Je ne ferai pas de grands commentaires sur les hypothèses de croissance, dont chacun sait qu'elles sont fragiles. Je voudrais cependant insister sur les trois paris que vous avez pris et dont il serait étonnant que tous trois soient gagnés.

Le premier pari, c'est que le produit de l'impôt sur les sociétés, qui alimente vos recettes, augmentera de 13 p. 100 en 1983 par rapport à 1982. Or, malgré le cas particulier de la Banque de France, que nous connaissons bien, il est clair que, pour atteindre cet objectif, il faut une amélioration de la situation des entreprises, amélioration que l'on ne constate pas aujourd'hui. Ce pari, à la fois sur la croissance soutenue et sur le renforcement des marges des entreprises, me paraît dangereux.

Le deuxième pari hasardeux est celui de l'augmentation de la consommation. Vous avez prévu, dans les comptes économiques associés au budget, une augmentation de 1,6 p. 100. On relève là, me semble-t-il, une contradiction entre cet objectif de croissance de la consommation et l'ensemble de la réalité économique actuelle, bien que vous ayez prévu également une baisse du taux d'épargne des ménages. Mais cette baisse, qui est très forte puisqu'elle doit tomber à 13,8 p. 100 en 1983, contre 14,8 p. 100 en 1981, est démentie par les chiffres actuels puisque le taux d'épargne des ménages dépasse 15 p. 100. En conséquence, dans l'arbitrage entre l'épargne des ménages et la consommation, votre hypothèse de consommation me semble optimiste.

Le troisième pari surprenant — mais beaucoup l'ont dit avant moi — a trait à l'évolution du taux moyen d'intérêt des bons du Trésor et des emprunts fixés à 11 p. 100. C'est un pari courageux, mais il est clair que chaque point d'erreur se traduira par une dépense supplémentaire de 2 milliards de francs. Par conséquent, les chiffres inscrits dans le budget me paraissent un peu tendus, un peu illusoire, dirai-je, si j'étais méchant.

Mais l'élément le plus important est que ce budget n'est pas tout à fait comparable à celui de 1982. Tout se passe, monsieur le ministre, comme si vous aviez organisé, au sein de la direction du budget, un concours entre tous les fonctionnaires éminents qui la composent afin que chacun vous propose des idées pour atténuer la progression des dépenses et pour modifier le jeu des masses. Mais, au lieu d'attribuer un premier prix et d'adopter la meilleure hypothèse, l'impression que vous donnez dans ce budget, c'est que vous avez pris en vrac toutes les astuces pour les juxtaposer. Or, il est clair qu'elles sont un peu trop nombreuses.

Je ne vous critiquerai pas sur tel ou tel point. Je constate simplement qu'il y en a beaucoup. Avec le dégonflement des masses budgétaires, la débudgétisation d'un certain nombre

de dépenses, la surévaluation de certaines recettes et le fonds spécial des grands travaux, dont beaucoup d'orateurs ont parlé, la comparaison entre les deux budgets est très difficile à opérer.

Il me semble, comme l'a d'ailleurs fait remarquer M. Blin tout à l'heure, que la progression des dépenses publiques est plus proche de 14,5 p. 100 que de 11 p. 100, que le déficit prévisionnel sera plus proche de 130 milliards de francs que de 117. De toute manière, ce déficit prévisionnel est plus près de 3,8 p. 100 du P.I.B. marchand que de 3 p. 100, ce qui montre bien que ce budget apparemment de rigueur est artificiellement construit.

Deuxième série d'observations : c'est un budget qui, en matière fiscale, est un peu passéiste.

Vous proclamez que le poids des impôts de l'Etat n'augmente pas. Or, lorsque l'on compare les chiffres, on constate que la pression fiscale de l'Etat va passer d'une année à l'autre de 18,3 à 18,8 p. 100. Cette augmentation n'est pas démentielle, je vous l'accorde, mais elle existe. D'ailleurs tout à l'heure, nous verrons que dans le domaine des collectivités locales il y a également augmentation de la pression fiscale. Cela veut dire que nous sommes en passe de connaître une augmentation de la fiscalité d'Etat, laquelle était à peu près stable depuis une dizaine d'années. Cette pression fiscale augmente, et de manière assez forte pour certains contribuables, puisque vous créez une tranche à 65 p. 100. Si, à cette dernière, vous ajoutez la majoration affectant les cotisations d'impôt supérieures à 28 000 francs, vous aboutissez au taux maximal de 69,55 p. 100.

Franchement, je crois que c'est trop parce que vous avez affaire, dans ce domaine, à des contribuables qui déclarent la quasi-totalité de leurs revenus puisqu'il s'agit en général de salariés. Tous les pays qui sont allés trop loin en matière de majoration de l'impôt sur le revenu, comme la Suède et la Grande-Bretagne, ont fait machine arrière.

Vouloir marquer, comme l'a dit précédemment Mme Luc, votre souci de réduction des inégalités par un taux fiscal confiscatoire dans un monde où tout devrait être subordonné à l'augmentation de la compétitivité des entreprises — et j'ai entendu l'exhortation de M. Moinet à cet égard — je crois que c'est trop.

L'idée de faire payer les riches, qui était dans votre idéologie l'année dernière, s'est transformée en volonté de faire payer tous ceux qui le peuvent, et pour beaucoup au-delà du raisonnable. Pour obtenir la confiance nécessaire à la reprise de l'investissement, mieux vaudrait ne pas décourager les titulaires de revenus importants.

En revanche, votre projet de budget est réaliste en ce qui concerne l'avois fiscal et le remplacement de la loi Monory. Sur ce point, vous avez sans discussion l'accord de mes amis.

Cela étant, deux questions me taraudent l'esprit et je vais vous les poser.

Premièrement, vous avez organisé votre exposé sur le budget sur le thème du renforcement de l'effort des entreprises, de l'effort d'investissement, de la nécessité de redéployer notre industrie. Etait-il bien nécessaire, pour gagner un milliard de francs, d'aggraver le régime fiscal des sociétés mères et filiales ? Certes, me direz-vous, un milliard ce n'est pas beaucoup. Vous expliquez aux entreprises, à longueur d'audiences à Matignon, que l'on va essayer de ne pas aggraver leurs charges, mais à la première occasion fiscale, on ramasse un milliard, ce qui va gêner les entreprises tant privées que nationalisées, sans compter tous ceux qui veulent en créer de nouvelles.

Là encore, c'est une erreur, comme pour l'affaire des 65 p. 100. Il n'était pas nécessaire de nous proposer cet article 11 que, dans sa sagesse, votre commission des finances a conservé, mais en supprimant la partie nocive que je dénonce, puisqu'il n'en subsiste que le deuxième paragraphe.

J'en viens à une deuxième question de principe.

Pourquoi ne pas avoir supprimé totalement l'imposition des plus-values qu'un gouvernement du précédent septennat — vous m'en faites volontiers compliment — avait créée ? Comme vous le voyez, l'imposition généralisée des plus-values date de 1976, l'imposition des plus-values immobilières remontant, je le rappelle, à 1971 — il ne faut pas toujours tout prêter aux mêmes. Mais avant de procéder à cette généralisation, une étude approfondie avait été faite. Une commission a été créée, présidée par un président de chambre à la Cour de cassation, pour rechercher s'il valait mieux modifier le régime des droits de succession ou créer une imposition des plus-values ou encore une imposition sur la fortune.

L'étude a montré les inconvénients de cette dernière, inconvénients qui résident dans le problème de l'évaluation de la valeur des biens et que de 300 000 à 400 000 contribuables français ont découvert cette année.

Le gros avantage de l'imposition sur les plus-values — système que l'on aurait pu concevoir plus facile, je vous l'accorde, mais avouez tout de même que beaucoup de gens ont aidé à compliquer ce texte à l'époque — est de ne taxer que les plus-values réalisées, c'est-à-dire que le problème de l'évaluation ne se pose pas tandis que l'imposition sur la fortune suppose un inventaire mobilier et immobilier extrêmement complexe. Vous mesurerez, à la fin de cette année et l'année prochaine, l'ampleur des contentieux que vous aurez au sujet de l'imposition générale sur la fortune.

A partir du moment où votre Gouvernement a cru devoir s'engager dans cette voie — et c'est une thèse que l'on peut accepter — il était logique, comme d'ailleurs l'avait promis le Président de la République, de supprimer l'imposition des plus-values. Vous ne le faites pas; vous en gardez l'essentiel, avec quelques simplifications, mais vous n'allez pas assez loin.

En ce qui me concerne, j'ai choisi. Je continue à penser, d'une part, que l'imposition des plus-values touche peu de contribuables et ne se heurte pas à la grande difficulté que représente l'appréciation de la valeur des transactions, d'autre part, qu'il est très dangereux de cumuler un système dans lequel il y a un prélèvement à l'occasion des successions, imposition des plus-values et taxation générale de la fortune. Cette triple imposition, là aussi, va dans le sens inverse de la politique que vous poursuivez et je me permettrai de dire que c'est une conception un peu passéiste, un peu idéologique de la fiscalité.

Ce qu'a dit tout à l'heure Mme Luc, malgré toute l'estime que je lui porte, me renforce dans ma conviction.

M. Paul Jargot. Quel bel hommage! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. Cela étant, j'en arrive à ma troisième série d'observations, à savoir, monsieur le ministre, que votre budget est trompeur pour les collectivités locales. Là, j'aborde un sujet très difficile, mais il est indispensable de le faire.

En premier lieu, je crois qu'un certain nombre de chiffres doivent être connus de nos collègues, car les collectivités locales risquent d'être les sacrifiées de votre budget de rigueur, alors que l'on continue de penser, nous le verrons tout à l'heure, un certain nombre de milliards dans des opérations de prestige.

En second lieu, vous n'avez tenu aucun compte des avis que le comité des finances locales avait émis à l'unanimité. Je trouve que vous auriez dû réfléchir un peu plus avant de passer outre. La composition du comité aurait dû attirer votre attention.

Budget trompeur pour les collectivités locales: l'évolution de la dotation globale de fonctionnement sur plusieurs années marquait une rupture qui, vous le savez, s'est produite en 1981. En effet, en 1980, son volume représentait, mes chers collègues, 7,52 p. 100 du budget total de l'Etat; en 1983, elle n'en représentera plus que 6,41 p. 100. Par conséquent, en ce qui concerne les transferts de l'Etat vers les collectivités locales, on constate une forte baisse, amorcée en 1981 — 7,45 p. 100 — et aggravée en 1982 — 6,58 p. 100.

D'autre part, la dotation globale de fonctionnement variait pour une année budgétaire donnée, un peu au-dessus de l'évolution générale des prix. Ce n'est plus le cas et la progression, qui était de 20 p. 100 en 1980 et de 16,5 p. 100 en 1981, va s'établir à 8,8 p. 100 en 1983. Il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire la dotation globale de fonctionnement de 1983 à la dotation globale de fonctionnement de 1982; la progression nette, je le répète, est de 8,8 p. 100.

Certes, vous avez eu un geste et tout le monde vous en sait gré: vous avez fortement majoré la dotation servant aux collectivités locales à financer les charges de logement des instituteurs. Vous avez fait un effort important, puisqu'elle est passée de 650 millions de francs à 2 100 millions de francs et je tiens à vous en donner acte.

Cependant, vous avez opéré un mélange et ajouté, en 1983, la grosse « dotation instituteurs » alors qu'elle ne figurait pas dans la comparaison en 1982. Il est donc clair que les chiffres statistiques et les pourcentages sont un peu fallacieux. En vérité, alors que, dans votre loi de finances, vous parlez d'une évolution de 12,89 p. 100, celle-ci n'est en réalité que de 11,5 p. 100. En fait, étant donné que ni les départements ni les régions ne perçoivent la « dotation instituteurs », pour l'ensemble de nos collectivités locales, la dotation globale de fonctionne-

ment augmentera, en 1983, de 8,8 p. 100, ce qui va poser des problèmes très difficiles au niveau du « bouclage » de nos budgets primitifs pour 1983.

Quant à la dotation globale d'équipement, qui est le « cadeau », l'élément nouveau de la loi de décentralisation, de la loi de répartition des compétences et de la loi de finances, elle va correspondre, mes chers collègues, à un peu moins de vingt francs par habitant et chacun, en faisant un calcul rapide, voit ce qu'elle va représenter dans son budget.

L'évolution des concours financiers à compétences inchangées de l'Etat vers les collectivités locales, qui était, en 1979 et en 1980, légèrement supérieure à 15 p. 100 va, pour la première fois depuis que la D. G. F. a été inventée, tomber en dessous de 14 p. 100, 13,8 p. 100 exactement.

Il est clair qu'en 1983, sous le double effet du coût évident de la décentralisation à l'échelon des départements et des régions et des difficultés de faire fonctionner des administrations que l'Etat prête aux départements ou aux régions, avec des mécanismes financiers compliqués, la pression fiscale va s'aggraver.

Nous avons vu tout à l'heure qu'à l'échelon de l'Etat elle allait augmenter d'un demi-point. La pression fiscale locale augmentera, hélas! de plus d'un demi-point. Pour l'ensemble des contribuables français, 1983 sera une année d'aggravation de la pression fiscale conjuguée de l'Etat et des collectivités locales. C'est un sujet important sur lequel nous devons réfléchir.

Quatrième point: ce budget est dangereux dans certains de ses choix. MM. Blin, Monory et Poncelet en ont longuement parlé. C'est un budget inflationniste, car les dépenses augmentent plus vite que la progression du produit intérieur brut tandis que le déficit budgétaire s'accroît. Il est clair que, sans discuter votre hypothèse de hausse des prix pour l'année prochaine — si elle pouvait se réaliser, tout le monde ici serait satisfait, car, pour notre pays, ce serait un élément avantageux — compte tenu d'une masse budgétaire qui va augmenter d'environ 15 p. 100, vous êtes au-delà de l'accroissement du produit intérieur brut, ce qui est dangereux pour l'ensemble de notre économie.

Pourquoi? Cette augmentation de masse, qui a une cause essentielle, a aussi une conséquence très grave. La cause essentielle, c'est que — vous me permettrez de me remémorer les grands débats de l'année dernière — le poids du secteur public, dans le budget, devient très lourd. S'y ajoute celui des 205 000 agents recrutés rapidement depuis dix-huit mois et qui représenteront, en 1983, une charge inéluctable de 23 milliards de francs. Deuxième élément, le décompte de l'ensemble du secteur public, y compris le coût des indemnités, des retraits, des déficits d'exploitation et des dotations en capital. Vous arrivez à une charge de l'ordre de 66 milliards de francs. Tels sont les chiffres que vous m'avez cités vous-même en commission des finances, monsieur le ministre.

Cela pèse terriblement sur votre budget. Nous avons formulé cette mise en garde l'année dernière, mais nous ne pensions pas — je prends à témoin M. le président Bonnefous — que cela augmenterait aussi vite et que le poids du secteur public serait aussi fort.

J'ai noté, en lisant le compte rendu des débats à l'Assemblée nationale, une phrase prononcée par le rapporteur général de la commission des finances, M. Christian Pierret. Il a eu le mérite de reconnaître « qu'on en est encore à s'interroger sur le rôle du secteur public dans le renforcement de l'appareil productif... ».

Je pense qu'il aurait été préférable de se poser la question avant d'opérer les nationalisations, notamment avant de nationaliser à 100 p. 100. La nouvelle « force de frappe » industrielle ne joue pas très efficacement, mais elle neutralise de manière évidente une partie importante des recettes du budget. Il est clair que ce choix va peser très lourdement sur votre budget et, hélas! sur les budgets des prochaines années.

Comme il vous est difficile de remettre en cause les dépenses de fonctionnement ou d'intervention, vous réduisez les crédits de la défense. Le budget de ce ministère sera en régression en francs constants, puisqu'il augmentera moins que l'inflation et que le total de la masse budgétaire, notamment en autorisations de programme. Etant donné que vous en avez supprimé un certain nombre en 1982, et que vous ne les rétablissez pas en 1983, vous retardez l'exécution d'un certain nombre de fabrications essentielles. Pour les forces terrestres, pour la marine, pour l'aviation, vous engagez une évolution grave, qui nous préoccupe tous.

La tendance consistant à faire porter les réductions sur le budget militaire marque, je crois, une insuffisance de maîtrise de l'ensemble des dépenses. Vous permettrez à mes amis républicains indépendants et à moi-même de trouver très graves les conséquences de cette situation, car c'est comme cela qu'on laisse l'effort militaire se déliter. Ensuite, des dizaines d'années sont nécessaires pour refaire un programme cohérent.

Enfin, j'en viens à ma dernière critique, qui, à mon avis est la plus importante : le budget de 1983 ne me paraît pas adapté à la conjoncture économique mondiale d'aujourd'hui.

Cette conjoncture se concrétisera, en 1983, d'après tous les experts et en prenant la marge de recul nécessaire pour évaluer leurs prévisions, par deux évolutions : premièrement, après une année de croissance quasi nulle, 1983 connaîtra une expansion modérée et qui devrait s'affermir mois après mois ; deuxièmement, cette reprise de l'économie mondiale devrait se réaliser dans de bonnes conditions, puisque l'inflation continuera à se modérer et que, selon les derniers travaux de l'O. C. D. E., pour les sept plus grands pays industrialisés, le taux d'inflation moyen pour 1983 sera inférieur à 6 p. 100. C'est évidemment cette perspective de légère reprise et de faible inflation qui doit guider nos choix et dominer l'ensemble de notre politique budgétaire. Dès lors, la politique française devrait s'assigner des priorités que, malheureusement, je ne trouve pas dans votre budget.

En premier lieu, il faudrait accentuer la lutte contre l'inflation afin de ne pas laisser se créer un écart supplémentaire entre les prix français et les prix étrangers. En effet, il est clair que nos entreprises supportent de plus en plus mal la concurrence étrangère, ce qui entraînera la perte de nombreux emplois.

Lutter plus activement contre l'inflation signifie aujourd'hui moins amputer le pouvoir d'achat des salariés que mettre fin à des dérèglements financiers dangereux.

Réduire le déficit de l'Etat et la création monétaire qui en résulte me paraissent devoir être la priorité d'aujourd'hui. M. Monory a cité tout à l'heure l'accroissement formidable à la fois de l'endettement international de la France et des émissions de bons du Trésor en compte courant. Je n'avais pas les mêmes chiffres que lui, mais je les vérifierai. Du 1^{er} juillet 1981 au 1^{er} juillet 1982, le Gouvernement a émis pour 90 milliards de francs de bons du Trésor en compte courant, ce qui correspond à une création monétaire du même montant.

Monsieur le ministre, vous vous préparez à un déficit budgétaire important en 1983, puisque nous l'avons évalué tout à l'heure à environ 130 milliards de francs. Le Gouvernement va donc accélérer la création monétaire et nous mettre encore plus à l'écart de l'évolution moyenne de tous nos partenaires.

La deuxième priorité devrait consister à profiter des circonstances pour engager une remise en ordre des finances publiques, profondément bouleversées par la plupart des décisions prises depuis un an. Si l'inflation française est contenue, la remontée des exportations soutiendra l'activité mieux que le gonflement des dépenses de l'Etat et avec moins de risque pour l'équilibre extérieur. Or, le Gouvernement continue à faire croître les dépenses plus vite que le P. I. B. Par conséquent, c'est le désordre financier et c'est le rendez-vous que certains d'entre nous vous ont donné qui se profile.

Enfin, vous nous avez dit que votre objectif central était de favoriser la reprise de l'activité ; à cet égard, tout le monde est d'accord avec vous. Le problème concerne l'utilisation des moyens.

Votre projet de budget contient un certain nombre de dispositions qui favorisent l'épargne. Nous sommes d'accord et nous trouvons qu'elles vont dans le bon sens. En revanche, les interventions des administrations « tournent le dos » à l'efficacité. Dans votre rapport économique et financier, à la page 68, figure un tableau qui donne la structure des dépenses de l'Etat ; il m'inquiète pour l'avenir, car deux postes baissent — les investissements et les interventions économiques — alors que deux postes augmentent : les prestations sociales et la charge de la dette publique.

La conséquence est claire. La France est un pays où la consommation continue à augmenter tandis que les investissements stagnent ou diminuent. Tel est vraiment le fond du débat.

Vous nous avez annoncé des objectifs auxquels nous pouvons souscrire ; mais vous nous proposez des moyens qui vont en sens contraire. Consacrer l'épargne à l'administration plutôt qu'à l'industrie, les fonds publics aux interventions sociales plutôt qu'au redressement de l'économie, le revenu national aux inactifs plutôt qu'aux travailleurs, ce n'est certainement pas prendre le chemin concret du redressement national.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aussi artificiel dans sa construction qu'inadapté aux exigences du monde qui nous environne, le projet de budget pour 1983 fera certainement l'objet d'un certain nombre de corrections et sans doute d'une réorientation, mais cela n'interviendra vraisemblablement qu'après les élections municipales.

Sans aller jusqu'au jugement sévère qu'un économiste vient de porter sur la gestion économique et sociale de vos dix-huit premiers mois — le livre qu'il vient de publier a pour titre « Le grand bluff économique des socialistes » et je vous en conseille la lecture ! — je voudrais indiquer les deux directions essentielles qu'il faudra bien emprunter pour réparer les dégâts de votre expérience.

La première — il faut le dire ! — c'est de maîtriser la dépense. On ne peut continuer à gaspiller les fonds publics dans un monde soumis à une sévère compétition internationale ; on ne peut accumuler les déficits, créer de la monnaie et majorer les impôts.

Il faut donc avoir un objectif de réduction et non de stabilisation des taux de prélèvement obligatoire ; pour l'atteindre, la seule voie possible consiste à faire reculer la dépense. C'est pourquoi, dans les fascicules budgétaires, nous vous proposerons un certain nombre d'amendements pour réduire la dépense, afin d'être cohérent avec cette théorie.

La deuxième voie fondamentale consiste à rétablir la liberté. Qu'il s'agisse des taux de change, des prix, des rémunérations, des importations ou de l'exercice d'activité, seule la liberté permet de susciter l'innovation, le progrès et l'adaptation. Trop de blocages, trop de réglementations sont en train de briser l'initiative et le travail de tous nos concitoyens.

Dépensez moins et rétablissez la liberté : vous verrez, monsieur le ministre, mes chers collègues, que la France repartira ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons en ce moment un compte financier qui ne saurait être dissocié, bien évidemment, de l'examen de la situation économique de ce pays, examen auquel nous avons d'ailleurs déjà procédé en lisant l'excellente note de conjoncture que M. le rapporteur général a rédigée avec sa clarté, sa compétence, son souci de franchise, son habileté habituels, mais dont je dirai quand même que je ne partage peut-être pas entièrement toutes les conclusions.

Ce budget est présenté sous le signe de la critique de la politique passée du Gouvernement, d'une critique un peu plus accentuée de la politique présente et d'une inquiétude un peu plus grande pour l'avenir.

J'avais l'impression d'entendre saint Jean et l'Apocalypse. Oh ! il est même possible que je sois gagné personnellement par cet esprit d'incantation, monsieur le ministre, et que je vous adresse un certain nombre de reproches.

Premier reproche : vous avez dévalué, une première fois en octobre 1981, une autre en juin 1982. On vous a expliqué, d'ailleurs, que ces mesures avaient été mauvaises, mal prises. Vous auriez substitué l'instabilité à la parfaite stabilité qui régnait au cours des années précédentes.

Je me suis permis de me reporter à quelques chiffres statistiques : en janvier 1976, le mark valait 1,72 francs ; en janvier 1981, il valait 2,40 francs ; il se serait donc apprécié, au cours de ces cinq années, de 40 p. 100, c'est-à-dire de 8 p. 100 par an. En janvier 1976, le franc suisse valait 1,72 franc également et, en janvier 1981, 2,77 francs ; il se serait donc apprécié de 60 p. 100, c'est-à-dire de 12 p. 100 par an ; cela me paraît important. La livre sterling valait 9,08 francs ; elle est passée à 10,95 francs ; elle se serait donc également appréciée de 20 p. 100 au cours de ces cinq années. Je ne parlerai évidemment pas du dollar, car cette monnaie méritera un examen particulier. Néanmoins, je me demande si ceux qui sont responsables de la dégradation monétaire qui s'est produite au cours de ces cinq années écoulées sont particulièrement qualifiés pour vous adresser des reproches.

M. René Regnault. Très bien !

M. Henri Duffaut. Si j'avais un reproche à vous adresser, monsieur le ministre, un regret peut-être, ce serait celui de ne pas avoir, en juillet 1981, tiré les conséquences de l'héritage qui vous était laissé avec un franc surévalué. En effet, le franc est surévalué lorsque les prix intérieurs montent plus vite dans notre pays que dans les autres pays.

Prenons, par exemple, la France et la République fédérale d'Allemagne. Là aussi le rappel de quelques chiffres me semble utile. En 1976, la hausse des prix a été de 9,6 p. 100 en France et de 4,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, c'est-à-dire qu'elle a été deux fois plus forte en France qu'en République fédérale d'Allemagne. En 1977, elle a été de 9,4 p. 100 en France et de 3,9 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, c'est-à-dire deux fois et demie plus forte en France qu'en République fédérale d'Allemagne. En 1978 — c'est un record — elle a été de 9,1 p. 100 en France et de 2,6 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, soit trois fois et demie plus forte dans notre pays. En 1979, on note une légère amélioration, car il n'y a que doublement. Mais, en 1980, on retombe dans les anciens errements puisque nous constatons une progression des prix de 13,3 p. 100 en France contre 5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Si donc un reproche doit vous être adressé monsieur le ministre, c'est de ne pas avoir tenu compte de cette situation.

Je voudrais aussi faire observer que d'autres effets se sont produits en ce qui concerne les prix. En effet, on évoque le dollar, dont nous n'avons pas encore parlé. Le dollar a également évolué au cours de ces dernières années. Je constate qu'il valait 4,20 francs en janvier 1980 et 5,40 francs au premier janvier de l'année suivante. Du fait de l'évolution de cette monnaie, nous avons donc subi une hausse extrêmement sensible de nos charges, si l'on songe que 33 p. 100 de nos importations sont précisément payées en dollars.

En janvier 1982, le cours du dollar était de 5,65 francs ; puis il est passé à 7,30 francs, 7,20 francs, 7,16 francs. D'où ma question : pensez-vous que l'évolution du cours du dollar soit fonction de la politique française ou de la politique européenne, en admettant qu'il y ait une politique européenne ? Il n'y en a pas et je le déplore en tant qu'Européen.

Par conséquent, ce sont des causes tout à fait étrangères à la politique française qui sont à l'origine de l'aggravation de notre situation commerciale, qu'il s'agisse du déficit commercial ou du déficit de notre balance énergétique. Le déficit commercial est apparu en 1980, sous l'ancienne gestion, à hauteur de 60 milliards de francs de l'époque dont 16 078 millions de francs avec la République fédérale d'Allemagne.

En raison de la hausse du dollar, la facture énergétique s'est aggravée de 53 milliards de francs en 1980, de 35 milliards de francs en 1981 et elle s'aggravera encore en 1982.

Ces évolutions monétaires ne sont donc pas sans incidences sur la situation française. Mais ces incidences sont aggravées peut-être, en ce qui concerne l'évolution du dollar, par la hausse du taux d'intérêt, et par le fait que, pour un grand nombre de pays, cette monnaie a constitué une valeur refuge. Cette situation pèse à la fois sur la production industrielle d'un grand nombre de pays et sur les possibilités de paiement d'un plus grand nombre d'Etats.

En effet, la production industrielle en République fédérale d'Allemagne, au cours des douze derniers mois — je me réfère à la lecture de votre rapport, monsieur le rapporteur général — a baissé de cinq points. Aux Etats-Unis, elle a baissé de treize points, soit près de 10 p. 100. En France, elle se situe à peu près au même niveau que l'année dernière, après avoir connu une phase ascensionnelle jusqu'à juin 1982 qui a permis à la fois un accroissement du pouvoir d'achat des ménages, une amélioration du taux d'épargne et une certaine relance des investissements. Tout cela n'est pas négligeable.

Ce qui est plus grave, c'est que cette dette en dollars pèse lourdement sur toutes les économies mondiales. Ainsi, un nombre important de pays de l'O. P. E. P. qui, autrefois, étaient globalement excédentaires ont maintenant une balance des paiements déficitaire. Par conséquent, ils ne peuvent pas être d'aussi bons clients que par le passé. Nous constatons aussi que les pays socialistes sont surendettés en dollars, aussi bien pour le capital que pour les intérêts. La Pologne n'en est pas le seul exemple. Bien entendu, ces pays ne peuvent donc pas non plus être de très bons clients pour notre économie. Il est par conséquent évident que l'effet dollar a été nuisible à l'activité économique française et à l'équilibre de notre balance des paiements.

Monsieur le ministre, on vous a fait des procès d'intention en ce qui concerne l'évaluation de nos réserves monétaires. Je lisais dans le rapport de M. Maurice Blin que ces réserves étaient passées de 336 milliards de francs à 260 milliards de francs, c'est-à-dire qu'elles marquaient une baisse de 76 milliards de francs en un an et demi.

Je voudrais faire deux remarques à ce propos. Au mois de mai 1981, il y a eu une baisse de 30 milliards de francs de ces réserves, soit 6 milliards de dollars sur ces 19 milliards de dollars dont M. Monory faisait état voilà quelques instants. En une quinzaine du mois de mai peut-on imaginer qu'il y ait eu une crise économique telle qu'elle aurait entraîné une perte de 30 milliards de francs ? N'y a-t-il pas eu plutôt une fuite de capitaux largement favorisée, par ailleurs, par l'esprit de panique qui avait été répandu ?

Deuxième remarque, vous avez ramené, monsieur le rapporteur général, la valeur des réserves d'or de la France de 217 milliards de francs à 170 milliards de francs dans votre calcul. Mais vous savez fort bien qu'elles correspondent à une quantité constante d'or de 2 545 tonnes. Vous savez aussi bien que moi que, dans quelques semaines, ce chiffre va être révisé en fonction du cours de l'or qui s'est fortement redressé depuis le moment où a été calculé ce chiffre. Aussi cette perte de 47 milliards de francs sera-t-elle non seulement retrouvée, mais peut-être même récupérée et au-delà.

M. Maurice Blin, rapporteur général. On verra !

M. Henri Duffaut. Je vous avoue — je vous en donne acte bien volontiers, monsieur le rapporteur général — que notre position débitrice ne s'est pas améliorée. En revanche, on enregistre une amélioration de notre position créditrice. Elle n'est pas de la même qualité. Ce n'est pas un fait nouveau. Ce n'est pas nous qui avons signé les accords miracles, les « accords du siècle » avec l'Irak et l'Iran et je reconnais que notre situation commerciale est inquiétante et qu'elle impose, de notre part, une très grande vigilance.

En ce qui concerne la dette intérieure, dont vous ne pouvez pas ne pas traiter, vous reconnaissez que son montant, après tout, n'est pas tellement élevé : 6,80 p. 100 des charges budgétaires françaises, 15 p. 100 du produit national français. Comparé aux 35 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, ce dernier chiffre paraît assez raisonnable.

En revanche, vous prétendez que la structure de cette dette intérieure est malsaine. C'est vrai, je vous en donne acte bien volontiers. Un emprunt à 4,5 p. 100 émis en 1973 dont l'amortissement coûte bien cher est malsain, et, nous le répétons — c'est une réflexion annuelle, monsieur le rapporteur général, mais c'est une vérité permanente — cet emprunt à 7 p. 100 émis en 1973 qui a rapporté 6,5 milliards d'argent frais, cette année-ci, rapportera à ses heureux porteurs 63 p. 100 et s'il fallait le rembourser aujourd'hui, c'est 60 milliards de francs qu'il faudrait décaisser, c'est-à-dire 10 p. 100 de la dette totale française. Vous conviendrez certainement avec moi que ce chiffre est considérable.

Vous signalez que retenir le taux de 11 p. 100 pour les bons du Trésor en 1983 est irréaliste et je crois que là, monsieur le rapporteur général, vous avez voulu réparer le péché par omission que vous aviez commis en 1981.

Dans le budget de 1981, M. Papon avait précisément retenu ce taux de 11 p. 100 et, en fait, c'est un taux de 13,5 p. 100 que nous avons connu. C'était tout à fait normal, d'ailleurs. Nous venions d'émettre quelques mois auparavant un emprunt au taux, exorbitant pour l'époque, de 13,80 p. 100. Nous allions dans le sens de l'escalade des taux.

Aujourd'hui nous allons dans un sens différent en ce qui concerne ces taux. Nous constatons que les taux d'escomptes américains baissent. Vendredi encore, nous en avons eu la preuve avec la régression des taux d'escomptes américains de 8 p. 100. Nous constatons que les taux d'intérêt en Allemagne baissent, ainsi qu'en Angleterre. Il est vrai qu'en France la régression de ces taux d'intérêt est plus lente. Mais nous avons tout de même connu, ces derniers temps, une réduction des taux de base bancaires de 8 p. 100 et le taux de l'argent au jour le jour continue lui aussi sa régression.

J'observe que la situation monétaire n'est pas toujours aussi grave que l'on veut bien l'affirmer ; en effet, si le dollar est monté à 7,30 francs, il est aujourd'hui à 7,16 francs ; de même, si le prix du baril de pétrole est monté jusqu'à 37 dollars, il tend actuellement à baisser. Voilà des éléments qui peuvent inciter à l'optimisme.

Notre production n'aurait augmenté que de 1,5 p. 100 et vous nous dites que c'est un taux extrêmement faible. C'est vrai, vous aviez tablé sur un taux de 3 p. 100, fondé en 1981-1982, sur une reprise économique mondiale que l'on pouvait espérer et qui ne s'est pas produite, précisément et probablement en raison de la tension créée par les taux monétaires américains. C'est en fonction de cette donnée que l'on peut espérer une amélioration dans ce domaine.

S'agissant du chômage, vous nous reprochez de ne pas l'avoir maîtrisé. Pourtant, jusqu'en 1981, la situation n'avait fait qu'empirer puisque vous en étiez arrivé à 1 810 000 unités. Or cela fait quatre mois qu'en fonction des variations saisonnières le chômage en France s'est pratiquement stabilisé, ce qui ne s'était pas produit depuis je ne sais combien d'années. Dans le même temps le chômage aux Etats-Unis augmentait de 35 p. 100 — M. le ministre a même parlé de 50 p. 100 et il est certainement mieux informé que moi —, et touche 11 p. 100 de la population active; en Grande-Bretagne le nombre de chômeurs est de 3 300 000; en République fédérale d'Allemagne il a augmenté de 35 p. 100 et approche les deux millions de chômeurs.

Je sais bien que vous contestez les moyens par lesquels nous avons abouti à la réduction de ce chômage, notamment par la création de ces 200 000 emplois de fonctionnaires. Mais vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre: M. Chirac, maire de Paris, réclame plus d'infirmiers et d'infirmières pour ses hôpitaux. Un conseil général de la région parisienne fait de même. Vous-même, monsieur le ministre, vous demandez dans nos campagnes la création de postes de gendarmes supplémentaires et dans nos villes de postes d'agents.

Je profiterai de ce propos pour dire toute l'estime que je porte à ces personnels de sécurité. Je le fais d'autant plus volontiers, que, voilà quelques semaines, un jeune commissaire de police est tombé dans ma ville, victime du devoir, laissant une jeune veuve et deux petits orphelins.

Je voudrais aussi rendre certains magistrats sensibles au fait que ces fonctionnaires de police qui ont en charge la protection de nos biens, et plus encore de nos personnes, sont souvent agressés et blessés en état de légitime défense pour leur dire que, parfois, l'ouverture de certaines procédures de poursuite ne s'impose pas.

MM. Jean Chérioux et Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Henri Duffaut. Le déficit budgétaire est-il un fait nouveau? Pas que je sache. Le budget que vous aviez présenté en 1981 était en déficit — sur le papier — de 29,4 milliards de francs. En réalité, il s'est élevé à 60 milliards de francs et c'était un déficit de pure exploitation qui ne pouvait manquer d'augmenter en 1981 en raison de l'alourdissement, d'une part, de la charge de la dette et, d'autre part, de la charge du chômage.

En fait, vous l'avez fixé à 95 milliards de francs. Vous êtes resté dans cette limite et vous l'avez rappelé. Pourtant de mauvais augures l'avaient annoncé à hauteur de 120, 150 milliards de francs; certains, emportés parfois par l'enthousiasme, ont même parlé de 200 milliards de francs. Les mêmes disent que le déficit prévisible de 117 ou 118 milliards de francs en 1983 sera largement dépassé.

Pourtant, M. Barre, qui est un homme sérieux, disait que ce serait déjà un pas vers le bon sens si le déficit en 1983 était maintenu à son niveau de 1982. Il a presque satisfaction.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, d'opérations de débudgétisation. Dans le budget des charges communes, je constate qu'un crédit de 11 milliards de francs est affecté par l'Etat au paiement de l'allocation aux adultes handicapés, ce qui signifie qu'il y a une opération contraire que je qualifierai d'opération de budgétisation dont il n'est pas parfaitement tenu compte.

Puis il y a ce compte d'indemnisation lié aux nationalisations: 7,7 milliards de francs pour l'achat des actions, 8,5 milliards de francs de fonds propres dans le cadre du budget des charges communes. Je me placerai du point de vue comptable: le budget est un compte d'exploitation; s'il y avait un bilan, figurerait, au passif, l'augmentation des valeurs du passif, c'est-à-dire les sommes consacrées à l'investissement, et à l'actif, pour une somme égale, le montant de cet actif. En la circonstance, l'opération, à mon sens, est équilibrée.

S'agissant de ces nationalisations, au cours de ce débat, nous avons entendu le chant de gloire de l'entreprise libre opposée à l'entreprise publique. Je sais bien que certaines entreprises libres, pour reprendre cette expression, sont très bien gérées, mais j'en connais d'autres qui le sont beaucoup moins et ce sont souvent les plus grandes.

Avant que nous ne nationalisions, tous les grands groupes industriels français, aujourd'hui nationalisés, étaient en déficit ou allaient l'être: Pechiney était en déficit de 2 500 millions de francs en 1981, Thomson et Rhône-Poulenc sont en déficit, Saint-Gobain va l'être en 1982 et la situation d'aucun de ces quatre groupes ne sera rétablie en 1983.

La question qui se pose est de savoir si ces groupes doivent disparaître, doivent être financés et s'ils sont indispensables à la vie et à l'équilibre de la vie économique française.

Il n'y aurait pas de sidérurgie sans nationalisation. Ce ne sont certainement pas les actionnaires d'Usinor, dont le titre vaut aujourd'hui 2,50 francs, qui souscriraient volontiers à une nouvelle augmentation de capital. De même, j'imagine mal les actionnaires de Pechiney, de Rhône-Poulenc ou de quelques autres grandes sociétés souscrire à une augmentation de capital alors qu'ils savent par avance que leurs titres seront improductifs de revenus.

Dans la première loi de nationalisation, n'avait-on pas déjà envisagé de surpayer les actifs nationalisés? Mais que dire après le recours de la majorité sénatoriale devant le Conseil constitutionnel qui a abouti à augmenter cette charge de plus de 10 milliards de francs si ce n'est pour affirmer, une fois de plus, qu'on a surpayé davantage et cela au détriment des contribuables, de l'équilibre budgétaire et de l'investissement.

Sur ce point, nous sommes en droit de vous adresser quelques critiques. D'ailleurs, j'ai lu avec beaucoup d'étonnement, voilà quelques jours, dans le rapport de M. Monory, que « les actionnaires des sociétés nationalisées étaient spoliés ». Je voudrais bien que l'on m'explique où se trouve, en la circonstance, la spoliation.

Venons en maintenant à votre projet de budget.

C'est un projet de budget de rigueur et d'économies. Vous prévoyez une augmentation des dépenses de fonctionnement de 8,3 p. 100. Jamais un tel effort de compression des dépenses n'avait été entrepris.

Au moment où les crédits de programme des investissements civils augmentent de 22 p. 100, vous accordez une attention toute particulière à des secteurs essentiels comme celui des travaux publics et du bâtiment, avec un fonds spécial pour les travaux publics, avec une majoration des crédits pour l'habitat de 20 p. 100, avec un renforcement vigoureux des dépenses d'assainissement collectif, avec le renforcement massif des dépenses relatives aux économies d'énergie.

Vous ne négligez pas non plus l'emploi. Certes, seulement 13 000 emplois de fonctionnaires sont créés, mais l'aide directe à l'emploi passe de 25 milliards de francs, soit en augmentation de 31,5 p. 100.

Les secteurs public et privé ne sont pas négligés puisqu'ils bénéficieront à la fois des crédits d'investissement et de recherche, des crédits de formation professionnelle, des crédits d'amélioration des méthodes commerciales; le secteur privé recevra une aide de 19,4 p. 100, et vous avez pris en sa faveur bien d'autres mesures.

La simplification, monsieur Fourcade, de l'impôt sur les plus-values foncières — deux régimes au lieu de cinq — ce n'est pas mal !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est deux de trop !

M. Henri Duffaut. L'unification de l'impôt sur les plus-values mobilières au taux unique de 15 p. 100, vous allez me dire que c'est trop encore ! (M. Fourcade rit.)

Je vous pose à mon tour une question: vous avez acheté, monsieur Fourcade, en juillet — je vous le souhaite — quelques valeurs américaines et, au mois de novembre, vous les réalisez. (M. Fourcade rit de nouveau.) Compte tenu de l'évolution du taux du dollar et de l'évolution de la bourse américaine, vous aurez réalisé un bénéfice de l'ordre de 50 à 60 p. 100 qui ne sera soumis ni à l'impôt sur la fortune ni à l'impôt sur les successions. Vous paierez simplement l'impôt sur les plus-values de 15 p. 100 qui a été maintenu par le Gouvernement.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur Duffaut, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Henri Duffaut. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Fourcade, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur Duffaut, je vous remercie de m'autoriser à vous répondre, mais comme vous m'avez provoqué cela me paraît bien naturel !

Monsieur Duffaut, j'ai dit qu'aucun pays moderne qui veut favoriser le dynamisme ne peut se payer le luxe d'avoir trois systèmes d'imposition du capital. On aurait parfaitement pu choisir entre la taxation des plus-values, l'impôt général sur la

fortune ou la modification des droits de succession. Le fait de conserver les trois systèmes est en effet, fiscalement parlant, très mauvais ; cela va complètement détériorer les actifs et la faculté de reprise de l'investissement. Comme, par ailleurs, les objets d'art, les meubles et les tableaux ont été exonérés de l'impôt général sur la fortune — c'est certainement très bien ! — c'est donc l'outil de travail et les biens directement productifs que l'on va taxer trois fois !

Ce n'est pas de cette manière, monsieur Duffaut, quel que soit votre talent oratoire, que vous pourrez augmenter l'investissement, trouver des emplois et retrouver la compétitivité de l'industrie.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Duffaut.

M. Henri Duffaut. Vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question, monsieur Fourcade !

M. Jean-Pierre Fourcade. Je n'ai pas assez d'argent pour acheter des valeurs américaines !

M. Henri Duffaut. Monsieur le ministre, je voudrais par ailleurs vous féliciter d'avoir encouragé l'épargne en relevant la limite des exonérations obligataires et en créant le compte d'épargne en actions. Personnellement, je serai d'ailleurs pour le retour au texte du Gouvernement car je pense que, pour être efficace, un texte ne doit pas souffrir trop d'exceptions.

Je rappellerai également que vous avez allégé les entreprises d'une partie de cette taxe professionnelle avec le dernier collectif, qui s'est traduit par une réduction de 3 800 millions de francs, et que cette réduction va se poursuivre encore au cours de l'année 1983. A cette occasion, je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, parce que vous avez réalisé ce que d'autres avaient promis mais n'avaient pas fait : la péréquation des charges entre les différentes communes. Grâce à cette heureuse disposition, dans ma ville où j'ai beaucoup investi pour assurer la conservation du patrimoine, l'avenir économique, social et culturel, la charge de la taxe professionnelle va passer en 1983, à taux égal, de 120 millions à 73 millions de francs, soit une réduction de 30 p. 100. C'est sensible et, pour une fois, la vertu municipale a été récompensée. Je tenais tout spécialement à vous en remercier, monsieur le ministre.

Quant à l'impôt sur le revenu, vous relevez pour la deuxième fois les tranches de 12,3 p. 100, soit à la limite supérieure de l'inflation. J'ai entendu que l'on vous adressait quelques reproches — peut-être était-ce M. Fourcade, peut-être était-ce M. Poncelet, peut-être étaient-ce d'autres ? — or vous avez créé une tranche de 65 p. 100 alors que, dans l'ensemble, malgré tout, la charge des contribuables est soit stabilisée, soit allégée. Dans le passé, d'autres méthodes avaient été utilisées, qui consistaient à bloquer l'évolution des tranches à zéro ou à des taux intermédiaires entre le taux d'inflation et le taux de blocage et parfois même dès la quatrième ou la cinquième tranche. C'était la méthode oblique. Vous avez choisi la méthode directe. Personnellement, je me félicite de ce choix.

Vous avez décidé la suppression de la redevance de la télévision pour les contribuables âgés de plus de soixante ans et ne payant pas l'impôt sur le revenu. Vous avez maintenu la réduction appliquée, l'an dernier, à la taxe d'habitation. Tout cela va, me semble-t-il, dans un très bon sens.

Mes chers collègues, et ce sera ma conclusion, vous devriez lire le *Figaro*. Vous constateriez le rappel de certains sondages : appréciations contrastées, certes, sur l'évolution économique, sociale et financière de ce pays ; jugements divers en ce qui concerne votre aptitude à régler les différents problèmes de l'heure ; mais jugements unanimes des électeurs, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'U.D.F. et au R.P.R., sur l'incapacité complète et totale de l'opposition à apporter un programme de rechange aux positions gouvernementales.

Quels sont les résultats de votre politique ? Vous avez revalorisé le Smic, le pouvoir d'achat des allocations familiales et celui des ménages, vous avez favorisé l'investissement dans le secteur public et privé.

Par conséquent, il s'agit d'une action qui n'est pas négative, qui n'est pas nulle, mais qui est positive. Telles sont les raisons pour lesquelles, dans ce monde difficile que nous traversons, nous vous apporterons notre soutien, car nous pensons que vous êtes aujourd'hui seul capable d'assurer l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Gérin.

M. Alfred Gérin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget s'inscrit dans une conjoncture internationale à bien des égards maussade. Celle-ci est, en effet, marquée par une généralisation de la récession et l'absence probable de reprise, au moins pour l'année 1983. Ainsi les relations économiques mondiales se traduiront très vraisemblablement par une croissance quasi nulle, une compétition bien évidemment de plus en plus exacerbée, une instabilité croissante et la contraction des échanges mondiaux.

Une telle situation a conduit la plupart des experts des organisations internationales, telles que l'O.C.D.E. ou le fonds monétaire international, à réviser en baisse leurs prévisions économiques, à savoir une croissance quasi nulle pour 1982, une reprise très faible en 1983, un accroissement du chômage, qui pourrait toucher pour cette même année 10,5 p. 100 de la population active européenne.

Malgré une légère baisse du rythme de l'inflation et ses conséquences prévisibles, à savoir une éventuelle réduction des taux d'intérêt, il semble en réalité que le grand problème posé aux économies européennes est bien l'absence de confiance.

Cette absence de confiance entraîne une augmentation de l'épargne liquide, qui traduit elle-même une réaction de prudence devant l'ampleur du chômage, et surtout le report fréquent des investissements.

Dans ces conditions, les taux d'expansion que nous avons connus dans les années 1960 et au début des années 1970 restent désormais inaccessibles. Telles sont les raisons pour lesquelles les pays industrialisés s'engagent, semble-t-il, avec une belle unanimité, dans la voie de l'austérité avec une remise en cause de la conception de l'Etat-providence.

Cette remise en cause passe, bien évidemment, par la compression des dépenses publiques, l'assainissement de la situation financière grâce à un processus de désendettement, le renforcement de la compétitivité des entreprises, certaines remises en cause d'avantages sociaux réputés acquis.

Après avoir passé en revue très rapidement l'évolution de la situation économique sur le plan international, examinons à présent la situation économique de notre propre pays.

Celle-ci se traduit, pour l'année 1982, par une baisse de la production industrielle, une augmentation bien moins importante qu'en 1981 de la consommation des ménages, une diminution très importante de la valeur du franc par rapport au dollar — qui pèse lourdement sur notre balance commerciale, alors que notre endettement extérieur croît dans des proportions considérables — une aggravation plus que préoccupante du déficit de la balance des paiements et, enfin, une détérioration de la position monétaire extérieure de la France.

Sur le plan de l'emploi et de la situation sociale, nous assistons à un léger ralentissement de la progression du nombre des demandeurs d'emploi. Mais il faut dire que le problème du chômage reflète exactement la situation économique très préoccupante, puisque ce sont, en effet, les chômeurs de longue durée qui ont vu leur situation se dégrader de plus en plus depuis un an, leur nombre étant en augmentation de 32,6 p. 100 par rapport à 1981.

Votre budget, monsieur le ministre, s'inscrit donc dans une situation internationale où les perspectives de relance sont quasi inexistantes et dans une situation intérieure qui, le moins que l'on puisse dire, n'est guère encourageante.

Le projet de budget pour 1982 se traduisait essentiellement par une augmentation considérable des crédits affectés aux différents départements ministériels. Dans les discours officiels, il n'était question que de relance par l'investissement, de relance par la consommation.

Aujourd'hui, le dernier slogan à la mode, si je puis m'exprimer ainsi, c'est : « Dépenser moins pour dépenser mieux ! »

Aussi, allons-nous examiner si, sur le plan de la rigueur qui constitue une notion quelque peu nouvelle pour les formations politiques actuellement au pouvoir, du soutien à l'investissement et plus généralement de ce que vous appelez la « maîtrise financière », ce budget pour 1983 répond à vos espoirs et à nos interrogations.

En ce qui concerne la rigueur, les hypothèses économiques que vous avancez pour 1983 sont très certainement plus prudentes que celles que vous présentiez lors du débat sur la loi de finances pour 1982. Pourtant les chiffres que vous mettez en avant : 2 p. 100 de croissance pour le produit intérieur brut, 1,5 p. 100 pour la formation brute de capital fixe des entreprises sont encore bien trop optimistes.

En effet, les taux de croissance pour 1982 retenus par les instituts de conjoncture, de même que ceux qui sont avancés soit par le Conseil économique et social ou le commissariat au Plan, soit par le bureau de formation et de prévisions économiques, sont très largement en retrait par rapport aux chiffres officiels.

En outre, comme je l'indiquais au début de mon propos, les perspectives pour 1983 restent très incertaines, qu'il s'agisse de la consommation, des investissements, de la demande étrangère, de la demande à terme, et n'exerceront aucun rôle moteur pour tirer la croissance au cours de l'année 1983.

Vous reconnaissez vous-même d'ailleurs, dans les comptes prévisionnels associés au projet de loi de finances — pages 8 et 9 — que, « au total, les hypothèses économiques doivent être considérées comme relativement optimistes ».

Une telle fragilité des comptes économiques ne peut évidemment manquer d'affecter la solidité du dispositif budgétaire lui-même.

Si l'on assiste à un certain freinage de la dépense publique, celui-ci est, en réalité, tout à fait relatif, si l'on songe à la progression des dépenses de l'Etat que nous avons connue entre 1980 et 1983, au doublement de la dette en valeur, à la création de plus de 200 000 postes de fonctionnaires, au quadruplement en deux ans du déficit public, alors que, dans le même temps, la richesse nationale n'a augmenté que de 5 p. 100.

Ajouterai-je que les artifices de présentation que vous avez utilisés et qui ont déjà été abondamment dénoncés aussi bien à l'Assemblée nationale qu'à cette même tribune par notre rapporteur général s'apparentent plus, étant donné l'importance de leur montant — à savoir au minimum 23 milliards de francs — à des manipulations budgétaires qu'à de véritables reclassements limités que l'on a pu observer au cours des dernières années.

L'utilisation de tels procédés est contraire aux principes budgétaires d'unité et d'universalité, puisqu'en tout état de cause le rythme d'aggravation des prélèvements obligatoires atteindrait — je dis bien atteindrait puisqu'apparemment, ce chiffre n'est pas rendu public — 45 p. 100 en 1983, ce qui est pour le moins considérable.

Examinons si votre projet de loi de finances est adapté aux besoins de l'appareil productif.

Les deux nouvelles pièces maîtresses de votre politique sont constituées par l'augmentation massive des aides à l'industrie et à la recherche.

Nous sommes bien entendu favorables — qui ne le serait pays ? — à l'augmentation des crédits de la recherche et nous approuvons l'objectif, défini par le Gouvernement, de consacrer 2,5 p. 100 du produit intérieur brut à la recherche d'ici à 1985. Mais accroître massivement des crédits de recherche, dont on ne sait pas en réalité dans quelles proportions les entreprises industrielles en bénéficieront, ne constitue pas toujours un gage de leur bon usage.

Nous avons l'impression — nous avons eu l'occasion de l'indiquer à votre collègue, M. le ministre de l'industrie et de la recherche, lors de l'examen du projet de loi d'orientation sur la recherche — que le Gouvernement semble confondre l'effort en faveur des chercheurs avec l'effort en faveur de la recherche, son application et sa rentabilité !

Les aides à l'industrie profitent essentiellement au secteur nationalisé. La grande ambition fixée par le ministre de l'industrie et de la recherche était que ce secteur devienne « le fer de lance de la mutation technologique de la France ».

Belle formule en vérité mais, en réalité, en dehors de ces déclarations d'intention, nous avons l'impression que le secteur nationalisé, plutôt que d'être le moteur de la relance, est devenu un véritable gouffre.

Dix-sept milliards de francs d'apport en capital seront consacrés au nouveau secteur public pour les années 1982-1983 ; 30 milliards supplémentaires devront être financés avant la fin de 1983 ; 27 milliards de francs devront être dégagés en 1986 pour le financement du plan sidérurgique.

Toutes les entreprises nationales sans exception, anciennes ou nouvelles, sont en déficit en cette fin d'année 1982 pour des raisons diverses. Toutes souffrent d'un cruel endettement. D'ores et déjà, il paraît douteux que les crédits budgétaires suffisent à éponger les pertes accumulées dans le passé.

Comment croire, dans ces conditions, qu'ils puissent servir à mettre en œuvre les investissements importants, urgents, qu'exige pourtant la compétition internationale ?

De son côté, l'aide que vous apportez aux industries non nationalisées ne pourra malheureusement pas remédier aux difficultés fondamentales que connaissent les entreprises, et qui se traduisent par une recrudescence des faillites : 17 000 depuis le début de cette année.

En outre, curieusement, ce budget de soutien à l'investissement ne favorise nullement l'équipement public, puisque les dotations ouvertes au titre de l'investissement civil progressent, cette année, à un rythme considérablement moins élevé que les années passées.

C'est notamment le cas pour le commerce et l'artisanat, pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui traversent une conjoncture désastreuse — j'avais eu l'occasion de le rappeler à cette tribune — puisque les concours sont en baisse pour le bâtiment, et malheureusement l'appui du fonds spécial des grands travaux apparaît trop faible ou trop tardif.

Or la situation financière des entreprises est d'une gravité exceptionnelle qui exige un effort de redressement massif et urgent.

Le Gouvernement, malheureusement, ne s'oriente nullement dans cette direction. Les prélèvements obligatoires ne cessent d'augmenter. Les entreprises se sont vues dans l'obligation de financer sur leur marge le point de T. V. A. supplémentaire, au moment même où l'on bloquait leurs prix.

Comment dès lors s'étonner que plus de 80 p. 100 des chefs d'entreprise se déclarent convaincus que la sortie de la crise passe par la mise en place d'une politique économique tout à fait nouvelle et différente de celle qui est proposée à l'heure actuelle ?

Ils réclament en priorité et à juste titre une entière liberté de gestion que vous leur refusez.

Je voudrais, enfin, plus particulièrement insister sur l'une des options fondamentales de votre loi de finances, à savoir « la maîtrise financière ».

En réalité, si la volonté d'endiguer le flot des dépenses est affirmée, elle n'est malheureusement pas suivie d'effets. Le déficit budgétaire que vous « contenez » à 3 p. 100 du produit intérieur brut dépassera, et vous le savez bien, 117,8 milliards de francs.

La pression fiscale sera loin d'être stabilisée, notamment si, comme il est à craindre, l'augmentation du produit intérieur brut n'atteint pas les 2 p. 100 que vous prévoyez.

Les économies sévères pour redresser les comptes sociaux entraîneront très vraisemblablement une augmentation des cotisations de sécurité sociale, un accroissement des charges des entreprises. L'assurance donnée par M. le Premier ministre de ne pas augmenter les charges des entreprises ne vaut effectivement que jusqu'au 30 juin 1983. Le nouveau mode de calcul des cotisations des exploitants individuels se traduira, en réalité, par une augmentation de leurs charges, sans compter l'institution d'une contribution de solidarité chômage qui n'est nullement exclue.

Dans le même sens, nous assistons à un nouvel alourdissement des prélèvements obligatoires, qui se traduira par une augmentation de la pression fiscale globale, une augmentation des prélèvements sociaux pour assurer le financement des comptes de la sécurité sociale et de l'U.N.E.D.I.C. et ainsi les prélèvements sur l'économie continuent de progresser de 1 p. 100 par an alors même que les déficits publics atteignent des niveaux sans précédent depuis l'avènement de la V^e République.

Dernière inquiétude enfin : le financement des différents déficits budgétaire et social.

S'il est vrai que les montants des différents déficits sont plus que préoccupants, leur financement pose également un certain nombre de problèmes. En effet, l'épargne des ménages ne s'oriente pas suffisamment vers des actes financiers. De plus, l'épargne courte est largement dominante. De son côté, le marché obligataire ne suffit plus, en réalité, qu'à financer le déficit budgétaire.

Il est à craindre, dans ces conditions, que le Gouvernement ne se voie dans la triste obligation d'accélérer la création monétaire, qui, elle aussi, atteint des proportions inquiétantes, alors même que notre monnaie, malgré deux dévaluations et un emprunt de 4 milliards de dollars, reste éminemment fragile.

Le stock de bons du Trésor n'est-il pas passé de 83 milliards de francs, fin 1980, à plus de 200 milliards de francs en cette fin 1982 ?

Une rigueur plus apparente que réelle, un soutien à l'effort d'investissement non adapté aux besoins de l'appareil productif, une absence de maîtrise des équilibres financiers, telles sont bien les caractéristiques du projet de loi de finances que vous nous présentez aujourd'hui.

Les mesures qu'il comporte ne permettront malheureusement pas de résoudre sainement le problème fondamental des déficits budgétaire et social. Elles contribueront à alourdir les prélèvements obligatoires, favoriseront l'accélération de la création monétaire ; elles mettront en péril la tenue de notre monnaie.

Ce budget, enfin, par l'insuffisance des crédits d'équipement et de fonctionnement attribués aux collectivités locales, laisse bien mal augurer de la bonne application de la décentralisation : les élus locaux éprouveront de plus en plus de difficultés à équilibrer leurs budgets ; ils se verront dans la triste obligation d'augmenter la pression fiscale locale.

Ils ont, au demeurant, de plus en plus l'impression que le Gouvernement s'empresse de décentraliser les pouvoirs et les responsabilités sans pour autant leur donner les moyens financiers de les exercer, d'où leur scepticisme.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, dans ces conditions, que nous ne puissions voter en l'état le texte que vous nous soumettez. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Caillavet.

M. Henri Caillavet. Monsieur le ministre, m'adressant à vous au nom des radicaux de gauche, je vous dirai que, dans la crise nationale et internationale qui vous cerne, votre budget traduit un aménagement de cap convenable, que la loi de finances pour 1983 exprime une orientation réaliste, une novation que je qualifierai de raisonnable, alors que, l'an dernier, nous vous avions déjà apporté notre approbation.

Toutefois — vous vous en souvenez — nous avions, cette année-là, formulé quelques observations. Nous considérons, par exemple, que, puisque vous aviez la durée, vous auriez pu étaler dans le temps certaines de vos réformes, ce qui nous aurait permis peut-être d'éviter quelques erreurs et, si vous acceptez cette expression, « de moins charger la barque ».

Cependant, nous avons accepté votre confiante argumentation. A l'époque, vous nous avez dit : il ne faut pas décevoir l'impatience des classes laborieuses, des plus défavorisés, il faut rechercher la solidarité, il faut s'adosser à la jeunesse pour restructurer notre économie et pour tenter une relance de celle-ci par la consommation. Les radicaux de gauche, avec moins de fougue, voire quelques réserves, monsieur le ministre, ont emprunté votre chemin.

Par exemple encore — tout à l'heure M. Fourcade y faisait allusion — nous aurions préféré, c'est vrai, des nationalisations à 51 p. 100. M. Duffaut avait d'ailleurs raison de rappeler que, si aujourd'hui la charge est plus lourde, c'est bien parce qu'une ancienne majorité, ayant saisi le Conseil constitutionnel, a obtenu des indemnités supplémentaires qui se retrouvent dans le projet de budget.

Quoi qu'il en soit, nous vous avons encore accordé notre confiance. Pourquoi ? Parce que les nationalisations étaient rendues indispensables par suite du délabrement de pans entiers de notre économie. M. Duffaut avait raison de rappeler à l'instant que la plupart des grands groupes industriels étaient passés au rouge. Dès lors, si nous n'avions pas nationalisé, nous aurions assisté à des fermetures d'usines, des aggravations du chômage et, partant, à la mise en cause de notre indépendance nationale.

Par ailleurs, les radicaux de gauche n'ignorent pas les difficultés que vous rencontrez dans le domaine des échanges, bien évidemment. Mais à qui incombe cette faiblesse ? Certainement pas à vous, car depuis 1970 notre appareil productif n'a cessé de se dégrader par suite de la faiblesse des investissements : moins 7 p. 100 en 1979, moins 8 p. 100 en 1980. Il faut le constater de bonne foi et peut-être avec quelque tristesse : à la veille du 10 mai 1981, les résultats obtenus dans certains domaines essentiels, celui de la machine-outil, celui de la robotique, celui de l'informatique — vous savez que je siège à la commission nationale de l'informatique et des libertés, monsieur le ministre — celui des licences, ne cessaient de se dégrader.

Je sais bien, M. Raymond Barre entendait protéger le franc. Comme le rappelait également à juste titre notre éminent collègue M. Duffaut, dont on se plait toujours à louer la jeunesse d'esprit et la documentation, c'est-à-dire les vastes connaissances, à cette

époque certaines monnaies s'étaient en quelque sorte revalorisées exceptionnellement, le Deutschemark, le franc suisse, la livre sterling. Il y avait donc érosion monétaire par rapport à ces monnaies.

C'est pourquoi il faut parler aujourd'hui avec beaucoup de pudeur des deux dévaluations — je le dis à mon excellent collègue M. le rapporteur général — qui ont été accomplies, en espérant que nous ne serons pas acculés à une troisième.

C'est donc avec raison que le Gouvernement se soucie — vous l'avez d'ailleurs rappelé cet après-midi, monsieur le ministre — de la balance du commerce extérieur, qui, semble-t-il, a aujourd'hui tendance à se redresser ; nous ne pouvons d'ailleurs qu'espérer l'affirmation de cette tendance.

A mon avis, monsieur le ministre, les précédents gouvernements se sont trompés de crise. Vous-même, lorsque vous avez pris en charge le ministère qui est le vôtre, vous n'avez peut-être pas suffisamment appréhendé les éléments extérieurs de cette crise. Mais, à la vérité — c'est ce que je ne comprends pas dans les critiques que l'on vous fait — on ne veut pas reconnaître que vous avez maintenant mesuré exactement l'événement et que, de ce fait, forte des mutations qui sont intervenues, votre conduite courageuse est à placer à votre crédit parce qu'elle traduit votre honnêteté intellectuelle.

Lorsque j'analyse ce budget — je serai bref — je constate, monsieur le ministre, que vous avez choisi avec raison un profil bas : un taux de croissance de 2 p. 100, une majoration de la consommation des ménages de 1,6 p. 100 alors que, l'an dernier, vous aviez précisément choisi des taux de 3,3 p. 100 et 2,3 p. 100. En revisant donc vos propositions en baisse, vous vous révélez homme raisonnable. Vous avez opté pour un budget qui, d'une part, trace la rigueur et, d'autre part, affirme la sélectivité pour maintenir une politique économique dynamique. Je tiens à vous en complimenter avant que de vous adresser sinon des reproches, tout au moins quelques légers griefs, et de vous poser une question.

Je vous complimente en tant que radical de gauche, parce qu'il n'est pas facile pour un ministre d'admettre que l'orientation majeure précédente, qui retenait la relance économique grâce à la relance de la consommation intérieure, est aujourd'hui presque abandonnée, en tout cas qu'elle a été singulièrement corrigée. Désormais, vous êtes entré dans l'ère des économies, dans l'ère de la maîtrise financière. Tant mieux, parce qu'effectivement un budget qui est en déficit de 3 p. 100 par rapport au P.I.B. — M. Duffaut l'a également rappelé tout à l'heure — ne révèle pas une situation exceptionnellement anormale, bien au contraire : il s'inscrit dans la règle générale ; mais, partant, nous considérons que c'est une limite qu'il ne faut évidemment pas dépasser, et vous avez vous-même dit avec beaucoup de franchise qu'elle ne le serait point.

Je vous approuve donc tout naturellement d'avoir passé au crible les services votés et de vouloir réaliser 8 p. 100 d'économies. Ce n'est pas chose facile et, pour porter pareillement le fer dans le train de vie de l'Etat, il faut beaucoup de courage et de persévérance, car je vous demanderai bien évidemment, monsieur le ministre, de rester vigilant. Toutes les créations d'emplois dans la fonction publique ou dans le secteur parapublic ne sont pas, loin de là, porteuses d'expansion. On vous invitera donc à être toujours vigilant, c'est-à-dire méfiant.

Il est un autre sujet sur lequel le mouvement des radicaux de gauche entend manifester sa satisfaction : maintenant, vous vous efforcez le plus souvent possible de substituer des allègements d'impôts aux subventions. Il s'agit là d'une méthode saine et, en cela, votre effort est méritoire. Je n'ignore pas que vous avez la volonté de poursuivre dans cette voie, quoique celle-ci soit très difficile.

Autre motif d'approbation : le renforcement économique de l'appareil productif du pays. En effet, il est très sage d'avoir majoré de 17,8 p. 100 le budget de la recherche civile au profit de l'informatique, du spatial et de l'aéronautique, au même titre d'ailleurs qu'il est raisonnable — je ne crains pas de l'affirmer — d'avoir augmenté de 23,7 p. 100 les crédits industriels, outre la mise à disposition, dans le secteur nationalisé, de dotations importantes pour appuyer une politique industrielle indispensable lorsque d'ailleurs, au demeurant, M. le Président de la République nous a invités, récemment, à cet effort.

Enfin — c'est un autre point d'accord — nous soutenons votre initiative de revaloriser les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; c'est simplement la justice, mais vous, enfin, vous appliquez une règle de justice. Je prie M. Fourcade de m'excuser, bien qu'il soit de ma région, de ma terre, mais c'est encore la justice de frapper d'un taux de 65 p. 100 les revenus supé-

rieurs à 541 000 francs. Nous n'allons pas compromettre par cette mesure l'initiative des Français et des cadres supérieurs de la nation.

Nous approuvons pleinement votre politique active pour l'emploi, monsieur le ministre, notamment sur le plan de la formation professionnelle, puisque vous avez majoré vos crédits de 30 p. 100.

Evidemment, il subsiste des insatisfactions et quelques ombres. En effet, pour tenter de maintenir les grands équilibres financiers, vous avez quelque peu, ce que nous regrettons, sacrifié le champ d'action des P. M. E., des P. M. I. et de l'artisanat.

Il nous paraissait opportun de procéder à certains allègements fiscaux qui s'imposaient.

Nous regrettons également l'annulation de crédits militaires, sans consultation du Parlement. C'est surtout cela que nous vous reprochons.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Henri Caillavet. Vous êtes en droit, bien sûr, de mener cette politique, mais alors, consultez le Parlement ! En tant que radical de gauche, je tenais à le souligner.

Nous déplorons, c'est vrai, l'échec momentané — nous pensons qu'il est, en effet, momentané — de l'harmonisation fiscale entre les salariés et les non-salariés.

Mais surtout — là, je rejoins quelques critiques formulées par l'opposition — nous regrettons l'insuffisance de la dotation globale de fonctionnement. Il est évident que nous allons connaître de ce fait de très sérieuses difficultés pour l'établissement de nos budgets communaux. Nous souhaiterions, mais sans doute ne pourrez-vous pas nous entendre, pouvoir obtenir au moins une dotation non pas de 8,8 p. 100, mais de 13 p. 100 ou 15 p. 100. Allez-vous pouvoir nous accompagner ? Etes-vous capable de faire cet effort ? En avez-vous les moyens ? Je suis persuadé que, à titre personnel, vous voudriez bien nous entendre, mais encore faut-il que vous en ayez la faculté.

Croyez bien que si vous pouviez répondre favorablement, c'est presque d'enthousiasme que nous voterions votre budget, alors que c'est surtout par raison que nous allons le voter et aussi par souci de respecter un pacte politique.

Je pourrais, monsieur le ministre, poursuivre cette énumération de quelques insatisfactions. Un sujet me tient à cœur, celui des médias. Vous allez taxer les magnétoscopes. Je crains, je vous le dis très franchement, que pour une somme quelque peu dérisoire par rapport aux masses budgétaires en cause, vous ne cassiez des éléments de culture. Le magnétoscope est en effet un élément majeur de la culture.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Henri Caillavet. En taxant les magnétoscopes, et rudement, vous allez atteindre une clientèle de gens peu fortunés qui ne peuvent aller au théâtre ou fréquenter les concerts, mais qui ont le goût de l'art. Je pense que vous commettez là une erreur. Je vous le dis en toute franchise parce que, dans ce domaine, je pense pouvoir porter un jugement.

D'autres reproches peuvent encore vous être adressés, notamment à propos de l'alourdissement des charges dans le domaine social agricole. Tout cela, vous le savez et nous le savons tous.

Nous appartenons à une formation politique responsable et nous participons politiquement à la majorité présidentielle. Les radicaux de gauche ne sont pas maximalistes, monsieur le rapporteur général, ils sont réalistes et ils entendent se saisir des opportunités.

Nous savons que d'innombrables difficultés, hélas ! guettent le Gouvernement. Nous savons que la reprise économique est difficile. Nous savons qu'il y a de la lassitude chez quelques entrepreneurs. Nous constatons un immobilisme assez important, notamment dans le secteur bancaire nationalisé, alors qu'il devrait y avoir incitation et recherche d'actions. Je pense, monsieur le ministre, que vous allez fustiger les responsables de ce secteur et les entraîner.

Nous connaissons toutes ces gênes et nous savons aussi qu'au plan extérieur, nous sommes confrontés à des difficultés. Je suis très étonné que personne, jusqu'à maintenant, n'ait dit que la récession qui menace la République fédérale d'Allemagne reste un péril pour nous. C'est notre premier client, nous sommes son premier fournisseur. S'il n'y a pas reprise de l'économie allemande, s'il y a au contraire dégradation de celle-ci, nous pouvons craindre que certains équilibres auxquels vous êtes attaché ne soient compromis. Hélas, vous n'êtes pas maître

de l'événement, vous ne pouvez pas avoir de prise sur lui, pas davantage sur la politique américaine, sur la politique japonaise.

S'agissant de ce budget, de la loi de finances, nous considérons, nous, radicaux de gauche, qu'en l'état il est impossible de faire mieux — c'est notre conclusion — sauf à revenir à certains errements anciens que nous avons condamnés, sans défaillance, jamais d'une manière excessive, mais toujours d'une façon soutenue.

La direction arrêtée paraît bonne, les procédures engagées semblent recevables, quoique toujours amendables, et les grands équilibres sont à peu près protégés.

Bref, et c'est ma conclusion, la spécificité de ce budget, monsieur le ministre, est qu'il privilégie l'investissement par rapport au seul fonctionnement. Il a le mérite d'innover. Il prépare, nous le croyons, à moyen terme, les remises en ordre des interventions de l'Etat.

Aussi, malgré quelques regrets, voire quelques inquiétudes, j'ajouterai même quelques doutes — mais un budget est un pari, un pari sur la vie, un pari sur la vie économique d'un pays — nous approuvons l'honnêteté de votre démarche, la probité de votre présentation, les buts que vous vous assignez. Partant, vous pouvez être assuré de notre confiance, je dirai même mieux, de notre concours. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances qui est aujourd'hui soumis au Sénat mérite d'être examiné en se référant à une déclaration récente du ministre du budget au sujet de l'utilisation des différents instruments de la politique économique.

Vous avez en effet déclaré, monsieur le ministre, le 9 novembre dernier, devant un comité d'experts, « qu'il ne saurait être question de faire du déficit budgétaire un moyen durable de stimulation de la croissance ». Et vous avez ajouté que le montant du déficit doit être maintenu à un « niveau acceptable ».

Une telle déclaration, au plan de la théorie et des principes, sans être exagérément novatrice est intéressante car beaucoup d'économistes, à la lumière de l'évolution des politiques conjoncturelles menées en Europe et aux Etats-Unis, s'interrogent sur la compatibilité et les limites de la politique budgétaire dès lors que les autorités poursuivent des objectifs monétaires. Plus précisément, la question consiste à se demander si l'on peut, au moyen de la politique budgétaire, influencer sur la production et la demande alors que, dans le même temps, on poursuit des objectifs visant à maîtriser la croissance monétaire.

Au plan des principes, et au vu de vos déclarations, il semble que vous ayez adopté pour une part un tel point de vue.

Vous conviendrez cependant qu'un tel jugement peut paraître singulier venant d'un ministre en exercice qui, l'année dernière, lors de la présentation de son budget, vantait — sans doute exagérément — les mérites d'une relance opérée par une augmentation plus que vigoureuse des dépenses publiques.

En dépit de nos vives réserves et d'avertissements réitérés, dont vous n'avez pas tenu grand compte, vous avez cru pouvoir relancer l'activité en accroissant brusquement le déficit budgétaire, en augmentant de façon sensible le pouvoir d'achat des salariés, les prestations sociales, en prétendant diminuer le chômage par une réduction de la durée du travail. On évalue généralement à huit ou quatorze mois le temps nécessaire à la mise en œuvre d'une politique conjoncturelle pour en mesurer les effets. Il est frappant de constater que, s'agissant du plan de relance du gouvernement Mauroy, les délais d'appréciation furent beaucoup plus brefs.

La relance, il n'y en eut point, sinon une relance de nos importations qui a profité essentiellement à nos partenaires, creusant notre déficit commercial au point que le chiffre de 100 milliards n'est plus une prévision. Durant cette période, le déficit budgétaire, financé à concurrence de plus de la moitié par la création monétaire, a contribué à nourrir l'inflation durant le premier semestre et à alimenter le déficit de la balance des paiements par un excès de la demande sur la production nationale.

Notre différentiel d'inflation s'est creusé avec nos partenaires, passant de 3 points au premier semestre 1982 à 5,5 points un an plus tard. La production industrielle stagne depuis le troisième trimestre de 1981.

Le chômage a continué de progresser, à un rythme certes moindre que chez nos partenaires, mais ce résultat est imputable pour l'essentiel aux créations massives d'emplois dans le secteur public et à des départs en préretraite dans le cadre des contrats de solidarité : autant de charges nouvelles qui pèseront lourdement et durablement sur le budget de l'Etat.

Ne voyez en ce rappel d'une situation attristante aucune intention polémique de ma part. Cet échec, pour grave qu'il soit, n'est pas seulement le vôtre, il est celui de notre pays. Mais il était nécessaire de rappeler tout cela pour comprendre comment, au lendemain de la deuxième dévaluation du franc, le Gouvernement, en plein désarroi, a dû changer brutalement les priorités et les objectifs de sa politique.

Il fallait d'abord prendre une première série de mesures d'assainissement de la sécurité sociale.

Puis votre collègue M. Delors s'est trouvé contraint — malgré ses engagements — d'instituer un blocage des prix draconien, sans précédent ; ce blocage fait suite aujourd'hui à un « contrôle » qui demeurera aussi contraignant et dont on mesurera, hélas ! tous les effets anti-économiques. Blocage des prix, mais aussi blocage des salaires pour la première fois depuis trente ans, et donc baisse du pouvoir d'achat des Français et remise en cause de la politique contractuelle.

La dégradation de la situation était telle qu'il fallait effectivement mettre en œuvre une politique restrictive sévère dont les effets se révéleront douloureux en matière d'emploi et de revenus. Mais reconnaissez à votre tour que cette situation était bien le résultat de votre choix délibéré d'avoir augmenté de façon totalement inconsiderée les dépenses publiques et les dépenses sociales et de votre négligence à l'égard de la croissance des coûts de production.

A charge pour M. Mauroy d'expliquer, tout au long de l'été, qu'en fait il ne s'agissait que d'un approfondissement de sa politique ! Mais la réalité était tout autre : il vous fallait désormais tenir compte, de ce que cette politique aventureuse ne pouvait plus durer, sous peine de voir le franc à nouveau menacé en dépit de deux dévaluations.

Dès lors, brusquement, à la rentrée, les objectifs et le langage ont bien changé. Il n'est plus question aujourd'hui que de réalisme et de rigueur ; et le Premier ministre lui-même vient de découvrir qu'il y avait là une « inflexion de sa politique ».

La publication de votre projet de budget, avec l'annonce quasi simultanée d'un emprunt de 4 milliards de dollars, sur lequel je reviendrai, témoignait de la fermeté de ces nouvelles orientations.

Mais précisément, au plan des faits, il n'est pas sûr que ce budget traduise pleinement vos intentions. Le Gouvernement semble aujourd'hui persuadé qu'en bloquant les prix et les salaires, en fixant le déficit prévisionnel du budget à 117 milliards de francs, il parviendra à ralentir durablement l'inflation, à améliorer la compétitivité des entreprises, à réduire notre déficit commercial et à restaurer la confiance sur les marchés des changes à l'égard de notre monnaie.

En réalité, rien n'est moins sûr ! Au-delà de la rigueur apparente, il reste que l'économie française est sortie considérablement affaiblie de l'épreuve difficile à laquelle vous l'avez soumise. Une telle détérioration promet d'être durable lorsque l'on considère la conjoncture internationale, qui demeure déprimée. Et vous ne surmonterez pas les difficultés que vous avez délibérément créées avec des déclarations d'intention.

Parmi les faiblesses de notre économie, la plus préoccupante est sans doute l'importance des déficits publics.

Lors de votre arrivée au Gouvernement — vous l'avez reconnu — vous avez trouvé une situation financière parmi les plus saines par rapport à l'ensemble des pays industrialisés.

Depuis lors, 50 milliards de déficit supplémentaires ont été réalisés en 1981, 95,5 milliards de déficit prévisionnel pour l'exercice 1982, 117 milliards pour le projet que vous nous soumettez aujourd'hui. Ces chiffres sont supérieurs au total du déficit cumulé depuis 1958.

Aujourd'hui, vous affirmez que le montant du déficit doit être maintenu à un niveau « acceptable ». Faut-il redire qu'un déficit atteignant 3 p. 100 du produit intérieur brut n'est pas un rapport significatif dans notre pays doté d'un marché financier trop étroit par rapport à nos partenaires. Il ne saurait donc y avoir de financement « sain » d'un tel déficit, c'est-à-dire par un recours à l'épargne, sans que celui-ci ne s'exerce au détriment des concours à l'économie.

Le déficit des finances publiques n'est donc pas — vous avez eu raison de le souligner — un instrument adapté au soutien de la croissance et de l'emploi.

Mais le mal est fait, et vous êtes prisonniers, aujourd'hui, de vos errances d'hier. C'est, pour l'essentiel, par de la création monétaire et, donc, par de l'inflation que vous financez vos déficits.

Deux chiffres sont significatifs à cet égard : 218 milliards de bons du Trésor en circulation aujourd'hui contre 61 milliards en 1981.

Vous objecterez qu'on ne saurait réduire brutalement le déficit sans que cela s'effectue au détriment de la croissance et de l'emploi et que, par ailleurs, vous avez fait de gros efforts pour comprimer la progression des dépenses publiques à 11,8 p. 100. Certes, mais ce qui importe, c'est la tendance à la progression qui demeure inscrite dans le déficit prévisionnel. Faut-il donc parler de rigueur ?

Par ailleurs, la présentation comptable de certains documents, sensiblement modifiée par rapport à l'année dernière, ne nous permet pas d'apprécier avec la précision souhaitée l'évolution de la structure budgétaire d'une année sur l'autre, ce qui a conduit un grand nombre de nos collègues à révoquer certains chiffres concernant le déficit prévisionnel, la croissance des dépenses et la pression fiscale.

Mais quelle que soit la présentation, il y a lieu de souligner que certaines dépenses de fonctionnement ont été tellement comprimées qu'il faudra sans doute les rétablir en cours d'année par des collectifs budgétaires.

Je ne m'étendrai pas sur la démonstration faite par nos collègues Blin et Fourcade en ce qui concerne la débudgétisation de certaines dépenses ainsi que sur l'aspect trompeur de ce budget vis-à-vis des collectivités locales, mais je me bornerai à deux remarques.

D'abord, s'agissant du budget de la défense, j'observe que, pour la première fois depuis le vote et la mise en œuvre de la loi de programmation, les crédits militaires progressent sensiblement moins que l'ensemble du budget. Après les améliorations effectuées en 1982, c'est une régression de notre effort de défense qui s'amorce, menaçant ainsi la crédibilité de notre défense et l'influence de notre politique étrangère. Il y a là, monsieur le ministre, des orientations regrettables que vous seul devez assumer.

Ensuite, nous souhaiterions, de plus, connaître avec précision le montant global des concours au financement des entreprises publiques, compte tenu des déclarations récentes du Premier ministre, déterminant ainsi la part réelle consacrée aux investissements.

En résumé, et compte tenu des observations que je viens de formuler, nous avons quelques raisons de penser que la rigueur que vous annonciez ne dépasse guère le stade des intentions.

A cela s'ajoute la situation de la sécurité sociale et le financement de l'assurance chômage. Compte tenu des incertitudes qui résultent des chiffres qui nous ont été fournis, il semble bien que les mesures prises ne suffiront pas à combler le déficit. En ce qui concerne le financement de l'U.N.E.D.I.C., la question reste entière et, le chômage, hélas ! augmentant, il faudra faire face à des dépenses nouvelles.

Vous êtes aujourd'hui prisonnier de l'engrenage des déficits que vous avez résolument créés et encouragés.

Ce bref aperçu de votre budget nous conduit à examiner les autres carences graves dont souffre l'économie française, et qu'à l'évidence, il ne contribuera pas à pallier.

Il y a, d'abord, le déficit de notre commerce extérieur.

Le creusement spectaculaire de celui-ci a laissé perplexe certains « prévisionnistes ». Pourtant, notre inflation a été beaucoup plus forte qu'à l'étranger et les entreprises ont vu, depuis 1981, croître leurs charges dans des proportions considérables.

Leur endettement préoccupant s'alourdit avec la hausse constante des taux d'intérêt, les privant ainsi des possibilités d'investir et des gains de productivité. Dans le même temps, les charges sociales des entreprises ont crû de façon inconsidérée.

Les deux dévaluations du franc auraient dû offrir un avantage de compétitivité à nos entreprises, mais l'impréparation et la précipitation dans lesquelles elles ont été effectuées ont, à l'inverse, produit des effets pervers.

Les mesures d'accompagnement, notamment le blocage des prix, les ont empêchées de rétablir leurs capacités de financer leurs investissements, condition indispensable pour vendre plus et rapidement à l'étranger.

A l'inverse, notre déficit s'aggrave du fait de la dépréciation de notre monnaie, qui renchérit nos produits importés, notamment le pétrole. Les prix des matières premières alimentaires et industrielles importées par la France, qui baissent en monnaies étrangères sur les marchés internationaux puisque, de l'indice 121,1 en 1981, on passe à l'indice 111,6 en août 1982, augmentent fortement lorsqu'on les paie en francs français; l'indice passe alors de 147,6 à 165.

Voilà la première séquelle d'un an de relance: un déficit considérable de notre commerce extérieur qui ne cesse, comme on vient de le voir encore récemment, de mettre en danger le franc.

Autre carence grave: je veux parler de l'épuisement de nos réserves en devises.

La Banque de France possédait officiellement, en mai 1981, 41,6 milliards de francs en devises; au 9 septembre 1982, il n'en restait que 23 milliards. Probablement fortement endettée par des accords de Swaps, il fallut donc réagir et emprunter à l'étranger. Le coût de l'opération: 70 milliards de francs, dont 42 milliards d'intérêts payables sur dix ans.

Or vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que seul un rétablissement durable de notre commerce extérieur mettra un terme à la fragilité de notre monnaie.

Je ne peux pas ne pas souligner la très rapide progression de l'endettement de notre pays.

La dette extérieure de la France s'élève aujourd'hui à 45 milliards de dollars; or il faut remarquer que le rythme de progression croît de façon alarmante: 20 milliards de francs en 1980 et 40 milliards de francs en 1981, 70 milliards de francs aujourd'hui.

Or, très vite, les prêteurs observeront deux phénomènes: le rythme de progression de la dette que je viens de rappeler, mais aussi la destination des emprunts. Jusqu'à présent, les entreprises nationales finançaient ainsi leurs investissements. La montée du dollar a accru les charges courantes de façon telle qu'elles doivent aujourd'hui emprunter à nouveau pour y faire face. Si nous n'y prenons garde, nous prendrons la pente du Brésil.

Il s'agit là d'un procédé de gestion malsain, qui, si l'on n'y prend pas garde, pourrait nous conduire à un nouvel engrenage.

Enfin, la situation préoccupante de nos entreprises: écrasées par trop de charges nouvelles, celles-ci ne peuvent plus investir.

Mais, au-delà de ces chiffres, faut-il souligner qu'un investissement est avant tout un risque pris par des entreprises? Comment prendre des risques dans un climat où l'on a tout fait pour détruire la confiance et où, de jour en jour, le Gouvernement multiplie les déclarations les plus contradictoires?

Le Président de la République ne manque pas une occasion d'insister sur la nécessaire relance de l'investissement sans laquelle il ne saurait y avoir de croissance saine de l'économie et de relance durable; mais, pour ce faire, il faut une condition impérative sans laquelle rien n'est possible: la confiance des agents économiques.

Or, cette confiance, monsieur le ministre, ne peut résulter que de la mise en œuvre d'une politique réaliste, rationnelle et fiable.

Dépenser mieux, monsieur le ministre, c'est avant tout ramener le déficit budgétaire à des niveaux compatibles avec la restauration des grands équilibres de notre économie. Dépenser mieux, ce n'est pas, d'une année sur l'autre, réduire, sans doute d'une façon aveugle et excessive, des dépenses de fonctionnement dont on sait qu'il faudra bien les réactualiser en cours d'année. Ce serait plutôt mettre en œuvre un effort de réflexion sans doute pénible, sans doute difficile, sur l'ensemble des économies qui peuvent être réalisées à moyen terme dans nos finances publiques.

Je note avec satisfaction que vous avez fait tout à l'heure des propositions dans ce sens et nous y serons, croyez-le, très attentifs.

Un effort identique serait à réaliser en ce qui concerne les dépenses sociales de la nation, en remettant en cause certaines allocations de recettes et certains types de prestations.

Là aussi j'ai pris bonne note de votre volonté de vouloir débattre annuellement des dépenses sociales du pays. Comme vous, je pense que c'est à ce prix que l'on parviendra effective-

ment à contenir la croissance du taux des prélèvements obligatoires, dont j'observe, au passage, que le rapport économique et financier ne retrace pas, pour cette année, l'évolution.

Regrettable oubli, monsieur le ministre, pour lequel, j'en suis persuadé, vous nous apporterez toutes les précisions qui s'imposent.

En conclusion, je dirai, monsieur le ministre, que votre budget n'est pas, à notre sens, l'instrument efficace de lutte contre l'inflation dont l'économie française a besoin car, par son financement, il sera profondément inflationniste. Nous craignons, par ailleurs, ses effets néfastes sur l'emploi, car nous avons mesuré les effets du plan de stabilisation dans ce domaine.

Ce budget n'est pas le nôtre car il traduit une politique qui n'est pas la nôtre. Ce n'est pas ici, mais à Matignon, que vous trouverez les Diafoirus de l'économie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Girod.

M. Paul Girod. A cette heure tardive, je ne vais pas allonger le débat, mais je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que, dans ce budget contesté et probablement contestable, il apparaît, à ceux qui le regardent d'un peu près, une tendance dont je voudrais que vous nous disiez qu'elle n'est pas la tendance profonde de cette année ni des années à venir: je veux parler d'une tendance à la dénationalisation du budget.

Sur certains points tenant à l'économie, d'autres que moi vous ont probablement dit quelle était leur inquiétude devant le fait que, ici ou là, un certain nombre de lignes budgétaires avaient été transférées sur des imputations qui ne permettaient pas de comparaisons sérieuses et solides avec les budgets passés.

Mais s'il est un point à propos duquel nombre d'entre nous sont inquiets ce soir, c'est, me semble-t-il, en ce qui concerne les rapports entre le budget de l'Etat et celui des collectivités territoriales.

J'ai personnellement regretté que vous n'ayez pas cru devoir venir jusqu'au Sénat au moment où nous discutons du projet de loi sur la décentralisation, volet des compétences, qui engageait près de 30 milliards de francs de recettes publiques au bénéfice, disait-on, des collectivités territoriales. Un certain nombre de collègues qui, avec moi, présentaient un rapport sur ce texte devant le Sénat avaient le sentiment qu'il s'agissait beaucoup plus, sur un certain nombre de points, de transferts de responsabilités au détriment des collectivités territoriales avec une compensation financière qui était peut-être valable au moment du transfert, mais qui risquait fortement de ne pas le rester longtemps.

Or, il faut savoir, me semble-t-il, que dans l'état actuel des choses le premier volet de la décentralisation coûte déjà cher aux collectivités territoriales.

Mais lorsque vous nous dites, monsieur le ministre, que votre budget, par rapport à l'année dernière, connaît une progression relativement limitée — et le « relativement » donne déjà lieu à pas mal de gloses — il faut que nous ayons tous présents à l'esprit le fait que, dans le même temps, les prélèvements obligatoires au niveau des collectivités territoriales subissent de plein fouet les conséquences, à la fois, des décisions que vous avez fait prendre au mois de mars en ce qui concerne la première phase de la décentralisation et les répercussions inévitables qu'auront, pour les finances locales, les conséquences de la deuxième phase.

Il ne s'agit pas là de petits chiffres car, partant d'un exemple que je connais bien, je crains de devoir penser que le glissement en matière de fiscalité locale se situe, au minimum, à trois points dès la première année et, risque de monter plus haut ensuite.

Bien entendu, vous nous dites que la dotation globale de fonctionnement a augmenté de 12,9 p. 109. Chacun sait ici qu'il s'agit là de l'évolution normale et de l'intégration de l'affaire des instituteurs. Mais cette dernière, monsieur le ministre délégué, évoluera, après cette loi de finances, en fonction de l'article introduit à l'Assemblée nationale, comme la dotation globale d'équipement, et comme elle seulement. Nous savons bien à l'expérience, hélas, que le glissement de ce qui est la charge réelle du logement des instituteurs évolue plus vite que cette référence.

Alors je crains, ainsi que nombre d'entre nous, que ce budget, au-delà de ses défauts, n'amorce un certain transfert de diverses charges d'Etat au détriment des contribuables et des responsables locaux. Ce serait, là aussi, une dénationalisation du budget

au moment où vous avez nationalisé l'économie avec une efficacité qui risque d'être douteuse. En effet, quand nous considérons, partant de leur rentabilité passée, l'évolution des comptes des grandes entreprises que vous avez fait passer dans le giron de l'Etat, nous craignons de voir, en définitive, le budget que vous nous présentez être le premier d'une série qui consacrerait une diminution de l'efficacité d'une partie de notre industrie et, en même temps, l'augmentation de l'ensemble des prélèvements obligatoires, dont vous nous avez dit, lors de l'examen du texte sur la décentralisation, en séance de commission, que vous pensiez qu'ils avaient déjà atteint le maximum, évolution qui, par le canal des collectivités territoriales, s'avère rapidement dangereuse pour l'équilibre général du pays. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur celles de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Je voudrais remercier, d'abord, tous les orateurs qui sont intervenus et qui ont fait de ce débat une confrontation intéressante de nos différents points de vue.

Une classification simple — vous voudrez bien m'excuser de cette simplicité — permet d'opérer une distinction entre les orateurs qui soutiennent le budget et ceux qui le condamnent. S'agissant des premiers, je voudrais remercier chacun d'entre eux des paroles qu'ils ont bien voulu prononcer et leur dire combien le Gouvernement est sensible à leur apport.

Tout d'abord, puisqu'elle a été la première à s'exprimer, je préciserai à Mme Luc que les thèmes qu'elle a développés dans son intervention sont, pour beaucoup d'entre eux, entièrement partagés par le représentant du Gouvernement qui est ici présent, qu'il s'agisse de la reconquête du marché intérieur, d'un certain nombre de dispositions fiscales sur lesquelles elle a bien voulu montrer son approbation, ou bien encore — je le reconnais — du sentiment d'inquiétude que manifestent certains parce que, dans la vie quotidienne, le changement s'effectue peut-être trop lentement.

J'ai noté, madame, votre appréciation finale sur l'esprit positif et constructif dans lequel vous abordez l'examen de ce budget même si, sur certains points — je pense, notamment, à l'aide à l'investissement — vous n'étiez pas favorable aux dispositions présentées.

Je voudrais simplement, à propos des trois budgets que vous avez cités — la jeunesse et les sports, l'agriculture et l'éducation nationale — vous préciser que des ajustements assez substantiels ont été effectués lors des débats à l'Assemblée nationale, ce qui, probablement, apaisera vos craintes.

En ce qui concerne l'éducation nationale, 40 millions de francs supplémentaires ont été prévus pour les bourses de l'enseignement supérieur et 25 millions de francs, en autorisations de programme, pour l'entretien des C. E. S.

S'agissant de la jeunesse et des sports, les améliorations sont notables : 20 millions de francs en autorisations de programme, en plus de la dotation ordinaire, et 70 millions de francs, soit au total 90 millions de francs, sur le fonds national de développement du sport.

En ce qui concerne l'agriculture, je noterai 100 millions de francs pour la dotation des jeunes agriculteurs, 20 millions de francs pour l'indemnité spéciale de montagne, et 6 millions de francs pour les vacataires de l'enseignement public agricole.

Compte tenu de ces améliorations, le budget qui résultera de nos travaux méritera, je crois, encore plus votre soutien dont, une fois encore, je vous remercie.

J'adresse également mes remerciements à M. Henri Duffaut qui, avec sa précision habituelle, a bien voulu, facilitant ainsi le travail du ministre, démontrer une grande partie de l'argumentation de l'opposition. J'ai retenu deux de ses observations. J'approuve tout à fait la première qui constitue une réponse très pertinente à l'argumentation développée par plusieurs orateurs de l'opposition à propos des nationalisations.

Vous avez mille fois raison, monsieur Duffaut, de dire que les entreprises nationales au moment où nous les avons nationalisées subissaient des pertes. Si nous n'avions pas agi ainsi, il faut savoir et faire savoir au pays que ces entreprises, qui sont les fleurons de notre industrie, n'auraient eu d'autre choix que de fermer leurs portes ou de se vendre aux intérêts étrangers.

Personne ne peut soutenir sérieusement que les résultats de 1981 et de 1982 dans les entreprises nationales sont dus à la nationalisation. Cela n'a pas de sens, car cette dernière n'était

pas encore intervenue dans la plupart des cas. Ces résultats sont donc strictement liés à la gestion précédente et il apparaît que toutes les entreprises, sauf deux, sont déficitaires.

Au cours des cinq années précédentes, elles ont reçu de leurs actionnaires privés 1,6 milliard de francs tandis qu'elles ont distribué en dividendes plus de 4 milliards de francs. Nous, en deux ans, nous allons leur apporter probablement plus de 10 milliards de francs de dotation. A la limite, quel que soit le gouvernement, il fallait qu'il recoure à la nationalisation, sinon ces entreprises auraient dû soit fermer leurs portes, soit se vendre à des intérêts étrangers. Sur ce point, monsieur Duffaut, votre raisonnement est impeccable et mériterait d'être diffusé dans le pays.

Votre seconde observation — il appartiendra à l'Histoire d'en juger — concernait la date de la première dévaluation. On peut effectivement concevoir qu'elle aurait dû intervenir plutôt en juillet qu'en octobre.

Ainsi aurait-elle été mise plus nettement encore au bilan du septennat précédent. Nous aurions fait, à quelques années de distance, ce que nos prédécesseurs avaient fait au début de la V^e République. La discussion revêt maintenant un intérêt rétrospectif, mais, après tout, c'est une thèse qui personnellement ne me choque pas et que l'on peut tout à fait développer.

Je voudrais en tout cas remercier M. Duffaut des mots de soutien qu'il a prononcés, notamment sur le plan de la fiscalité qu'il connaît admirablement.

Je tiens également à remercier M. Moinet dont j'ai compris, à la fin de son exposé, qu'il soutiendrait ce budget, ce qui ne l'a pas empêché — l'approbation est d'autant plus sensible — de poser des questions sur un certain nombre de points.

M. Moinet a évoqué de nombreux sujets — je ne peux pas les reprendre tous — notamment les nationalisations, comme M. Duffaut et beaucoup d'autres intervenants. Mais il a aussi et surtout, compte tenu de ses responsabilités et de ses centres d'intérêt, parlé des difficultés et des incertitudes de la décentralisation.

Il est vrai que pour nous tous, en particulier pour les sénateurs, ce sujet présente un grand intérêt. Personne n'a jamais dit qu'à un moment où la situation est difficile pour l'ensemble de la nation et pour l'Etat elle pourrait être facile pour les communes, les départements et les régions. Encore faut-il qu'on n'inverse pas la proposition et que la difficulté ne rejaillisse pas exclusivement sur les collectivités locales. Cela dit, il est vrai que, dans les années qui viennent, l'effort de compression des dépenses publiques demandé à l'Etat et au pays sera nécessairement demandé également à l'échelon local.

Bien sûr, il convient que cet effort ne soit pas rendu impossible par un transfert de charges ou de compétences non assorti d'un transfert de ressources. A cet égard, l'Etat a pris un engagement et commencé à le concrétiser dans les premières lois de décentralisation. Je sais bien qu'il existe des divergences de vues, mais tel est mon sentiment.

A propos de la dotation globale de fonctionnement, je dirai que la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, et que je ne viens pas ici les mains pleines d'argent, pris on ne sait où. Je préciserai simplement que nous avons strictement respecté la loi, ce que personne ne conteste d'ailleurs. Nous avons même été un peu plus loin, puisque nous avons débattu sur la dotation concernant les instituteurs. Je reconnais — c'est un débat que nous avons eu avec M. Fourcade — qu'elle n'est pas strictement du même ordre que les autres, même si elle a été abondée dans le même type de chapitre.

Avec une D.G.F. respectueuse de la loi, de la dotation globale d'équipement qui, pour la première année, est modique nous honorons nos engagements. Et si — c'est un point que je soulevais tout à l'heure à la tribune — nous arrivons à tenir les 8 p. 100, ce qui se retrouvera dans les dépenses des collectivités locales, dans l'évolution des salaires qui sera plus réaliste et plus modeste, à ce moment-là la barre pourra être dépassée par les collectivités locales. Comme l'Etat, comme l'ensemble des citoyens, elles ont intérêt à ce que l'inflation se réduise ; c'est, d'ailleurs, la seule manière pour équilibrer nos affaires.

En tout cas, je partage le souci de M. Moinet : faire que la décentralisation, qui est une grande opération, ne se traduise pas par des difficultés accrues pour les communes, les départements et les régions.

Je suis encore d'accord avec M. Moinet qui, à la fin de son exposé, a bien voulu appeler, dans les difficultés présentes, à une sorte de rassemblement des énergies. Plusieurs, sur ces travées, seraient prêts à reprendre ses expressions.

Dernier orateur qui a bien voulu soutenir le projet de budget, M. Caillavet. Il a eu des épithètes aimables pour l'orientation réaliste du budget, pour les innovations raisonnables, tous mots qui, dans la bouche du représentant éminent qu'il est du radicalisme, ont valeur de compliment. En tout cas, je les ai pris comme tels.

Sur la question des nationalisations, la réponse que j'ai faite tout à l'heure à M. Duffaut vaut également pour M. Caillavet. J'ai noté — je partage son sentiment — qu'il ne faisait pas remonter la dégradation de l'investissement à un ou deux ans. La triste réalité est qu'elle est bien plus ancienne. Là où je me séparerai légèrement de lui, ou plutôt là où j'apporterai un élément supplémentaire, c'est sur la question des P.M.E. et de l'artisanat. Sauf erreur de ma part, monsieur le sénateur, vous avez estimé que ce budget faisait une part insuffisante à ce secteur. Selon moi, tel n'est probablement pas le cas.

S'agissant des P.M.I. et des P.M.E., beaucoup a déjà été fait sur le plan des financements privilégiés, des prêts bonifiés et des prêts participatifs ainsi que dans le domaine fiscal.

En outre, ce budget pour 1983 comporte des dispositions qui me paraissent importantes. C'est ainsi, par exemple, que nous prévoyons une prime de 10 000 francs pour chaque création d'emploi dans l'artisanat, ainsi que, comme disent les techniciens, un « lissage » du seuil des dix salariés pour les entreprises qui franchissent le seuil. C'est une revendication de longue date que nous commençons à satisfaire. Toutes ces mesures me semblent aller dans le bon sens.

D'autre part, M. Caillavet demande, à juste raison, une harmonisation accrue entre les salariés et les non-salariés. Je pense que l'article 53 du projet de loi de finances va dans ce sens lorsque, pour les artisans et commerçants, il institue une comptabilité « supersimplifiée » qui nous était demandée depuis très longtemps, lorsqu'il prévoit la prise en charge, dans une certaine limite, des frais de cette comptabilité par l'Etat lui-même et lorsque, enfin, il envisage la suppression de tout seuil maximal pour adhérer au centre de gestion agréé.

Ces dispositions ne sont peut-être pas encore suffisantes, mais elles vont incontestablement dans le bon sens et répondent à cette grande revendication de développement des P.M.E. et de l'artisanat.

S'agissant, enfin, des magnétoscopes — on en a beaucoup parlé et on en parlera encore — on peut soutenir le point de vue de M. Caillavet et dire qu'il s'agit d'un instrument de création, de culture, de divertissement qui ne doit pas être taxé. C'est une position que l'on peut tout à fait défendre. A l'inverse, je dirai que le taux de cette taxe, qui est le même que celui de la redevance sur la télévision, n'est sans doute pas des plus choquants. Vous avez raison de souligner que les possesseurs de magnétoscopes sont très divers ; il y a des gens de toutes conditions.

Je crois que, tant à instituer une taxation — un jour ou l'autre, il aurait fallu y recourir — autant le faire au moment où cet appareil commence à entrer dans les mœurs. Le niveau qui a été choisi, équivalent à celui de la redevance télévision, me paraît, somme toute, raisonnable, dès lors que, bien sûr, le produit de cette redevance peut être utilisé par la création et par la télévision. C'est seulement si nous avons une bonne télévision, une bonne création artistique que la taxe sera pleinement fondée. En revanche, si elle devait alimenter un service public de mauvaise qualité, votre objection prendrait toute sa valeur.

Voilà ce que je voulais dire aux quelques orateurs qui ont bien voulu soutenir le Gouvernement dans son effort.

Quant aux orateurs de l'opposition, qui composent la majorité sénatoriale, je crois qu'un trait les rassemble. En disant cela, je ne veux pas être plus critique qu'ils ne le sont ! Peut-être est-ce le cadre du débat qui l'interdisait — malheureusement, je n'en suis pas persuadé — mais leurs interventions ne contiennent pas la moindre contre-proposition ; c'est d'ailleurs une remarque qui n'est pas propre à ce débat et qui peut s'expliquer par le caractère récent de la défaite électorale de l'ancienne majorité. Il existe une sorte de délai de viduité. Néanmoins, je suis frappé par l'absence totale de second terme de l'alternative et cela — M. Duffaut l'a dit — et les Français le comprennent bien. Certes, nous avons encore des années devant nous puisque aucune grande échéance n'est prévue avant trois, quatre ou cinq ans, mais cela me surprend.

Pour affiner mon diagnostic, je dirai qu'il existe quelques propositions, mais elles sont remarquables par leur caractère extraordinairement conservateur qui marque à coup sûr la régression sociale.

Ce n'est ni le lieu ni le moment, à cette heure tardive, d'engager un débat sur ce sujet. Cependant, je ne puis m'empêcher d'être frappé, à la lecture du florilège des quelques propositions qui ont été formulées ces dernières semaines — je pense en particulier aux amis de M. Poncelet — de voir qu'elles traduisent un retour en arrière extraordinaire.

M. Christian Poncelet. C'est ce que vous faites actuellement !

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Les propositions de vos amis, monsieur Poncelet, quelles sont-elles ?

D'une part, la dénationalisation. Non seulement de ce que nous avons nationalisé — ce qui pourrait se comprendre, dans votre logique — mais même de ce qu'avait nationalisé le général de Gaulle, ce qui est quand même difficile à concevoir ; d'autre part, sauf erreur de ma part, le fait de revenir sur la cinquième semaine de congés payés et sur l'impôt sur les grandes fortunes.

En fait, il existe trois ou quatre propositions, peut-être davantage, qui, d'abord, ne sont pas du tout à l'échelle de ce qu'il faudrait pour présenter une autre politique — si elle existait — et qui, ensuite, se caractérisent toutes par leur caractère, j'allais dire récessif, pour employer un terme de biologie, en tout cas régressif.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, actuellement qu'y a-t-il de plus anti-social que la régression du pouvoir d'achat ?

M. Laurent Fabius, ministre délégué. J'en viendrai dans un instant à la prétendue régression...

M. Jean-Pierre Fourcade. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Fourcade, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre, veuillez me pardonner de vous interrompre à cette heure avancée, mais ce que vous dites est assez grave et je voudrais, à cet égard, présenter deux observations.

En premier lieu, M. Duffaut a cité tout à l'heure, à la tribune — je ne l'ai pas interrompu — un sondage paru dans *Le Figaro*. Il a oublié de préciser que les deux jours qui ont suivi la publication de ce sondage, deux organismes de réflexion appartenant à l'opposition ont présenté, sur des pleines pages, un certain nombre de propositions précises, cohérentes, chiffrées, servant précisément d'alternative à vos positions. M. Duffaut aurait pu avoir la courtoisie de les citer, s'il les a lues.

En deuxième lieu, monsieur le ministre délégué, pourquoi, à l'heure actuelle, l'opposition donne-t-elle l'impression de ne pas avoir de propositions à formuler ?

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Parce qu'elle n'en a pas !

M. Jean-Pierre Fourcade. Pour une raison très simple et j'en ai fait l'expérience dimanche dernier. C'est que la part donnée par les médias que vous détenez aux positions de l'opposition est aujourd'hui pratiquement nulle. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes*). Elle est six fois moins importante que celle dont vous disposiez lorsque nous étions au Gouvernement. Donnez-nous un peu de place sur les médias et vous verrez les propositions arriver !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre délégué.

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Si l'opposition n'a pas la place qu'elle souhaite dans les médias — si je comprends l'argumentation de M. Fourcade — au moins a-t-elle la place qu'elle souhaite au Sénat et je regrette que, dans ce débat sur le budget, vous n'ayez pas saisi l'occasion, alors que vous étiez à la tribune — quelle meilleure occasion y avait-il ? — pour nous exposer votre programme, monsieur Fourcade.

En fait, j'ai lu très attentivement et la plume à la main les deux numéros du *Figaro* en question et le résumé que l'on peut en donner, si je m'en tiens à ce qui est sérieux dans les propositions, c'est à peu près ce que je viens de schématiser.

M. Jean-Pierre Fourcade. Vous avez mal lu, hélas !

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Laissant de côté ce trait commun qui caractérise l'ensemble de l'opposition, j'en viens à chacun des points exposés par les orateurs.

Tout à l'heure, dans mon exposé introductif, puisque j'avais le plaisir de parler après M. le rapporteur général, j'ai repris quelques-unes des fleurs qui émaillaient son propos. Je pense que, répondant aux autres orateurs, j'aurai fait le tour des remarques et des reproches qu'il a exprimés. Si tel n'était pas le cas, j'y reviendrai volontiers lors de la discussion des amendements.

M. Monory, comme beaucoup d'autres orateurs, notamment M. Poncelet, a parlé de la baisse du pouvoir d'achat. C'est un sujet fort important. C'est pourquoi il faut s'efforcer, lorsqu'on l'aborde, de ne pas dire n'importe quoi. On peut prendre la référence que l'on veut, mais encore faut-il qu'elle soit homogène !

Si l'on prend la référence homogène du pouvoir d'achat du revenu réel — je me réfère à la comptabilité nationale — c'est-à-dire, pour parler clairement, la feuille de paye, les cotisations et les impôts étant payés et les prestations perçues — chacun comprend ce dont il s'agit — on s'aperçoit — et personne ne le contestera dans cette assemblée — que, pour les comptes nationaux, le pouvoir d'achat n'a baissé qu'une fois : en 1980. En 1981, il a augmenté ; en 1982, il augmente et, en 1983 — là, c'est de la prévision et vous pouvez donc le contester — une augmentation de 0,9 p. 100 est prévue.

Mais laissons de côté l'année 1983. En 1982, le pouvoir d'achat augmente ; en 1981, il a augmenté ; la seule année, depuis 1945, où il a baissé, c'est en 1980. On peut donc dire du pouvoir d'achat ce que l'on veut — c'est un grand sujet — mais les chiffres sont là, non contestés et confirmés par la comptabilité nationale.

M. Monory a également prétendu que nous avons perdu 200 000 emplois industriels depuis 1981, parce que nous avons créé 200 000 emplois de fonctionnaires. La formule est jolie, mais, souvent, comme les jolies formules, elle est inexacte. On s'aperçoit que, depuis 1981 — et cela non plus n'a été contesté par personne — la France est, parmi les pays développés d'Europe, le seul où le nombre des emplois productifs ait augmenté. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais il est, je crois, de l'ordre de 100 000, qu'il s'agisse d'emplois industriels ou non. On ne peut donc pas dire que la création d'emplois dans le secteur public au sens large ait été réalisée au détriment du secteur industriel puisque, parallèlement à cette création, des emplois productifs en nombre important — et, en tout cas, sans égal en Europe — ont été créés.

De même, je ne crois pas que M. Monory dise des choses exactes lorsqu'il nous reproche de faire une politique de l'indice. Si nous avons fait une telle politique, nous n'aurions pas agi comme nous l'avons fait s'agissant du prix de l'essence ou des prix agricoles ! Nous avons adopté un système tel en matière de prix du pétrole que chaque mois — ou même chaque semaine — au fur et à mesure des variations du dollar, le prix de l'essence à la pompe varie. Ce système est, selon les périodes envisagées, très avantageux ou très pénalisant et, en ce moment, il est très pénalisant. On s'aperçoit que, pendant le blocage et au cours des six derniers mois, cette variation des prix en raison du cours du dollar a compté peut-être pour 1 p. 100 dans la variation de l'indice des prix. Si l'on voulait appliquer une politique de l'indice, on procéderait tout autrement.

De la même façon, nous avons décidé que les prix agricoles, dans la mesure où ils étaient dus, en relation avec les équilibres européens, à des données d'importation, ne devaient pas être bloqués. Mais, là encore, c'est à hauteur de 1 p. 100 dans l'indice des prix annuels que l'on doit les prendre en compte.

Lorsque, à la fin de l'année, nous présenterons notre bilan — un peu moins de 10 p. 100 d'inflation — il faudra comprendre que, dans ce bilan, 1 p. 100 est dû à l'acceptation du Gouvernement des répercussions des prix agricoles et 1 p. 100 à la variation du dollar.

Si l'on voulait pratiquer une politique de l'indice, on agirait autrement. D'ailleurs, ce ne serait pas difficile à réaliser puisque M. Monory nous avait montré le chemin entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai 1981. Il suffirait donc de reprendre son exemple ; c'est quelque chose de bien connu.

En ce qui concerne l'intervention de M. Bourguine, sur plusieurs points, je suis d'accord avec ses analyses, notamment lorsqu'il déclare que le problème majeur est celui du desserrement

de la contrainte extérieure, qu'il convient d'alléger les prélèvements obligatoires et qu'il faut non pas critiquer le profit, mais poser le problème de sa répartition. C'est ce que nous avons toujours dit sur tous les bancs, notamment sur ceux de la gauche.

En revanche, le problème qu'il soulève et qui pose question, notamment auprès de ses amis, est celui de la critique du système monétaire européen. Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? C'est un grand débat. En tout cas, il apparaît à M. Bourguine, qui se distingue d'ailleurs en cela de nombre de ses amis, qu'il ne faudrait pas appartenir au système monétaire européen en raison de la défaveur que cela nous procurerait vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne. Je ne partage pas son sentiment, mais je l'ai noté avec beaucoup d'intérêt.

M. Poncelet a fait une intervention charpentée, comme toujours. Il a donné quelques qualificatifs de noms d'oiseaux à ce budget. Il a parlé entre autres de trompe-l'œil. Il a soulevé deux ou trois questions, peut-être davantage, auxquelles je vais m'efforcer de répondre. Si j'en oubliais quelques-unes, j'y répondrais volontiers par la suite.

S'agissant du budget de la défense, monsieur Poncelet — question qui a également été évoquée par d'autres membres de votre groupe ainsi que par MM. du Luart et Gérin — il est faux de dire qu'il est en régression. Disons que la progression est peut-être moins importante qu'on ne le souhaiterait.

Cette année, il augmentera, compte tenu des amodiations du collectif de fin d'année, de plus de 12 p. 100 par rapport à l'année dernière.

L'an prochain, il augmentera également considérablement. D'ailleurs, il reste dans la norme fixée par la loi de programmation militaire — il n'y en a pas d'autre — de 3,895 p. 100 du produit intérieur brut et même de 3,9 p. 100, soit un petit peu plus.

Je concède que l'on puisse regretter que nous ayons dû procéder à certaines annulations, mais de là à dire que le budget de la défense nationale connaît une régression, ce n'est pas juste et ce n'est pas sérieux.

En ce qui concerne la question de la présentation comptable, je ne veux pas, à cette heure tardive, reprendre tous les arguments. Je renverrai M. Poncelet aux analyses, qu'il connaît d'ailleurs fort bien, faites par mon ami M. Christian Pierret dans son excellent rapport introductif. Il démontre que sur tous les points évoqués par les orateurs, qu'il s'agisse du niveau de la dette publique, du fonds de compensation de la T.V.A. qui est introduit sous forme de prélèvement sur les recettes, de la taxe sur les salaires en dépenses et en recettes, sur tous les points, dis-je, les choses sont parfaitement fondées.

M. Duffaut, me semble-t-il, a eu parfaitement raison d'ajouter que, lorsqu'on examine ce qui est, paraît-il, une débudgétisation, il faut examiner ce qui est rebudgétisation, en particulier les 11 milliards de francs en ce qui concerne les adultes handicapés et l'opération du F.D.E.S. Je crois que c'est M. Blin qui a dit — je n'en suis pas sûr — que s'agissant du F.D.E.S., la débudgétisation, c'était un milliard de francs. M. Blin est trop au fait de ces choses pour ne pas savoir que c'est une redistribution de la conception qui est faite.

Que voulons-nous faire ? Nous avons déjà commencé l'an dernier. L'Etat prend à sa charge les bonifications d'intérêts mais non le principal. Le principal, c'est le système bancaire. En revanche, l'Etat augmente ses dotations en capital. Aussi, quand on parle de la « débudgétisation » du F.D.E.S. qui passe de quelques milliards de francs à un milliard de francs, faut-il dire en même temps que l'on augmente les dotations en capital qui passent à plus de 7 milliards de francs pour les entreprises du secteur concurrentiel et à plus de 11 milliards de francs pour l'ensemble, faute de quoi on ne fait qu'une partie du chemin et on ne présente pas un budget équilibré.

Sur ces questions de présentation comptable, tout a été dit et des explications excellentes figurent dans le rapport de notre ami Christian Pierret.

S'agissant de l'impôt sur les grandes fortunes, j'ai répondu à l'Assemblée nationale. Je répondrai de la même façon au Sénat. Je présenterai, au début de l'an prochain, un bilan total à la fois du produit de l'impôt et du nombre des contribuables. Il y a eu bien évidemment une date limite et les défaillants ont déjà été relancés. C'est donc à la fin de l'année seulement

que nous pourrions faire le compte. Je ne veux pas m'avancer, mais je pense que le bilan sera satisfaisant pour une première année d'application de l'impôt.

Lorsque M. Poncelet affirme que l'agriculture n'est plus un budget prioritaire, il se laisse un peu trop entraîner par sa passion, ou plutôt — la deuxième explication est probablement la bonne — il ne prend pas en compte les modifications, tout de même assez substantielles en ce qui concerne ce budget, qui ont été apportées lors du débat devant l'Assemblée nationale.

Si le budget de l'agriculture ne progresse pas autant que certains auraient pu le souhaiter — il faut bien se rendre à l'évidence, monsieur Poncelet, que lorsqu'il y a une, deux ou trois priorités et un contexte général de rigueur, tous les budgets ne peuvent augmenter de 20 p. 100 — la discussion à l'Assemblée nationale a permis tout de même, je crois, de renforcer ce budget.

M. Christian Poncelet. Sauf pour l'enseignement !

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Un petit peu, il y a quelques crédits supplémentaires.

Sur un dernier point, M. Poncelet m'a surpris. Il nous avait promis, en début d'exposé, des propositions que j'attendais avec impatience car je sais qu'il a un esprit imaginaire. Sa proposition consiste à diminuer de six points les prélèvements obligatoires, les faire baisser autant que ses amis les avaient fait monter pendant sept ans. Ce n'est pas cela qui m'intéresse. Ce qui m'importe, c'est de m'expliquer comment. Vous, vous dites six points. Je pourrais tout aussi bien répondre huit. Fixer un chiffre me paraît insuffisant ; ce qui compte, c'est l'effort que nous devons accomplir ensemble.

Enfin — et ce fut son ultime reproche — M. Poncelet, après quelques compliments, m'a reproché d'agir en socialiste. Cela m'est allé droit au cœur comme un compliment !

M. Fourcade dans un exposé fort bien construit — et non pas artificiellement construit, comme il me l'a reproché pour ce budget — a repris un certain nombre de sujets, les uns communs avec ses collègues de l'opposition, les autres spécifiques.

Je reconnais que le taux d'intérêt de 11 p. 100 n'est pas facile à tenir ; mais, là encore, il faut être cohérent. Si la norme de hausse de prix retenue est de 8 p. 100, ce qui, je l'ai dit, est le pari sur lequel repose ce budget, il est normal que le taux d'intérêt réel soit de 3 p. 100. Soyons cohérents. Parler d'un taux à 14 p. 100 signifierait que l'on ne croit pas aux 8 p. 100 retenus comme taux d'inflation pour 1983.

Nous examinerons la question du régime des sociétés mères et des sociétés filles dans la suite du débat. Voilà une disposition salutaire qui, si je comprends bien, a été refusée par la majorité de la commission des finances.

Selon M. Fourcade, ce budget est fiscalement passiviste. « Pourquoi ne pas supprimer toutes les plus-values ? », dit-il. Mais par ailleurs, d'après ce que j'ai cru comprendre — peut-être y a-t-il une légère incohérence de sa part ou une incompréhension de la mienne — il dit préférer maintenir l'impôt sur les plus-values et supprimer celui sur la fortune. Il faut choisir !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est l'un ou c'est l'autre.

M. Laurent Fabius, ministre délégué. Que la République était belle sous l'Empire ! (*Sourires.*)

Lorsque M. Fourcade reproche au Gouvernement d'avoir créé un impôt sur la fortune, alors qu'il existe déjà un impôt sur les successions et un impôt sur les plus-values, en ajoutant que ce n'est le cas dans aucun autre pays, il n'est pas tendre, ni pour huit des vingt et un cantons suisses, ni pour la Norvège, ni pour la Suède, ni pour les Etats-Unis d'Amérique, si l'on assimile, ce qui est légitime, la *property tax* à l'impôt sur la fortune.

Je reconnais cependant avec lui que des ajustements s'imposent. Lorsqu'on crée un impôt nouveau, comme cela a été le cas pour l'impôt sur les grandes fortunes, on établit d'abord un plan et, après mise en œuvre et le cas échéant, on apporte les corrections qui s'imposent. Ce sera l'affaire des prochaines années.

M. Fourcade est revenu sur la question de la D.G.F. — j'en ai parlé tout à l'heure — sur certains choix — entreprises publiques, fonction publique — et il nous a dit en terminant que ce budget était peu adapté à la conjoncture mondiale. Il a ensuite énoncé une série de : « Il faut que..., il n'y a qu'à..., il

faudrait accentuer la lutte contre l'inflation, relancer l'investissement... rétablir les libertés... » toutes choses sur lesquelles je suis parfaitement d'accord, mais je demande des propositions concrètes faute de quoi ce serait un exercice d'école.

M. Gérin nous a parlé d'abord de la situation internationale, et ensuite de la situation en France. Il a estimé que ce budget n'était pas celui d'une vraie rigueur. C'est sa conception.

Il nous a dit, ce qui est surprenant, qu'il ne fallait pas confondre l'aide en faveur des chercheurs et l'aide en faveur de la recherche. Pourtant, il existe bien un lien entre ces deux éléments.

M. Gérin s'est également intéressé aux problèmes du bâtiment et des travaux publics. Ses informations ne sont pas tout à fait exactes : il devrait savoir, compte tenu de la première lecture à l'Assemblée nationale, que les crédits ont été abondés de 500 millions de francs pour les P.A.L.U.L.O.S. — primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale — et que le nombre de programmes d'action prioritaires — P.A.P. a été augmenté de 20 000 unités, ce qui représente plus d'un milliard de francs supplémentaires en autorisations de programme, ce qui modifie tout de même l'approche du sujet.

M. Girod est intervenu sur les problèmes posés par la décentralisation dont nous nous étions entretenus d'ailleurs en commission des lois. J'ai répondu en partie à cette question en m'adressant tout à l'heure à MM. Moinet et Caillavet. La loi est respectée. En même temps, il est vrai, pour les collectivités locales, comme pour l'Etat, que l'équilibre ne sera pas facile à trouver. Nous le chercherons ensemble.

M. du Luart a estimé qu'il n'y avait pas eu de relance en 1982 ou qu'elle n'était pas due au budget. D'où viennent alors ces 1,3 p. 100 de croissance qui n'existent dans aucun autre pays d'Europe si ce n'est en France ?

M. du Luart a regretté l'importance du déficit et a estimé, à tort me semble-t-il, que notre effort de défense régressait. Je m'en suis expliqué.

Il me demande quel est le montant des concours apportés aux entreprises publiques. Je ne sais pas exactement à quoi il fait allusion. J'ai cité en commission des finances certains chiffres qu'il retrouvera sans doute dans le rapport de M. Blin.

Je confirme que l'an prochain, les investissements des entreprises publiques du secteur concurrentiel, c'est-à-dire les groupes industriels dépendant du ministère de la recherche et de l'industrie, plus la S.N.I.A.S., la S.N.E.C.M.A. et Dassault, s'élèveront à 27 milliards de francs pour des dotations en capital qui seront de l'ordre de 7,3 milliards de francs ; j'ajoute que dans le collectif que je présenterai demain au conseil des ministres, pour la fin 1982, mais anticipant également un peu sur 1983, est prévue en quelque sorte une rallonge financière.

M. du Luart s'est préoccupé du commerce extérieur — il a raison car c'est un souci constant. Nous avons déjà débattu de la dette et, tout en reconnaissant l'effort déjà accompli en matière d'économies, il en demande un supplémentaire. Là encore, je demande des propositions concrètes. Nous avons créé un comité des économies budgétaires auquel votre président de la commission des finances a accepté de participer. C'est un comité informel. Nous nous réunissons à cinq tous les mois environ pour faire le point. Mais cela n'exclut aucunement les suggestions que les parlementaires, de la majorité ou de l'opposition, pourraient nous présenter.

Mesdames, messieurs les sénateurs, si vous avez des chemins d'économies à me proposer, saisissez-moi, je suis intéressé car je prépare déjà le budget de 1984. Mais même en cours d'application du budget pour 1983 des modifications peuvent intervenir ; si des économies paraissent possibles, je les appliquerais volontiers. Je vous demande de me transmettre vos suggestions sans formalisme aucun ; toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, ce que je voulais répondre aux intervenants, peut-être trop longuement à cette heure tardive, mais la moindre courtoisie était de leur répondre aussi complètement que possible. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 95 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu, de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, René Tinant, Jean Sauvage, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, M. Roland Ruet, Mme Hélène Luc, MM. Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Lucien Delmas, un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 96 et distribué.

J'ai reçu de MM. Michel Sordel, Jules Roujon, Pierre Jeambrun, Francisque Collomb, Marcel Lucotte, Pierre Noé, Raymond Brun, Gérard Ehlers, Maurice Prévotau, Roger Rinchet, Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Daniel Millaud, Robert Laccournet, Maurice Janetti, Paul Malassagne, Richard Pouille, Georges Berchet, Bernard Legrand, Jean Colin, Jean-Marie Rausch, Benard Parmantier, Jacques Mossion un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 97 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Francis Palmero, Louis Martin, Jacques Genton, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Albert Voilquin, Max Lejeune, un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 98 et distribué.

J'ai reçu de MM. Charles Bonifay, Jean Chérioux, Louis Boyer, Jean Béranger, Louis Caiveau, un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 99 et distribué.

J'ai reçu de MM. Pierre Salvi, Edgar Tailhades, Louis Virapoullé, Lionel Chénier, Paul Girod, un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 100 et distribué.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 23 novembre 1982, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [N^{os} 94 et 95 (1982-1983)]. — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation].

Première partie. — Conditions générales de l'équilibre financier :

— Articles 1^{er} à 27 et état A.

Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.

Vote de la première partie de la loi de finances pour 1983.

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1983.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1983.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1983 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 23 novembre 1982, à une heure dix.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

Ordre de discussion du projet de loi de finances pour 1983
établi par la conférence des présidents du 18 novembre 1982.
(Discussion des articles et des crédits.)

DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Mardi 23 novembre 1982 (à 21 h 30).	
<i>(N.B. : la commission des finances se réunira le matin et éventuellement l'après-midi pour l'examen des amendements à la première partie.)</i>	
Examen des articles de la première partie.....	3 h 30
Mercredi 24 novembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Examen des articles de la première partie (suite)..	10 h 30
Jeudi 25 novembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et 21 h 30).	
Examen des articles de la première partie (suite et fin).....	7 h 30
Éventuellement deuxième délibération sur la première partie.....	
Explications de vote.....	
Vote sur l'ensemble de la première partie (scrutin public ordinaire de droit).....	
Examen des fascicules budgétaires (début).....	
Mer :	
Marine marchande.....	3 h
Ports (+ art. 65).....	
Vendredi 26 novembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Transports (+ art. 49, 67 et 67 bis).....	7 h
Anciens combattants (+ art. 56 et 57).....	3 h 45
Samedi 27 novembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
P. T. T. (+ art. 72).....	4 h
Temps libre :	
Loisir social.....	6 h 30
Jeunesse et sports.....	
Tourisme.....	
Lundi 29 novembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Défense.....	6 h 30
(+ service des essences).....	0 h 15
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux :	
Droits de la femme.....	3 h 45
Relations avec le Parlement.....	
Fonction publique.....	
Formation professionnelle.....	
Mardi 30 novembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Budget annexe des prestations sociales agricoles (+ art. 55).....	2 h
Agriculture.....	9 h 15
Mercredi 1^{er} décembre 1982 (à 15 h et le soir).	
<i>(N.B. : la commission des finances se réunira le matin pour l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi.)</i>	
Culture.....	4 h 30
Environnement.....	3 h
Jeudi 2 décembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux (suite et fin) :	
Information.....	1 h 30
Communication audiovisuelle (lignes 60, 61 et 62 de l'état E annexé à l'article 44) (+ art. 50 et 50 bis).....	4 h

DATES ET DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DURÉE PRÉVUE
Intérieur et décentralisation (art. 61, 62, 62 bis, 62 ter, 62 quater, 62 quinquies, 62 sexes, 62 septies, 62 octies, 63 bis).....	5 h 15
Vendredi 3 décembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Commerce extérieur (crédits inscrits à Economie et finances) :	
II. — Services économiques et financiers.....	2 h 15
Education nationale (+ art. 73).....	8 h 30
Samedi 4 décembre 1982 (à 10 h et 15 h).	
Éventuellement, discussions reportées.	
Lundi 6 décembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Plan et aménagement du territoire.....	3 h
Economie et finances :	
II. — Services économiques et financiers (suite et fin).....	
Comptes spéciaux du Trésor (art. 36 à 43).....	1 h
Monnaies et médailles.....	0 h 30
Economie et finances :	
I. — Charges communes (+ art. 58 et 59).....	2 h 15
Economie et finances :	
II. — Budget.....	
Imprimerie nationale.....	0 h 15
Commerce et artisanat (+ art. 57 bis).....	2 h 45
Mardi 7 décembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Relations extérieures (+ art. 74).....	7 h 45
Consommation.....	1 h 30
Services du Premier ministre :	
II. — Secrétariat général de la défense nationale.....	
Services du Premier ministre :	0 h 45
III. — Conseil économique et social.....	
Journaux officiels.....	0 h 15
Mercredi 8 décembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
<i>(N.B. : délai-limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie : 17 h.)</i>	
Départements et territoires d'outre-mer.....	5 h 30
A 18 h : Légion d'honneur et ordre de la Libération.....	0 h 30
Justice (+ art. 64).....	4 h
Jeudi 9 décembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi :	
II. — Santé, solidarité nationale (+ art. 66)....	
Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi :	7 h 15
III. — Travail, emploi.....	
I. — Section commune (+ art. 68, 69, 70 et 71).....	3 h 30
Vendredi 10 décembre 1982 (à 9 h 45, 15 h et le soir).	
Urbanisme et logement (+ art 48).....	3 h 45
Recherche et industrie (+ art. 52 bis et 60).....	7 h
Samedi 11 décembre 1982 (à 10 h 30, 15 h et, éventuellement, le soir).	
<i>(N.B. : la commission des finances se réunira le matin pour l'examen des amendements aux articles de la deuxième partie.)</i>	
Examen des articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits.	
Éventuellement, deuxième délibération.	
Explications de vote.	
Scrutin public à la tribune de droit.	

Nomination de rapporteurs.
(Loi de finances pour 1983.)

Rapporteur général: M. Maurice Blin.

Rapporteurs spéciaux.

I. — BUDGETS CIVILS

a) Budget général.

Affaires sociales et solidarité nationale, travail, santé, emploi :

- I. — Section commune
- II. — Santé et solidarité nationale.....
- III. — Travail, emploi

Agriculture

Anciens combattants

Commerce et artisanat

Commerce extérieur

Consommation

Culture

Départements et territoires d'outre-mer

Economie et finances :

- I. — Charges communes
- II. — Services économiques et financiers
- III. — Budget

Education nationale :

- I. — Enseignement scolaire
- II. — Enseignement universitaire

Environnement

Information

Intérieur et décentralisation

Justice

Mer :

Marine marchande

Ports

Plan et aménagement du territoire :

- I. — Commissariat général du Plan.....
- II. — Aménagement du territoire
- III. — Economie sociale

Recherche et industrie :

- I. — Recherche
- II. — Industrie

Relations extérieures :

- I. — Services diplomatiques et généraux
- II. — Coopération

Services du Premier ministre :

- I. — Services généraux
- II. — Secrétariat général de la défense nationale
- III. — Conseil économique et social.....

Temps libre :

- I. — Section commune
- II. — Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature.....
- III. — Jeunesse et sports
- IV. — Tourisme

Transports :

- I. — Section commune
- II. — Aviation civile
- III. — Transports intérieurs :

Transports terrestres

Routes et voies navigables.....

- IV. — Météorologie

Urbanisme et logement

b) Budgets annexes.

Imprimerie nationale

Journaux officiels

Légion d'honneur et ordre de la Libération..

Monnaies et médailles

Postes et télécommunications

Prestations sociales agricoles

MM.

André Fosset.
Marcel Fortier.
André Fosset.

Henri Torre.
René Tomasini.
René Ballayer.
Tony Larue.
Michel Manet.
Jean-Pierre
Fourcade.
René Monory.

Henri Duffaut.

Michel Manet.

Gérard Delfau.
René Chazelle.
Pierre Croze.
Henri Goetschy.
Joseph Raybaud.
Georges Lombard.

Camille Vallin.
Tony Larue.

Paul Jargot.
Geoffroy
de Montalembert.
Paul Jargot.

Jacques Descours
Desacres.
René Tomasini.

Josy Moinet.

Robert Schmitt.

Robert Guillaume.

Christian Poncelet.
Paul Jargot.

Stéphane Bonduel.

Yves Durand.

Mlle Irma Rapuzzi.
M. Jean-François
Pintat.

Mlle Irma Rapuzzi.

MM.
Henri Caillavet.

Jean-François
Pintat.
Charles Beaupetit.

Pierre Gamboa.
Pierre Gamboa.
René Chazelle.
Jean-Pierre
Fourcade.
Louis Perrein.
Henri Torre.

II. — DÉFENSE

a) Budget général.

Exposé d'ensemble Jean Francou.
Dépenses ordinaires Modeste Legouez.
Dépenses en capital Jean Francou.

b) Budget annexe.

Essences Michel Manet.

III. — AUTRES DISPOSITIONS

Comptes spéciaux du Trésor Christian Poncelet.
Communication audiovisuelle (organismes
créés par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982). Jean Cluzel.

RAPPORTEURS POUR AVIS

Commission des affaires culturelles.

- Tome I. — Culture, par M. Michel Miroudot.
- Tome II. — Cinéma, théâtre dramatique, par M. Jacques Carat.
- Tome III. — Environnement, par M. Hubert Martin.
- Tome IV. — Enseignement scolaire, par M. Paul Séramy.
- Tome V. — Enseignement agricole, par M. René Tinant.
- Tome VI. — Enseignements supérieurs, par M. Jean Sauvage.
- Tome VII. — Recherche scientifique et technique, par M. Adrien Gouteyron.
- Tome VIII. — Formation professionnelle continue, par Mme Brigitte Gros.
- Tome IX. — Education physique et sportive, par M. Roland Ruet.
- Tome X. — Jeunesse et sports, par M. Roland Ruet.
- Tome XI. — Loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature, par Mme Hélène Luc.
- Tome XII. — Information, presse, par Mme Brigitte Gros.
- Tome XIII. — Communication audiovisuelle, par M. Charles Pasqua.
- Tome XIV. — Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Jacques Pelletier.
- Tome XV. — Coopération, par M. Lucien Delmas.

Commission des affaires économiques et du Plan.

- Tome I. — Agriculture, par M. Michel Sordel.
- Tome II. — Aménagement rural, par M. Jules Roujon.
- Tome III. — Industries agricoles et alimentaires, par M. Pierre Jeanbrun.
- Tome IV. — Industrie, par M. Francisque Collomb.
- Tome V. — Energie, par M. Marcel Lucotte.
- Tome VI. — Recherche scientifique, par M. Pierre Noé.
- Tome VII. — Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun.
- Tome VIII. — Consommation et concurrence, par M. Gérard Ehlers.
- Tome IX. — Commerce extérieur, par M. Maurice PrévotEAU.
- Tome X. — Aménagement du territoire, par M. Roger Rinchet.
- Tome XI. — Plan, par M. Bernard Barbier.
- Tome XII. — Routes et voies navigables, par M. Jacques Braconnier.
- Tome XIII. — Ports maritimes, par M. Daniel Millaud.
- Tome XIV. — Logement, par M. Robert Laucournet.
- Tome XV. — Urbanisme, par M. Maurice Janetti.
- Tome XVI. — Tourisme, par M. Paul Malassagne.
- Tome XVII. — Environnement, par M. Richard Pouille.
- Tome XVIII. — Transports terrestres, par M. Georges Berchet.
- Tome XIX. — Aviation civile, par M. Bernard Legrand.
- Tome XX. — Marine marchande, par M. Jean Colin.
- Tome XXI. — Postes et télécommunications, par M. Jean-Marie Rausch.
- Tome XXII. — Départements d'outre-mer, par M. Bernard Parmentier.
- Tome XXIII. — Territoires d'outre-mer, par M. Jacques Mossion.

*Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées.*

- Tome I. — Affaires étrangères, par M. Claude Mont.
- Tome II. — Relations culturelles, par M. Francis Palmero.
- Tome III. — Coopération, par M. Louis Martin.
- Tome IV. — Défense. — Section commune, par M. Jacques Genton.
- Tome V. — Défense. — Section Gendarmerie, par M. Michel Caldagues.
- Tome VI. — Défense. — Section Forces terrestres, par M. Jacques Chaumont.
- Tome VII. — Défense. — Section Air, par M. Albert Voilquin.
- Tome VIII. — Défense. — Section Marine, par M. Max Lejeune.

Commission des affaires sociales.

- Tome I. — Anciens combattants, par M. Charles Bonifay.
- Tome II. — Solidarité nationale. — Santé, par M. Jean Chérioux.
- Tome III. — Solidarité nationale. — Sécurité sociale, par M. Louis Boyer.
- Tome IV. — Travail, par M. Jean Béranger.
- Tome V. — Prestations sociales agricoles, par M. Louis Caiveau.

*Commission des lois constitutionnelles, de législation,
du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.*

- Tome I. — Intérieur, par M. Pierre Salvi.
- Tome II. — Justice, par M. Edgar Tailhades.
- Tome III. — Départements d'outre-mer, par M. Louis Virapoullé.
- Tome IV. — Territoires d'outre-mer, par M. Lionel Cherrier.
- Tome V. — Protection civile, par M. Paul Girod.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 22 NOVEMBRE 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Défense de l'entreprise et de l'emploi.

9117. — 22 novembre 1982. — **M. Albert Voilquin** demande à **M. le Premier ministre**, sans l'accuser pour autant, comment il peut aider les entreprises et se défendre d'aider les patrons. Il lui demande de lui faire connaître si le fait d'aider certains patrons, dans la mesure où ils sont pour la plupart tributaires et défenseurs d'emplois, peut constituer un délit ou une sorte de maladie congénitale et si la politique de gauche ou de droite a quelque chose à voir avec la défense de l'emploi.

Personnel agent : revalorisation des tâches.

9118. — 22 novembre 1982. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que les laborantins, ouvriers d'entretien, cuisiniers, femmes de ménage, sont près de 100 000 et constituent un personnel d'agents dont la tâche est, sinon ingrate, du moins méconnue. Il est bien évident que, sans eux, les établissements de l'éducation nationale auraient du mal à fonctionner. Ils se demandent d'ailleurs qui peut s'en soucier. Ils se plaignent également d'être trop souvent « méprisés » par les autres partenaires de la communauté éducative. Sans négliger le

fait que le budget de 1983 préconise la création d'un millier de postes, ils craignent que la mesure ne compense pas la réduction du temps de travail... et demandent, en outre, que leur valeur et leur compétence soient reconnues et revalorisées.

Pouvoir d'achat du S.M.I.C. : augmentation.

9119. — 22 novembre 1982. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les déclarations qu'il a faites le 12 novembre dernier en présidant le 100^e anniversaire de l'élection de la première communauté de gauche à Commeny. Il a déclaré, concernant l'évolution du S.M.I.C., que son pouvoir d'achat s'est augmenté de 11,6 p. 100 après le 10 mai 1981, dont 2,2 p. 100 en 1982, avant l'augmentation du 1^{er} décembre 1982. Sans mettre en doute ses affirmations, il serait heureux que lui soit démontré la véracité de cette affirmation et lui demande si les augmentations des carburants de toute sorte sont comprises dans le calcul.

« Design » industriel : promotion.

9120. — 22 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, quelle action il va mener pour aider les entreprises françaises à promouvoir le « design » industriel.

Investissements étrangers productifs : progression.

9121. — 22 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, quelle politique il compte mener pour faire progresser en 1983 les investissements étrangers productifs dans notre pays. Dans quels secteurs cette politique d'ouverture serait-elle particulièrement nécessaire.

Micro lithographie : développement.

9122. — 22 novembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie**, quelle solution de coopération technique, financière et commerciale permettant de rationaliser les efforts peut être envisagée pour favoriser les activités de développement des produits futurs de micro lithographie.

Accord sur le gaz sibérien : éventuelle remise en cause.

9123. — 22 novembre 1982. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le Premier ministre** s'il est effectivement envisagé la remise en cause de l'accord sur le gaz sibérien à propos duquel le ministre du commerce extérieur avait déclaré en octobre 1982 qu'il pourrait être remis en cause s'il n'y avait pas un rééquilibrage des échanges commerciaux avec l'U.R.S.S., puisque, selon lui, « depuis un an, l'U.R.S.S. a passé très mollement des commandes à l'industrie française, ce qui nous préoccupe beaucoup ».

Pas-de-Calais : situation des services extérieurs du Trésor.

9124. — 22 novembre 1982. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur la récente protestation de Mme le percepteur de Vimy (Pas-de-Calais) qui, s'adressant aux maires du canton, leur précise dans une lettre : « J'ai le regret de vous informer qu'il ne m'est plus possible d'assurer les tournées de recouvrement de votre commune et de régler les opérations comptables dans les délais impartis par les textes, l'administration du Trésor ne me donnant plus les moyens en personnel indispensables à la bonne marche du poste ». Poursuivant son propos, Mme le percepteur précise : « En effet, alors qu'il y a près de deux millions de chômeurs en France, la comptabilité publique restreint le nombre des agents du Trésor. » Elle déplore ensuite que « l'administration supérieure reste en effet, à tous les échelons, aveugle, sourde et muette et laisse sans réagir la situation se dégrader... ». Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces préoccupations qui ne peuvent être que partagées, quant à l'organisation des services, par les élus du canton et les contribuables.

Locations temporaires : procédures assouplies.

9125. — 22 novembre 1982. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur l'application de la loi n° 82-526 du 22 juin 1982 « relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ». En effet, il arrive

que des fonctionnaires en mutation durant quelques mois, voire une année, notamment parmi les enseignants, recourent à une location relativement courte et effectivement inférieure à trois ans. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de définir des procédures assouplies afin de permettre effectivement de telles locations temporaires.

Guyane : propos tenus par un journal.

9126. — 22 novembre 1982. — **M. Raymond Tarcy** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer**, sur l'article paru dans le journal *France Soir* du mercredi 13 octobre dernier sous le titre « Actrices et martyres ». Ces déclarations, dénuées de tout fondement, ont soulevé la réprobation générale et risquent fort d'entraîner une modification profonde du comportement de la population guyanaise à l'égard des futures équipes de cinéastes qui ne manqueront pas de se manifester dans le département. Dans ces conditions il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour faire rétablir la vérité.

Guyane : situation des crèches et garderies subventionnées par le F.A.S.O.

9127. — 22 novembre 1982. — **M. Raymond Tarcy** signale à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer**, l'inquiétude soulevée auprès des conseils d'administration des crèches et garderies d'enfants de Guyane par l'annonce de la suppression du F.A.S.O. Le fonds d'action sociale obligatoire alimente depuis plusieurs années déjà, et presque exclusivement, les budgets des crèches et garderies en Guyane et sa suppression entraînera la fermeture de ces établissements avec le licenciement des personnels et l'impossibilité pour les familles de placer leurs enfants. Au cas où cette décision serait confirmée il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures de remplacement qui seront envisagées par le Gouvernement pour permettre à ces crèches et garderies d'enfants de continuer à fonctionner normalement.

Région de Charvein : délivrance de permis d'exploitation du kaolin.

9128. — 22 novembre 1982. — **M. Raymond Tarcy** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer**, de bien vouloir lui faire connaître si des permis d'exploitation du kaolin de la région de Charvein ont déjà été délivrés à des particuliers.

F.R.3 Guyane : développement.

9129. — 22 novembre 1982. — **M. Raymond Tarcy** rappelle à **M. le ministre de la communication** qu'au moment où le Gouvernement envisage l'implantation d'une 4^e chaîne de télévision en France métropolitaine, le département de la Guyane n'est pas encore couvert dans son intégralité, par les émissions télévisées de F.R.3. Dans ces conditions, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par son ministère pour permettre, en 1983, à l'ensemble des communes de Guyane de recevoir les images de F.R.3 Guyane.

Guyane : extension de l'automatique sur l'ensemble du département.

9130. — 22 novembre 1982. — **M. Raymond Tarcy** signale à **M. le ministre des postes et télécommunications** qu'au moment où des liaisons téléphoniques directes sont établies entre la Guyane et les pays étrangers, il reste encore impossible de téléphoner directement aux populations guyanaises des communes du Haut-Maroni. A cet effet, il demande quelles sont les mesures qui seront prises en 1983 pour réaliser la mise en place de l'automatique sur l'ensemble du département de la Guyane.

Conducteurs des travaux publics de l'Etat : reclassement.

9131. — 22 novembre 1982. — **M. Jean Oaghe** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation particulière des conducteurs des travaux publics de l'Etat, qui devraient être classés en catégorie B de la fonction publique depuis de nombreuses années. En effet, c'est dès 1952 que le conseil supérieur de la fonction publique votait favorablement le classement en catégorie B de tous les conducteurs de l'époque, vœu régulièrement repris depuis cette année-là. Le 12 mai 1977, le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire s'engageait, par écrit, à faire classer

en catégorie B l'ensemble du corps des conducteurs des travaux publics de l'Etat ainsi que l'avaient obtenu en 1976 leurs homologues, les conducteurs de travaux des lignes des postes et télécommunications. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la décision qu'il entend réserver à cette légitime et équitable revendication, régularisant ainsi la situation qui correspond réellement aux attributions et responsabilités des conducteurs des travaux publics de l'Etat.

Rhône-Alpes : représentation des associations familiales au sein du C. E. S.

9132. — 22 novembre 1982. — **M. Serge Mathieu** expose à **M. le Premier ministre** que les unions départementales des associations familiales de Rhône-Alpes ont ressenti une profonde déception en prenant connaissance du décret n° 82-866 du 11 octobre 1982 qui, dans leur région, ne réserve aux familles qu'un seul siège — à pourvoir d'ailleurs après entente entre leur union régionale et les fédérations de la famille rurale — au nouveau Conseil économique et social régional, alors qu'elles en détenaient deux dans le précédent, dont l'effectif global était cependant inférieur. Il lui demande s'il peut lui faire connaître les motifs d'une telle décision, qui contredit manifestement les intentions exprimées par ailleurs d'une promotion de la famille, et s'il ne lui paraîtrait pas opportun, pour corriger la mauvaise impression ainsi produite, de désigner parmi les trois personnalités qualifiées qui devront être nommées, un représentant des associations familiales.

Sapeurs-pompiers : retraite.

9133. — 22 novembre 1982. — **M. Pierre Bouneau** demande à **M. le Premier ministre**, les raisons pour lesquelles le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et le ministre chargé du budget n'ont pas encore fait connaître leur avis sur les deux projets de décrets relatifs, l'un à l'attribution de bonifications annuelles d'ancienneté pour le calcul de la retraite à raison d'une annuité de retraite pour cinq années de service dans la limite de cinq annuités, l'autre au classement en catégorie insalubre qui permettrait l'abaissement à cinquante ans de l'âge de la retraite et l'octroi de bonifications analogues à celles reconnues par le code des pensions civiles et militaires de retraite en faveur des sapeurs-pompiers militaires, qui leur ont été communiqués il y a près de six mois par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

Hôpitaux : réorganisation.

9134. — 22 novembre 1982. — **M. René Ballayer** rappelle à **M. le ministre de la santé** sa question écrite n° 855 du 15 juillet 1981 restée sans réponse par laquelle il attirait son attention sur le fait que, dans le cadre de la loi n° 79-1140 du 29 décembre 1979 relative aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi hospitalière de 1970 en vue de résorber les excédents de lits de médecine par rapport aux besoins exprimés par la carte sanitaire, des dispositions ont été soumises tendant à la transformation des lits de médecine en lits de moyen séjour dans plusieurs établissements hospitaliers de la région des pays de Loire. Parmi ceux-ci figure une proportion élevée d'hôpitaux locaux qui rendent d'éminent services aux communes considérées et dont les services de médecine fonctionnent selon le régime médical fixé par le décret du 6 juillet 1960 permettant aux médecins dits de clientèle d'exercer. Il demande si les services de moyen séjour qui doivent résulter de la transformation envisagée peuvent conserver dans ces hôpitaux le régime de fonctionnement médical fixé par le décret susvisé. A défaut d'une telle possibilité, les médecins de clientèle se verraient en effet refuser l'accès des lits où ils pouvaient pourtant jusqu'à présent suivre et traiter leurs patients. Quant à ceux-ci, généralement âgés, ils se verraient, de ce fait, coupés de leur médecin de famille. Aussi, lui demande-t-il d'apporter une réponse favorable à la présente question ce qui permettrait aux instances consultées sur les propositions de reconversion, notamment les conseils d'administration d'établissement hospitaliers et les commissions régionales d'équipement sanitaire et social d'en mesurer pleinement les conséquences avant d'émettre leur avis.

Secteur de la pomme de terre industrielle : situation.

9135. — 22 novembre 1982. — **M. Marcel Daunay** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** sa question écrite n° 6776 du 24 juin 1982 demeurée sans réponse par laquelle il attirait son attention sur l'extrême gravité de la situation du secteur de la production de pommes de terre industrielle qui risque de provoquer la disparition des industries en cause, ce qui supprimerait un débouché pour

plus de 30 000 hectares de terres cultivées. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir donner une suite favorable au souhait formulé par l'interprofession, à savoir, importation de produits transformés sous le régime de licences ou de certificats d'importation assortis d'une caution et fixation d'un prix de référence.

*Assiette des cotisations de sécurité sociale :
exclusion des cotisations à des régimes complémentaires.*

9136. — 22 novembre 1982. — **M. René Jager** rappelle à **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sa question écrite n° 6728 du 24 juin 1982, demeurée sans réponse, par laquelle il lui rappelait que l'article 16 de la loi n° 79-1129 du 28 décembre 1979 a exclu de l'assiette des cotisations de sécurité les sommes — versées à titre de cotisations à des régimes complémentaires non obligatoires — excédant un plafond déterminé par décret. Or, à ce jour, ce plafond n'a pas été fixé et les entreprises demeurent donc sous la menace d'une nouvelle augmentation de leurs charges sociales. Il fait observer que la mise en vigueur de la disposition législative précitée d'une part frapperait les entreprises qui ont fait un effort substantiel en assurant à leurs salariés une protection sociale étendue et d'autre part irait à l'encontre de la volonté maintes fois affirmée par le Gouvernement de stabiliser les charges sociales des entreprises. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre fin à l'incertitude qui pèse sur les entreprises en déposant ou acceptant une disposition législative qui exclurait expressément et définitivement de l'assiette des cotisations de sécurité sociale toutes les cotisations versées à des régimes complémentaires de vieillesse ou de prévoyance.

Maintien à domicile des personnes âgées.

9137. — 22 novembre 1982. — **M. Georges Mouly** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées**, sa question écrite n° 6376 du 9 juin 1982 par laquelle il attirait son attention sur l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre la politique des P. A. P. 15. En effet, dans le cadre du VII^e Plan, le programme d'action prioritaire n° 15 prévoyait la mise en place, sur initiative locale, de secteurs qui regroupaient divers services tendant au maintien à domicile des personnes âgées. Ce programme dont l'intérêt fut manifeste n'a pas été renouvelé et les besoins restent toujours importants, surtout dans des régions telles que le Limousin, dont le Président de la

République a reconnu qu'il mériterait qu'un effort soit fait en faveur du troisième âge. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement compte concrétiser sa volonté de développer une politique de maintien à domicile des personnes âgées par la reprise, sous forme identique ou équivalente des P.A.P. 15.

Marché des fruits et légumes : suivi conjoncturel.

9138. — 22 novembre 1982. — **M. Georges Mouly** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur l'intérêt qu'il y aurait à faire connaître dès que possible le bilan des marchés « fruits et légumes » de la saison 1982. Ayant pris connaissance avec intérêt de la création d'une « cellule interministérielle » destinée à assurer le suivi conjoncturel des marchés des fruits et légumes dont la tâche était de coordonner les distributions gratuites, surtout dans les écoles et les hôpitaux, il lui demande de faire connaître les résultats d'une action qui aura peut-être fait perdre à la France le dernier rang parmi les pays de la Communauté européenne dans la distribution gratuite des fruits et légumes.

R.N. 144 : travaux de modernisation.

9139. — 22 novembre 1982. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, quels sont les projets de son département ministériel pour les travaux d'entretien et de modernisation de la R.N.144, particulièrement entre Montluçon et la limite du département de l'Allier. Il attire son attention sur le fait que le très mauvais état de la chaussée sur la section considérée est source d'insécurité pour les usagers.

Paiement des impôts fonciers pour terrains à destination d'une autoroute.

9140. — 22 novembre 1982. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, qui doit supporter les impôts fonciers pour les terrains acquis par une société autoroutière entre la date d'acquisition desdits terrains et la mise en service de l'autoroute. Il lui demande également de bien vouloir lui préciser quelles seront les règles pour le calcul de la taxe professionnelle due par la société autoroutière pour les terrains occupés sur le territoire d'une commune.